

Le colloque
Réflexions, clarifications,
orientations

Les coordinateurs
Une mission partagée
et accompagnée

Des séquences
Un site, une lettre
électronique, un DVD

Des formations
Stages, sessions,
enseignements universitaires

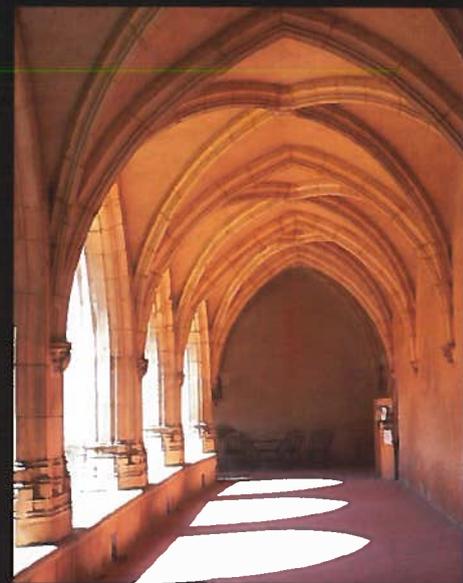
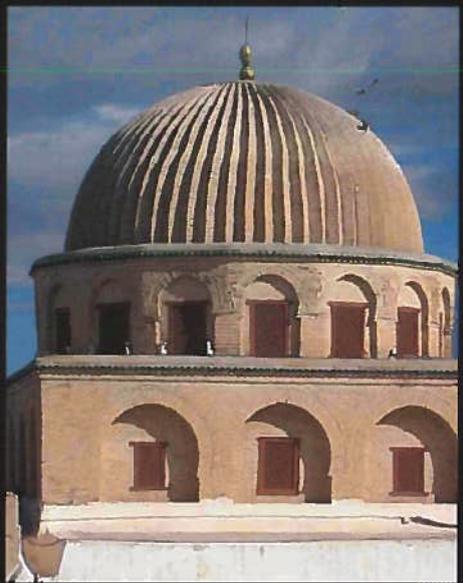
Enseignement catholique

www.scolarcatholique.fr

QUALITÉS

Mars 2007 - 8 €

Hors-série



Le fait religieux
dans les disciplines :
une intégration
progressive

L'information
indispensable
à tous les membres
des communautés
éducatives



Le magazine de référence de l'enseignement catholique

Outil mensuel d'information, il présente l'actualité du monde éducatif et met en valeur les recherches, les initiatives et les modes de fonctionnement de l'enseignement catholique français.

Abonnez-vous!

MONTANTS DES ABONNEMENTS :

L'abonnement : 45 €
10 numéros par an

- De 3 à 9 abonnements : 38 € par abonnement
- De 10 à 24 abonnements : 33 € par abonnement
- À partir de 25 abonnements : 28 € par abonnement

Je souhaite m'abonner à *Enseignement catholique actualités*

x 45 € = x 38 € = x 33 € = x 28 € =

Ci-joint la somme de € en chèque bancaire à l'ordre de : AGICEC

Nom : Adresse :
..... Code postal : Ville :

Bon à renvoyer accompagné de votre règlement, à : ECA, 277 rue Saint-Jacques - 75240 Paris CEDEX 05 - Tél. : 01 53 73 73 75 - Fax : 01 46 34 72 79.

Tout enseignant est concerné



© M. Maithgen

C'est au nom de sa participation au service public d'éducation, au nom de sa participation à l'école de la République que l'enseignement catholique se doit de prendre toute sa part à l'effort entrepris par notre Nation pour que dans le cadre d'une laïcité apaisée le fait religieux ne soit pas

oublié ou soupçonné, mais intégré à l'enseignement. Nous partageons pleinement la volonté de Philippe Joutard, en 1989, et de Régis Debray, en 2002, de refuser la mutilation ou l'amnésie de notre culture, et de remédier à l'inculture religieuse. La culture

ans toute son ampleur permet de comprendre d'où vient et où va notre monde ; elle apporte des éléments de réponse à l'interrogation fondamentale du sens et de la transcendance.

C'est dans ce contexte que les assises de l'enseignement catholique français en ont appelé, le 1^{er} décembre 2001 à l'Unesco, à une école de toutes les intelligences et donc de l'intelligence religieuse ; à une école qui ne compartimente pas ; à une école pour toute la vie, qui tente de répondre à toutes les aspirations des jeunes, intellectuelles, sociales, affectives, spirituelles, religieuses ; à une école signe de Vie, qui n'esquive pas les questions religieuses au prétexte du respect des consciences.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces résolutions d'assises, nous

avons créé en juin 2002 la mission « Enseignement et religions » sous la responsabilité directe du secrétariat général de l'enseignement catholique. Nous lui avons fixé pour objectifs de coordonner la réflexion, de proposer des contenus de réflexion et des outils pédagogiques, de manifester notre volonté de situer le fait religieux dans le projet de l'enseignement catholique réactualisé par ces assises.

En même temps que cette mission répondait avec efficacité et compétence à notre attente, grâce à la qualité du travail coordonné par René Nouailhat, grâce à la contribution de nombreux experts et pédagogues, nous poursuivions, par la deuxième phase des assises, notre réflexion sur le sens de la Personne à accompagner dans sa construction, une Personne qui ne peut être amputée de sa dimension religieuse.

Ainsi l'enseignement catholique ne peut considérer l'enseignement du fait religieux comme facultatif : tout élève, quelle que soit sa religion ou sa non-croyance, quelles que soient les motivations de ses parents dans le choix de l'établissement, a le droit de découvrir la dimension religieuse de la culture. Tout enseignant est alors concerné, pas seulement parce qu'il est dans l'enseignement catholique mais parce qu'il est enseignant.

Il est bien clair que notre priorité est d'arriver à sensibiliser tous les enseignants à la dimension spirituelle, symbolique et religieuse de leur enseignement. Nous ne souhaitons pas, en effet, que le fait religieux soit présenté en dehors de l'enseignement lui-même, dans un temps scolaire réservé aux spécialistes. Nous pourrions alors marginaliser le fait religieux en le séparant du « profane ». Nous devons alors assurer les dispositifs nécessaires de formation des enseignants en collaborant avec :

- les Universités catholiques ;
- les Instituts des sciences et théologies des religions (ISTR) ;
- la formation diplômante « Sciences et enseignement des religions » à l'Institut de formation à l'étude et à l'enseignement des religions (IFER) de Dijon.

Mais quand bien même nous aurions atteint cet objectif, nous n'en serions pas quittes avec la mission spécifique de l'enseignement catholique. Tout le projet de l'enseignement catholique est d'unifier et de rendre cohérents l'enseignement, l'éducation et la proposition d'un sens chrétien de la Personne, de la vie et de l'histoire. C'est à l'aune de cette cohérence que nous accompagnerons toute Personne, élève ou adulte, dans la construction de sa propre unité.

En affirmant que son projet éducatif est fondé sur un sens de la Personne éclairé par l'Évangile, l'enseignement catholique ne se situe pas dans une neutralité religieuse.

C'est pourquoi il doit s'engager dans la connaissance des religions pour tous sans pour autant offrir une sorte de libre-service des religions, sans pour autant verser dans le syncrétisme et le relativisme.

L'enseignement catholique doit tout concilier et tout tenir : une

connaissance des religions qui s'adresse à tous puisqu'elle est de l'ordre des contenus d'enseignement et une proposition catéchétique, rencontre de Jésus-Christ et de l'Évangile éclairé par l'enseignement de l'Église, qui est de l'ordre du caractère propre de l'enseignement catholique.

S'il est bien clair que la proposition de la Foi s'adresse à la liberté de conscience de chacun, à un itinéraire personnel relié à une communauté en Église, doit-on dire qu'il faut rendre obligatoire la connaissance du fait religieux et des religions par tous ? Plus qu'obligatoire, cette connaissance au cœur de l'enseignement est nécessaire et attendue.

PAUL MALARTRE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

**« L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
NE PEUT PAS CONSIDÉRER L'ENSEIGNEMENT
DU FAIT RELIGIEUX COMME FACULTATIF. »**

SOMMAIRE

3

TOUT ENSEIGNANT EST CONCERNÉ

Un texte de Paul Malartre, secrétaire général de l'enseignement catholique.

5

L'ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX N'EST PAS UN ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Le colloque « Enseignement et fait religieux » des 2 et 3 mars 2005, à Paris.

8

« LE FAIT RELIGIEUX EST PARTOUT »

Le texte intégral de l'intervention de Régis Debray lors du colloque « Enseignement et fait religieux ».

10

LA PRISE EN COMPTE DU FAIT RELIGIEUX DANS L'ENSEIGNEMENT : NOUVEAUX ENJEUX, NOUVEAUX DÉFIS

Un texte de René Nouailhat, responsable de la mission « Enseignement et religions ».

12

SEPT ORIENTATIONS

Les conclusions du colloque de mars 2005 et du travail de la mission « Enseignement et religions ».

14

FAIT RELIGIEUX ET « DOUBLE APPARTENANCE » DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Depuis 1959 et la loi Debré, près de 50 années se sont écoulées, durant lesquelles les deux enseignements – public et établissements associés par contrat – ont construit lentement et patiemment un partenariat, source d'innovations.

21

DES DIAGNOSTICS POUR INTÉGRER LE FAIT RELIGIEUX DANS LES DISCIPLINES

Un guide pour expliciter la démarche de prise en compte du « religieux » dans un établissement catholique d'enseignement.

25

LA MISSION

« ENSEIGNEMENT ET RELIGIONS »

Retour sur les événements et les réflexions qui ont marqué la jeune histoire d'une mission créée en 2002. Le rôle des coordinateurs

27

UNE MISSION PARTAGÉE

Les coordinateurs de la mission « Enseignement et religions » jouent un rôle clef pour chaque territoire, en métropole et outre-mer.

28

LES COORDINATEURS

La carte de France des coordinateurs diocésains ou régionaux, la liste des délégués Addec et des coordinateurs des réseaux congréganistes.

30

SUR LE TERRAIN DU FAIT RELIGIEUX

Des acteurs de l'enseignement du fait religieux témoignent.

35

DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR INTÉGRER LE FAIT RELIGIEUX DANS LES DISCIPLINES

Trois réalisations de la mission « Enseignement et religions » : le site internet, la lettre électronique et un DVD.

41

DES FORMATIONS POUR INTÉGRER LE FAIT RELIGIEUX DANS LES DISCIPLINES

L'Ifcr, à Dijon, l'Ifcec, à Paris, et l'Ispra, à Bordeaux, forment à l'enseignement du fait religieux.

44

PROPOSITIONS ET RÉFLEXIONS

Pour aller plus loin : Jean-Paul II, M^{gr} Claude Dagens, Paul Valadier, Philippe Joutard, Maurice Sachot, Simone Weil, Flavio Pajer.

PUBLICATION OFFICIELLE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE / AGICEC

► Directeur de la publication > Paul Malartre ► Rédacteur en chef > Gilles du Retail ► Rédacteur en chef adjoint > Sylvie Horguelin ► Ont participé à la rédaction de ce numéro hors série > André Blandin, Père Gilbert Caffin, Marjolaine Crépin, M^{gr} Claude Dagens, Pierre Dussère, Sylvie Horguelin, Marie-Claude Jean-Ève, Marie-Christine Jeannot, Françoise Ladouès, Claude Leuridan, Brigitte Macabrey, Père Jacques Maréchal, Béatrice Mas, Sœur Carmen Moranville, Dominique Moreau, Pierre Moreau, René Nouailhat, Jean-Luc Roccon, Marie-Claude Tribut ► Édition > Marie-Françoise Comte, (rédacteur-graphiste), René Troin (secrétaire de rédaction) ► Diffusion et publicité > Dominique Wasmer, avec Géraldine Brouillet-Wane et Jean-Noël Ravolet (commandes) ► Rédaction, administration et abonnements > 277 rue Saint Jacques, 75240 Paris Cedex 05. Tél. : 01 53 73 73 75. Fax. : 01 46 34 72 79 ► E-mail > eca@scolane.org ► Abonnement > 45 €/an ► Numéro de commission paritaire > 0707 G 79858 ► Imprimeur > Imprimerie de Montligeon, La Chapelle-Montligeon (Orne).

Photos de couverture : Y. Mariani, D. R.

Ce numéro est dédié au père jésuite Jean d'Alès et au père passioniste Stanislas Breton, décédés depuis le colloque de mars 2005. Deux grandes figures d'intelligence et de fraternité, qui ont beaucoup apporté pour la problématique du fait religieux.



D. R.



D. R.

Deux ans après le colloque «Enseignement et fait religieux», faisons le point sur la démarche d'intégration des héritages des cultures religieuses dans les champs disciplinaires. Il est, en effet, de la vocation de l'école de permettre aux jeunes d'apprendre à discerner et à comprendre l'apport des religions dans la construction des connaissances à transmettre. Où en sommes-nous dans cette intelligence des religions et dans cette laïcité d'intelligence? Quels sont les accompagnements, les formations et les outils disponibles? Les questions qui trouvent des réponses dans les réflexions et les témoignages qui constituent autant de défis à relever aujourd'hui.

Quand l'expression «*Pauvre comme Job*» signifie désormais pour certains élèves «être sans travail», il est temps de tirer la sonnette d'alarme! «*L'ignorance des jeunes est énorme!*» s'est exclamé le rapporteur de cette anecdote, le père Gilbert Caffin, qui représentait les établissements oratoriens, au colloque «Enseignement et fait religieux» qui s'est déroulé à Paris les 2 et 3 mars 2005⁽¹⁾. L'occasion de rendre compte des efforts réalisés depuis plus de quinze ans dans l'enseignement catholique pour intégrer le fait religieux dans les disciplines. Paul Malartre a ouvert cette première journée en rappelant que l'école libre après la Seconde Guerre mondiale était une école catholique «*par son projet et son recrutement*» «*L'instruction religieuse était alors clairement identifiée et dispensée à tous sans soulever de réticence.*» La loi Debré de 1959, en permettant une aide financière de l'État, s'est accompagnée de l'obligation légale d'ouvrir à tous «*sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances*» et de l'obligation légale de «*donner l'enseignement dans le respect total de la liberté de conscience*». Quelques années plus tard, a poursuivi le secrétaire général de l'enseignement catholique, le concile Vatican II «*confortait l'obligation légale par la volonté missionnaire de l'Église de l'ouverture à tous, [et] l'école catholique devenait catholique par son projet et non par son recrutement*». Une orientation confirmée par le pape Jean-Paul II qui a invité à poursuivre «*l'effort manifesté pour accueillir au sein des écoles catholiques des jeunes appartenant à d'autres traditions religieuses*⁽²⁾».

est dans ce contexte d'ouverture au pluralisme religieux de l'enseignement catholique

que furent publiés les rapports du recteur Philippe Joutard, en 1989, et de Régis Debray, en 2002, qui exprimaient la volonté de remédier à l'inculture religieuse.

Deux rapports que l'enseignement catholique s'est appropriés «*au nom de sa participation au service public d'éducation*» pour que «*dans le cadre d'une laïcité apaisée et enrichie, le fait religieux ne soit pas oublié ou soupçonné mais intégré à l'enseignement*», a précisé Paul Malartre. D'autant que des équipes de formateurs et d'enseignants du privé s'étaient mobilisées avant même que le rapport Joutard ne paraisse.

Pour soutenir cette orientation, en juin 2002, une mission «Enseignement et religions» a été créée au secrétariat général de l'enseignement catholique et confiée à René Nouailhat⁽³⁾. Ce dernier a regroupé autour de

L'enseignement du fait religieux n'est pas un enseignement religieux!

EN 2002, LE RAPPORT DEBRAY NE MÂCHAIT PAS SES MOTS : POUR SORTIR D'UNE « LAÏCITÉ D'INCOMPÉTENCE », IL FALLAIT DE TOUTE URGENCE RÉINTRODUIRE LE FAIT RELIGIEUX DANS LES DISCIPLINES. CONSCIENT DU DANGER, L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE S'Y EMPLOYAIT DEPUIS LONGTEMPS. UN COLLOQUE, QUI S'EST DÉROULÉ LES 2 ET 3 MARS 2005 À PARIS, A PERMIS FAIRE LE POINT.

lui des chercheurs et des enseignants spécialistes de cette question. Ce colloque était l'occasion pour eux de rendre compte de leur réflexion lors de conférences⁽⁴⁾ ou d'expériences pédagogiques, au cours de tables rondes et d'ateliers.

SOUPÇON

René Nouailhat a évoqué avec un certain lyrisme les difficultés auxquelles se heurtent, par exemple, les professeurs d'histoire : « Privés de

Comment y remédier ? Tout d'abord, en séparant une bonne fois pour toutes l'enseignement du fait religieux de l'enseignement religieux. « *Distinction fondamentale, a argumenté René Nouailhat, mais pas encore communément partagée.* » Et de poursuivre : « *Chacun sait bien qu'un enseignement sur la royauté n'est pas une prise de position royaliste. Ni un enseignement sur le fascisme une propagande fasciste. Nous parlons bien ici des problèmes d'enseignement et de la question du fait religieux dans les diverses disci-*



Livres et revues permettent d'approfondir sa connaissance du fait religieux et de son enseignement.

leur dimension religieuse, les faits de société sont vidés de ce qui animait les passions collectives et personnelles : la puissance et la gloire, la promesse ou la menace, la crainte ou la ferveur. Il n'y a plus que de froides architectures ou des chicots archéologiques, des textes rébarbatifs et des lambeaux de chronologies d'où le sens s'est évaporé. Rien qui puisse susciter la passion du savoir, sauf pour les enfants de milieux dits cultivés, déjà éveillés aux curiosités et aux richesses du patrimoine ».

Le rapport Debray parlait quant à lui de « *détresses patrimoniales, sociales, morales* ».

plines d'enseignement [...], quelles que soient les croyances des enseignants et des élèves. » Régis Debray [cf. pp. 8-9] lui a répondu avec malice que « *si l'enseignement de Marx se déroule place du Colonel-Fabien, il planera un soupçon de prosélytisme, de stratégie pastorale* ».

Ce même soupçon que les laïcs font peser sur l'enseignement catholique a été exprimé par le représentant de la religion musulmane, Soheib Bencheikh. Le grand mufti de Marseille s'est étonné, lors de son intervention, du fait qu'un enfant musulman scolarisé dans une école catholique lui ait répondu que Jésus était le Fils de Dieu. « *Si on appartient à la religion catholique, musulmane ou juive, on pense qu'on a épousé la femme la plus belle, mais si on a un auditoire multiple, on doit faire attention* », a-t-il ajouté.

Soheib Bencheikh a regretté aussi que « *de façon involontaire, les enseignants attribuent à la culture chrétienne tous les aspects de la modernité* ». Il faudrait dire aux enfants que « *les sciences sont issues d'une succession de civilisations ; cela ne peut que valoriser les uns et les autres. [...]* Quand le monde mu-

M. Mathygen

ulman a connu une stagnation, il a passé le lambeau à l'Europe […] ». Une remarque à laquelle l'ancien recteur Philippe Joutard a été sensible : *« Il est vrai que de façon inconsciente, même quand on est athée et de grande culture, on présente de façon hégémonique la culture chrétienne. »*

TROUVER UN CHEMIN

est d'autant plus difficile de prendre de la distance que *« les manuels scolaires redonnent omme scientifiques ce que les religions disent 'elles-mêmes »*, a dénoncé Maurice Sachot, e l'université de Strasbourg. Les enseignants ont démunis pour appréhender le fait religieux et ne disposent pas d'outils satisfaisants. *Ils en sont privés par les scientifiques eux-mêmes !* » a relevé l'universitaire.

aut-il pour autant renvoyer aux Églises les uestions du « pourquoi » et réserver à l'éco : celles du « comment » ? *« Non »*, répond René Nouailhat qui regrette la *« dichotomie entre tenace dans certains schémas idéologiques ui préservent les anciennes chasses gardées u scientisme et du catéchisme, chacun cherhant à préserver son monopole de conception et de représentation du fait religieux »*. Jean Joncheray, ancien vice-recteur de l'Institut catholique de Paris, a appuyé ces propos n expliquant que *« l'approche demandée à l'enseignement est une démarche possible par-biectivante, ou une approche laïque ou scientifique […]*. *Et il faut éviter deux écueils : le dogmatisme – l'imposition de croyances sans acul critique – et le positivisme – la réduction du fait religieux à ce qu'on peut en percevoir de l'extérieur »*. On doit trouver un chemin entre *« prosélytisme et hostilité »*.

ais qu'en est-il dans les établissements catoliques ? s'est-on interrogé au cours d'une ble ronde qui réunissait des représentants e différentes congrégations. Cède-t-on à l'ap-roche confessante ? Oui, quand une heure e culture chrétienne obligatoire pour tous s élèves est donnée par un animateur en pas-rtale scolaire qui a du mal à se situer. Cède-on aussi à la facilité, en ne traitant pas le su-rt sans réaliser les dégâts occasionnés ? Oui, ar de nombreux professeurs refusent d'abor-er ces questions qui les mettent mal à l'aise. Ien heureusement, des enseignants, non loins nombreux, se forment et élaborent des équences pédagogiques qu'ils mettent à la

disposition de tous. Le site « Enseignement et religions » en témoigne (cf. pp. 36 et suivantes).

Pour Paul Malartre, la priorité est *« d'arriver à sensibiliser tous les enseignants à la di-*



© M. Mathgen

religieux ne doit pas être présenté en dehors de l'enseignement lui-même, dans une discipline et un temps scolaire à part réservés aux spécialistes ». Cependant, a-t-il complété, *« l'enseignement catholique ne se situe pas dans une neutralité religieuse. C'est pourquoi il doit s'engager dans la connaissance des religions par tous, sans pour autant offrir une sorte de libre-service des religions, ni verser dans le syncrétisme et le relativisme »*. Et de conclure : *« Il est possible de concilier cette connaissance des religions par tous et la proposition explicite de Jésus-Christ et de son Évangile. À condition de ne pas mélanger les genres. […] La Foi, don de Dieu, ne peut être de l'ordre de l'imposition et de la contrainte. Toute l'histoire biblique nous rappelle que Dieu ne s'impose pas ; c'est ce qui fait la force de sa Rencontre et de sa Présence. »*

SYLVIE HORGUELIN

- Organisé à Paris par le secrétaire général de l'enseignement catholique, ce colloque a réuni 300 participants venus de toute la France. Parmi eux : des enseignants, des animateurs en pastorale scolaire, des chefs d'établissement, des directeurs diocésains, des acteurs de la formation dans l'enseignement catholique mais aussi des partenaires de l'enseignement public (dont huit UFM représentés) et des universitaires étrangers.
- Intervention du 28 avril 2001 lors du congrès de l'enseignement catholique européen à Rome.
- Historien, philosophe et théologien de formation, René Nouailhat a été professeur d'histoire et de philosophie avant de devenir chef d'établissement. Il a fondé en 1994 l'Institut de formation pour l'étude et l'enseignement des religions (Ifer) au Centre universitaire catholique de Bourgogne (CUCDB).
- Sur www.enseignement-et-religions.org, on pourra lire les interventions de Pierre Chr, de l'université catholique de Lyon (« La dimension religieuse dans la culture religieuse d'Iheru et d'aujourd'hui »), de Marianne Sachot, de l'université Alarc-Bloch de Strasbourg (« L'incerge du fait religieux dans les disciplines »), de Jean Joncheray, ancien vice-recteur de l'Institut catholique de Paris (« Questions pour les enseignants devant l'intégration du fait religieux »), etc.

Le fait religieux en primaire

Quand la catégorie des disciplines ne fonctionne pas, c'est le groupe qui prime. Le travail évoqué dans l'atelier consacré au premier degré a mis en évidence l'importance des activités permettant de mieux se connaître et d'expliquer les identités. « Dès la maternelle, on peut distinguer ce qui est de l'ordre du savoir ou du croire, a souligné Sylvie Crépy, animatrice de l'atelier, repérer ce qui relève du personnel ou de l'universel. »

On peut chercher à donner du sens aux différents temps de vie (lens, pourquoi les vacances de Pâques tendent-elles à devenir les vacances de printemps ?, aux fêtes*, découvrir de grandes femmes et de grands hommes. Profiter, aussi, d'un travail sur les prénoms, assez couramment pratiqué dans les classes, pour s'inscrire dans une généalogie, une histoire familiale, une tradition ou une foi, évoquer le prénom du saint patron de l'école dont la fête peut correspondre avec celle de l'école justement. Découvrir, comparer, expliquer les différences, s'affirmer et se découvrir liés. Pourquoi, aussi, ne pas commencer à découvrir les textes fondateurs des grandes religions et les gestes de prière ? Un jeu de cartes biblique, inventé en Seine-Saint-Denis**, a fait ses preuves en la matière et permet, efficacement, de faire exister la famille Adam, fortement concurrencée dans l'esprit des enfants par la famille Addams ! « Ne censurons pas les questions, a encore souligné Sylvie Crépy. Tout ce qui permet le débat, évite les stéréotypes, facilite la diversité des positionnements, libère l'enseignant qui n'est pas là pour apporter "la" bonne réponse. » Délicat, pourtant, avec les petits : assumer des différences sans qu'elles soient perçues comme des barrières. « Un enfant musulman m'a demandé, quand je venais de parler d'Abraham : "Mais alors, est-ce que tu crois pas que nous sommes tous pareils ?" », a raconté Thierry Van Holderbeke, animateur en pastorale, formateur au CFP*** de Lille et chargé d'une classe de CE2 à Saint-Louis de Roubaix. Il y a des questions qui en disent long sur le besoin d'être ensemble, avant de pouvoir considérer les différences comme des richesses.

MARIE-CHRISTINE JEANNIOT

^[1] Lire, par exemple, Sylvain et Anne Gassez. Le grand livre des fêtes, Brgond jeunesse, 2002, 112 p., 19,90 €.

^[2] Cf. ECA n° 289, p. 20.

^[3] Centre de formation pédagogique.

Mon propos sera bref. Je relèverai d'abord que cette année

2005 est l'année, vraiment, de tous les paradoxes. C'est l'année où nous commémorons, par maintes manifestations, la séparation des Églises et de l'État. Nous sommes dans l'insolite. Nous sommes dans l'insolite parce que c'est un député communiste ou communistant, mon ami Jean-Pierre Brard, qui a introduit dans la loi Fillon sur l'école l'amendement sur l'enseignement du fait religieux, il y a quelques jours. Insolite, parce que c'est vous, enseignement catholique, qui voulez bien considérer à nouveaux frais le rapport que j'ai fait sur l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque. Enfin, c'est moi, qui ne suis pas catholique, qui me retrouve au milieu de vous pour vous écouter et pour apprendre de vos débats.

« Donc, depuis 1905, les lignes ont décidé-ment bougé, les lignes ont bien bougé, mais peut-être pas les préjugés. Ceux-ci restent étonnamment présents. Pour tout vous dire, il y a quelques jours, je disais à un laïciste pointilleux, un de nos amis, qui ne croit ni à Dieu ni à diable, que je comptais bien répondre à l'invitation que René Nouailhat m'avait adressée de ve-

nir vous dire quelques mots. J'ai senti que je sentais le « fagot ». Alors je lui ai dit quelque chose qui est sans doute sacrilège dans le milieu d'où je viens : l'enseignement catholique n'est pas le diable. Je tiens à dire qu'il n'est pas laïque de penser que l'enseignement catholique n'est pas le diable ! L'esprit de laïcité a des propriétaires exclusifs. Il y a des barrières latentes, des propriétaires du droit divin de la laïcité. Si on cherchait ces propriétés, peut-être arriverions-nous plutôt chez vous et plutôt chez Clément de Rome, qui, si je me souviens bien, a inauguré le mot « *laicos* » dans le sens où on l'emploie aujourd'hui. C'était à la fin du premier siècle, dans une lettre aux Corinthiens.

« Le mot de laïcité est un mot chrétien, il est bon de le rappeler. Il est clair que le monopole de l'approche rationnelle et réfléchie du phénomène religieux n'existe pas exactement comme on le croit. Je connais certains athées qui se révèlent aussi doués pour ce qui est d'argumenter les préjugés que les obscurantistes. On connaît à l'inverse des hommes de foi, comme René Nouailhat que je citais, Maurice Sachot, François Boespflug, Jean Joncheray et bien d'autres, je pense notamment à Stanislas Breton, qui me semblent démontrer plus d'objectivité, plus de déontologie critique, plus d'exigences épistémiques que maints esprits forts mais un peu trop pressés et peut-être un peu trop ignorants, patentés et anticléricaux, et qui, néanmoins, dans l'approche du fait religieux, ne savent pas bien respecter les contraintes disciplinaires, ne savent pas bien distinguer entre vérité de fait et vérité de foi, entre conviction et connaissance, et ne savent pas bien ce que c'est que le respect total de la liberté. Autrement dit, il me semble que dans l'art d'articuler les paliers de discours qui relèvent de la catéchèse et de la profession de foi, et dans ce qui relève d'une mise en perspective de la religion ou encore dans l'art d'articuler ce qu'on appelle chez vous le service d'Église et le service de la Nation, et bien vous vous y entendez très bien !

« Je crois que l'on peut respecter votre démarche et même apprendre d'elle. Je dis bien apprendre d'elle parce que, encore une fois, il n'y a pas de monopole. On arrive même à un certain chassé-croisé, curieux pour mon expérience personnelle. Il m'est arrivé de constater qu'il y avait des manuels scolaires dits scientifiques et d'esprit très laïque qui témoignaient d'une certaine naïveté dans l'exposé des faits de croyance, par exemple quand on représente les évangiles comme un reportage. Je connais des auteurs, dits « religieux », qui ont telle finesse critique sur la genèse des textes religieux que cela permet à chacun, croyant ou pas, de mieux réfléchir. Les fondamentalistes ne sont toujours ceux qu'on pense. Quand je parle d'exégèse laïque, je pense à mes amis dominicains de l'école biblique et archéologique de Jérusalem, chez qui j'ai personnellement beaucoup appris, et que je lis toujours avec beaucoup d'attention.

« Le fait religieux est partout »

**RÉGIS DEBRAY COMPTAIT
PARMI LES INVITÉS DU COLLOQUE
« ENSEIGNEMENT ET FAIT RELIGIEUX »
QUI S'EST DÉROULÉ À PARIS
LES 2 ET 3 MARS 2005.
NOUS REPRODUISONS
ICI L'INTÉGRALITÉ
DE SON INTERVENTION.**

« Au stade où nous en sommes, la séparation des deux France, héritée du xixe siècle, n'est plus un critère de jugement. Je devine que ce qui se fera ici pourra être utile à l'École publique, comme ce qui s'est fait il y a deux ans à la Desco, la direction de l'enseignement scolaire de l'Éducation Nationale, vous a été utile. Donc, pas de jaousie, pas de concurrence, une émulation peut-être. »

CROYANTS ACTIFS ET ENGAGÉS

< Pour sortir enfin un peu du convenu, il faut évoquer un soupçon qui pèse sur le soupçon. Après tout, nous vivons dans l'ère du soupçon. De notre point de vue à tous, laïques, il y a un doute : d'où parlez-vous ? J'ai entendu tout à l'heure René Nouailhat dire : "*Ce n'est pas parce qu'on enseigne en histoire la monarchie tu droit divin qu'on est royaliste. Ce n'est pas parce qu'on enseigne la doctrine de Marx qu'on est communiste.*" Soit, il a otalemment raison. Mais enfin, si cet enseignement de Marx se fait place du Colonel-Fabien, ou si l'enseignement de la monarchie se fait dans ce qui reste des locaux de l'Action française, il y a soupçon. Il y a le soupçon d'une stratégie professionnelle ou pastorale, ou d'une stratégie de prosélytisme. Alors, écoutez-moi bien. J'ai envie d'être un peu impertinent", pour reprendre le mot et ses conseils de notre ami René. Allons à sa racine. Osons dire ce qu'il ne sied pas de parler. Oui, c'est vrai, ce sont les croyants qui sont les plus intéressés, les plus actifs, les plus engagés dans l'enseignement du fait religieux dans le système scolaire. Quand je dis les croyants, je pense aux catholiques et aux protestants. Il a aussi les orthodoxes, c'est une autre affaire. C'est un fait, et ce fait n'est pas nouveau. Ça existe depuis la latitisation de l'enseignement du fait religieux, et depuis la fondation de l'École ratique des hautes tudes et de la cinquième section, où il se trouve beaucoup de hrétiens.

Ce sont les journalistes qui défendent la liberté e la presse. Ce sont les femmes qui ont pris en tain la cause des femmes. Ce sont les Noirs qui énéralement ont été les premiers à lutter contre e colonialisme. Mais au fond, celui qui bénéficie de ces luttes, c'est l'homme universel. Ce qui

beneficie le plus de cet engagement, c'est l'émancipation de tous. Et en l'occurrence, c'est le progrès des connaissances.

« On trouve cela dans Hegel. Ce n'est peut-être pas très bien de parler de Hegel ici, mais enfin. Il appelait cela "*la ruse de l'histoire*". Il évoquait à propos de personnages dans de telles positions, avec leurs ambitions, leurs

INTELLIGENCE DES RELIGIONS, INTELLIGENCE DE LA FOI

« Dans la presse quotidienne, cela se voit. Je n'entrerai pas dans le détail. Il me semble que les croyants que vous êtes peuvent être les hommes du génie de la connaissance, et no-


 Régis Debry durant son intervention au colloque « Enseignement et fait religieux ».

croyances particulières, tout ce qui fait les génies de l'univers. Eh bien, moi, il me semble que les hommes de foi, ceux qui ne cachent pas leur foi, sont généralement des hommes

de bonne foi. Le pire, c'est toujours celui qui ne dit pas vraiment d'où il est, où il va, ou ce qu'il est. Quand on le dit, les choses sont claires. Et on a une attitude, à mon sens, un peu plus professionnelle. »

« LE MOT DE LAÏCITÉ EST UN MOT CHRÉTIEN, IL EST BON DE LE RAPPELER. »

« C'était l'esprit de mon rapport : il ne s'agit ni d'inculquer ni d'ignorer. Il s'agit d'enseigner ce qui serait entre l'inculcation d'une religion et l'ignorance des religions, en admettant la confrontation des convictions, y compris religieuses.

« Comme cela a été dit : il y a deux domaines bien distincts. L'intelligence des religions n'est pas l'intelligence de la foi. Mais les gens qui ont la foi peuvent contribuer remarquablement à l'intelligence des religions. Et il y a des critères qui s'imposent à tous : savoir observer, observer le monde, poser des questions, apprendre à débattre. Observer, questionner et débattre, voilà une déontologie qui s'applique à tous et que vous connaissez fort bien. C'est une tâche extrêmement difficile que la vôtre. Je devrais dire que la nôtre. J'ai envie de dire : "*Que tous mettent la main à la pâte.*" Bertold Brecht disait, je crois, dans *Le Cercle de craie caucasien* : "*Les enfants appartiennent à ceux qui les rendent meilleurs.*" Eh bien, il me semble que dans la compétition de l'intelligence et de l'inventivité, notamment dans le domaine de l'intelligence du religieux, il n'y a pas de *numerus clausus*, il n'y a pas de barrières, il n'y a pas de classement *a priori*, il n'y a même pas de classement *ad aeternam*. Il y a ce qu'on fait et il y a ce que l'on ne fait pas. »

UN PROBLÈME DE CULTURE, MANIFESTÉ DANS LES ANNÉES 70 ET 80

Les programmes d'histoire, de littérature, d'éducation artistique ou de langues vivantes n'ont jamais ignoré totalement les faits religieux. Mais les difficultés pour les comprendre sont devenues

telles que les références religieuses se sont progressivement effacées. C'est ce qui met l'école et ses modes traditionnels de transmission en difficulté. Dans un monde où l'espace est de plus en plus mondialisé, le temps immédiatisé, les choix individualisés, il est plus difficile de transmettre les traditions liées à des mondes relativement clos, inscrits dans de longues mémoires et dans des groupes qui les assumaient collectivement. Les médiations qui permettaient de se rattacher à un champ religieux bien identifié ont volé en éclats. Il y a inculture religieuse quand on n'est plus ni « par », ni « dans », ni « avec » ce champ-là, et qu'on en perd l'intelligence.

La prise en compte du fait religieux dans l'enseignement : nouveaux enjeux, nouveaux défis

LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX S'EST COMPLEXIFIÉE CES DERNIÈRES ANNÉES, CAR ELLE RÉPOND À DES BESOINS D'ORDRE DIFFÉRENT, QUI SE SONT PEU À PEU SUPERPOSÉS.

chant aux programmes d'enseignement et, surtout, à la formation des professeurs ». Après le rapport de mars 2002, intitulé *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*⁽³⁾, vinrent des modules d'enseignement sur la philosophie de la laïcité et l'histoire des religions dans les IUFM⁽⁴⁾ pour la formation initiale des enseignants⁽⁵⁾, et un colloque national de la Desco⁽⁶⁾ pour les cadres de l'Éducation nationale.

Dans l'enseignement catholique, à la suite de ce rapport et dans le contexte des assises, Paul Malartre crée la mission « Enseignement et religions » en 2002, au secrétariat général de l'enseignement catholique. Le travail de cette mission fut exposé lors du colloque « Enseignement et fait religieux », les 2 et 3 mars 2005, avec des orientations pour que ce soit bien l'affaire de tous les enseignants.

Pour l'enseignement public, le cap a été maintenu même si les réalisations n'ont pas eu l'impact souhaité. Un Institut européen en sciences des religions s'est ouvert en septembre 2003. En 2005, la loi d'orientation pour l'avenir de l'école précise « qu'il convient d'organiser la transmission des connaissances et des références sur le fait religieux et son histoire », avec la conception d'outils pédagogiques appropriés. Le récent cahier des charges pour les IUFM rappelle que « les savoirs concernant le fait religieux – histoire, œuvres, patrimoine, compréhension du monde actuel – sont enseignés dans le cadre des différentes disciplines ». En 2006, le socle commun de connaissances et de compétences comprend, parmi les domaines retenus et dans le cadre de la culture humaniste, le fait religieux.

UN PROBLÈME DE RELIGION, LIÉ À DES QUESTIONS DE TRANSMISSION, D'IDENTITÉ ET DE LAÏCITÉ

Ce problème, en France, est surtout celui de l'érosion du catholicisme et de la poussée islamiste. En 1995, l'évêque d'Angoulême, Mgr Dagens, dans son rapport *La proposition de la foi dans la situation actuelle* écrivait : « Nous constatons que la mémoire chrétienne s'efface chez beaucoup de jeunes et d'adultes [...]. Quand elle couvrirait à peu près continûment le territoire, l'Église catholique assurerait une sorte de "service public de la religion" pour la majorité du peuple français. Ce service risque de ne plus pouvoir être assuré de façon effective et efficace. » Dès les années 1960-70, Michel de Certeau analysait cette crise : « Pour la première fois dans l'histoire, les discours par lesquels une civilisation se pense ne sont plus religieux. Mais l'expérience qui se désigne encore elle-même comme "religieuse" n'en persiste pas moins. Elle s'effrite seulement. Elle se démultiplie et se disperse. Elle se désolidarise des

du citoyen⁽⁷⁾. »

Les événements se sont ensuite accélérés. À la suite du 11 septembre 2001, le ministre de l'Éducation nationale, Jack Lang, a demandé à Régis Debray de « faire des propositions tou-

grandes institutions unifiées qu'étaient jusqu'ici les religions. Elle se détache de plus en plus des "appartenances" ecclésiastes⁽⁶⁾. »

Or, la société, de plus en plus pluriculturelle, est saturée de religieux.

est le grand paradoxe de la sécularisation : « En fait, il n'y a pas du tout recul (ou si peu !) mais recomposition, pluralisation. On voit

"imposer l'individualisme religieux, la "religion à la carte", qui prend des formes très diverses, souvent libérales (on en prend, on n laisse), mais pas tous : il y a aussi une

demande — parfois agressive, voire arrogante — de manifester a religion publique-

ment et comme on

eut⁽⁷⁾. »
Problème particulièrement sensible avec l'islam et la revendication du port du foulard depuis 1989, les comportements identitaires, les crispations fondamentalistes et les epils communautaristes qui se sont multipliés ces dernières années⁽⁸⁾.

a France s'est trouvée en porte-à-faux entre les églements nationales et les réglementations européennes en matière de gestion des différences appartenances religieuses :

d'un côté, le respect de laïcité : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les royances » (article 1 de la Constitution de 1958, aptris de 1946) ;

de l'autre, le respect des opinions avec la « liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé » (article 10 de la Charte es droits fondamentaux de l'Union européenne).

JN PROBLÈME DE SOCIÉTÉ, MÉDIATISÉ DANS LES ANNÉES 1990 ET 2000

es difficultés d'enseigner, on est passé à celles u « vivre ensemble ». Le fait religieux est alors tilié pour venir à la rescousse de la fracture sociale. La religion permettait de relire ; on lui de-

mande de relier. Yves-Claude Lequin résume ainsi ce déplacement : « En 1989, c'est une compréhension laïque des phénomènes religieux qui est jugée nécessaire pour une compréhension


 René Nouailhat, responsable de la mission « Enseignement et religions », était déjà précurseur en la matière depuis de nombreuses années: Il a notamment fondé l'Institut de formation à l'étude et à l'enseignement des religions (Ifet) à Dijon, institut qui a déjà organisé plus de 20 sessions

nationales sur la prise en compte du fait religieux dans l'enseignement, et vient de mettre en place un master de sciences et enseignement des religions en convention avec l'université Marc-Bloch de Strasbourg

cice de la citoyenneté démocratique. Elle constitue une bonne prévention aux situations de tensions culturelles et religieuses⁽⁹⁾. »

UN PROBLÈME D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA PERSONNE

La prise en compte de la dimension religieuse de la culture interroge de façon nouvelle

de l'enseignement et la posture déontologique de l'enseignant face aux choix de croyances ou d'incroyances.

Ce qui est ici demandé à l'école est de l'ordre d'une « révolution culturelle ». Cela commence par la prise en compte de la dimension

symbolique du rapport

de l'homme à toute chose, et par laquelle s'effectue tout appren-tissage. Il ne s'agit finalement que de parler de l'homme, mais d'en parler vraiment, dans ce qui fait sa spécificité, ce que Régis Debray appelle « son infirmité symbolique », qui est aussi sa capacité de rêve et d'imaginaire, et sa dynamique de dépassement ou sa « puissance d'infini » que le philosophe Pierre Gire évoque en ces termes :

« En dépit de ses faiblesses, des limitations et de sa finitude, l'homme porte en lui-même, au fond de son être, un extraordinaire pouvoir de dépassement (comme la possibilité même de toutes les potentialités dans la vie humaine). C'est ce qu'il est possible d'appeler

la dimension ou la puissance d'infini inscrite en l'être humain⁽¹⁰⁾. »

UN PROBLÈME DE DIDACTIQUE

Reste le problème premier : comment enseigner le fait religieux ? Celui-ci est omniprésent et englobant: C'est un fait social qui structure nos représentations de l'espace et du temps. Cadre de tous les « grands récits » et mythes, il marque les pratiques rituelles, le sens du sacré, le temps des fêtes. Les systèmes religieux sont des systèmes complexes, aux évolutions multiformes. Leurs réponses et leurs questions sont liées à toutes les composantes de la vie sociale et psychique. Le problème n'est donc pas de repérer les faits religieux eux-mêmes, c'est de savoir comment en parler, comment y entrer sans objectif confessionnel ou prosélyte

La difficulté tient aussi à la séparation entre les acquis des sciences des religions et ceux des sciences de l'éducation. Les enseignants confrontés aux questions religieuses qu'ils doivent prendre en compte déplorent cette séparation entre le savoir sur les religions et les savoirs scolaires. Le premier reste ignoré de la plupart. Il n'est donc pas, ou très peu, enseigné. N'ayant pas à être transmis, il ne bénéficie pas, de ce fait, des procédures et des pratiques pédagogiques qui peuvent faciliter la transmission des savoirs scolaires.

La situation est paradoxale car si les sciences des religions n'ont jamais été si riches et si multiformes. Pour la Bible, par exemple, les travaux de l'École biblique de Jérusalem ou d'autres écoles scientifiques ont profondément modifié les connaissances, mais ils n'ont pas modifié les idées reçues, lesquelles font obstacle aux apports scientifiques. Et le travail sur les représentations est d'autant plus sensible « qu'il touche à l'identité la plus profonde des élèves et des familles⁽¹¹⁾. ».

RENÉ NOUAILHAT

^[1] Colloque international de Besançon, « Enseigner l'histoire des religions dans une démocratie laïque », 20-21 novembre 1991.

^[2] Les recommandations du rapport Debray portent essentiellement sur la formation des enseignants.

^[3] Instituts universitaires de formation des maîtres.

^[4] Encart dans le BO n° 15 du 11 avril 2002.

^[5] Séminaire national interdisciplinaire « L'enseignement du fait religieux », novembre 2002.

^[6] La faiblesse de croire, Seuil, 1987, p. 249.

^[7] Jean-Louis Schlegel, La loi de Dieu contre la liberté des hommes, Seuil, 2003.

^[8] Cf. rapport Stasi en décembre 2003 et la loi du 15 mars 2004 sur l'intention du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent une appartenance religieuse.

^[9] « Histoire des religions et laïcité » républicaine (1988-1999) », La Pensée, p. 117.

^[10] Conseil de l'Europe, 6 septembre 2005.

^[11] Pierre Gire, « Religion, culture, éducation, anthropologie du spirituel », Esprit et Vie, 1997, p. 337.

^[12] Rapport Debray, avril 2002, p. 35.

Les orientations qui suivent sont déclinées en fonction d'un certain nombre de difficultés, de risques ou de dérives.

1. POUR SORTIR DES CONFUSIONS : DISTINGUER ENSEIGNEMENT DES RELIGIONS ET ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Il importe de bien dissocier la démarche culturelle et la démarche croyante. Faute de cette distinction, la confusion entretient deux types d'oppositions contradictoires. Certaines viennent des milieux confessionnels, inquiets de voir les sujets religieux traités par des enseignants qui, n'étant pas nécessairement croyants, n'auraient pas de véritable compétence pour en parler. D'autres oppositions viennent des milieux laïques qui soupçonnent toute prise en compte des questions religieuses d'introduire des éléments confessionnels incompatibles avec la neutralité de l'enseignement.

Notre travail se démarque radicalement de ces deux positions. L'enseignement du fait religieux n'aurait aucun sens s'il n'ouvrait pas à l'expérience religieuse qui l'habite et qui en délivre les significations. Et il n'aurait aucune portée s'il ne permettait pas de développer, sur cette expérience et sur ces significations, des éléments d'analyse, de réflexion critique et de compréhension, comme seuls les enseignants peuvent le faire à partir des exigences propres à leurs champs disciplinaires.

2. POUR ENDIGUER LE COMMUNAUTARISME : DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE

À l'école, des ouvertures sont proposées sur différentes religions. Cela donne lieu, parfois, à des séances particulières d'échanges ou de travail avec les élèves concernés, au nom du droit à la différence et du respect des appartenances et des identités supposées. Le risque est alors de renforcer les affirmations communautaristes. L'important, c'est que toutes les initiatives prises pour un enseignement sur telle ou telle religion ou sur telle ou telle approche des religions le soient pour tous les élèves. Culture commune ne veut bien sûr pas dire contenus nécessairement identiques : la diversification pédagogique doit jouer ici, en fonction des situations, aussi bien dans la pluralité des religions et de leurs courants et celle des positions à leur égard, ce qui inclut ce que les religions disent d'elles-

mêmes et les positions agnostiques ou athées. Le « socle commun de connaissances et de compétences⁽¹⁾ » offre aujourd'hui un cadre à cette culture commune. Les grands textes religieux, l'histoire des religions, la notion de fait religieux y ont leur place. Reste à en préciser les contenus et les modalités d'appropriation.

3. POUR RÉSISTER AUX CLÉRICALISMES ET AUX MANIPULATIONS OU INSTRUMENTALISATIONS DES FAITS RELIGIEUX : SCOLARISER LES RELIGIONS

La transmission de la culture scolaire à travers les disciplines se fait par étapes. Les différentes disciplines apportent, selon leurs champs et leurs démarches, des méthodes pour exercer analyse et discernement. Elles offrent des médiations, opèrent une mise à distance. Le cléricalisme fonctionne, au contraire, à l'endocinement et à la soumission. Pour le contrer, la culture scolaire offre les moyens d'une transmission publiquement contrôlée des connaissances, dans le cadre républicain.

4. POUR REMÉDIER AU FONDAMENTALISME : DISCIPLINARISER LES FAITS RELIGIEUX

Le fondamentalisme n'est pas une caractéristique exclusive des religions. Mais les religions sont un terrain privilégié de cette attitude bornée qui fige une certaine interprétation à un moment donné, en fonction de l'autorité qui la justifie. C'est une démission de l'intelligence, « une forme de suicide de la pensée⁽²⁾ ». L'hypermoralisation du texte conduit en effet à éliminer son contexte et sa dimension historique, ses conditions de production et de transmission. En lui imposant la projection d'un sens décrété fixe, elle détruit de ce fait le texte lui-même.

Il faut discipliniser le fait religieux avant de l'interdiscipliniser. Les disciplines permettent de l'aborder sous tous les éclairages, en tenant compte de la spécificité du sujet pour bien entendre la puissance d'interpellation des textes religieux et en quoi ils rejoignent les grandes questions humaines. C'est le rôle de « ces formes de vérité, de beauté, de maîtrise de soi et du monde qu'on appelle les disciplines de l'enseignement⁽³⁾ ».

5. POUR SORTIR DU LAÏCISME : OUVRIER À LA RATIONALITÉ ET À LA CRITIQUE

Analyse et esprit critique se développent dans et par toutes les disciplines. L'apport de la discipli-

Sept orientations

DE LA NÉCESSITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX.

te historique, par exemple, c'est d'apprendre à partir des documents, d'analyser leur nature, de repérer comment ils nous sont parvenus, comment ils ont été transmis. On montrera que de nombreux récits bibliques sont des mythes, que l'archéologie ne nous dit rien de l'existence d'Abraham, que les textes du Nouveau Testament ne ont pas de la main de ceux à qui ils sont attribués, que le judaïsme, le christianisme ou l'islam ont pluri-religieux, quels sont leurs emprunts mutuels et ceux qui proviennent d'autres textes. Tout ce travail de déconstruction critique est une véritable ascèse. Elle est indissociable, dans le même temps, d'un travail de reconstruction symbolique. Abraham est une figure historique majeure des récits de la Bible, du Nouveau Testament et du Coran. Pour la comprendre, faut entrer dans l'intelligence d'une approche de l'intérieur », celle du vécu collectif et de l'expérience religieuse historique du peuple de la Bible. Il faut aussi une approche « de l'extérieur », non seulement selon d'autres vécus collectifs et 'autres expériences religieuses, mais aussi selon les études des sciences historiques qui essaient de rendre compte du « fait religieux Abraham » dans ces récits.

On ne peut opposer le savoir et le croire. La science est traversée de croyances, de convictions subjectives, de foi irraisonnée, de émotions, de passions qui risquent toujours de dogmatiser le discours scientifique. Elle est aussi pénétrée de représentations qui viennent de son histoire et lui habite encore certains de ses modèles ou e ses expressions. Il y a aussi du savoir dans la royance, ne serait-ce que lorsqu'on veut en rendre compte, ce qui est inhérent à sa transmission.

5. POUR RÉPONDRE À LA « DÉSHÉRENCE COLLECTIVE » : TÂCHER À LA « DÉTRESSE MORALE », ET NON PAS DONNER DU SENS

Sur les questions religieuses, les différentes disciplines (notamment les arts, les lettres et l'éducation civique, juridique et sociale) ouvrent à des champs d'interrogations de type existentiel. Toutes ces questions, dans leur diversité et leur radicalité, se posent dès que l'on se situe dans la dimension symbolique du rapport de l'homme à toute chose. Le symbolique est une fonction de mise en relation avec l'invisible. Il donne le sens qui, dans le domaine de la religion comme dans celui de la politique ou de l'éthique, se développe selon les trois axes du sentir, du réfléchir et de l'agir : le ressenti, la signification et l'orientation.

C'est la dimension de l'intériorité. Une pédagogie du silence devrait ici aider à prolonger ces interrogations. Silence pour tout simplement prendre le temps de recueillir ce que l'on s'approprie, silence intérieur et temps plein du recueillement, silence aussi celui des cheminement, de l'écou-

te intérieure et qui ouvre à de nouveaux espaces, d'autres lumières. C'est particulièrement important pour l'accès au patrimoine, pour habiter le paysage commun. « *Comment accueillirons-nous l'étranger si à nous-mêmes nous sommes devenus étrangers*⁽⁴⁹⁾ ? » pédagogies de questionnement, aussi, car si les religions apportent des réponses, des exemples d'expériences et des éléments de compréhension de ces expériences selon les milieux et les contextes, elles sont plus encore, par leur quête, des questions à toutes nos réponses.

7. POUR ÉVITER LE RELATIVISME : TRAVAILLER LES RÉFÉRENCES, LES SPÉCIFICITÉS ET LES DIFFÉRENCES

Les religions, systèmes symboliques, sont des lieux de sens qui éclairent la vie humaine en la mettant en relation avec une « transcendance ». Elles portent des valeurs qui ont été fondatrices de notre « vivre ensemble » et qui ont aidé, par leurs idéaux et par tout un système d'interdits, à tenir la barrière à distance. L'exigence spirituelle qui les anime est ce qui a donné et constitué nos références les plus précieuses pour construire les éléments du droit universel de la personne.

Il convient de réitérer les différentes religions comme les différentes positions à l'égard du religieux aux critères des droits de l'homme qui fondent la loi républicaine et, pour l'école catholique, aux critères évangéliques du projet chrétien d'éducation. Les valeurs républicaines humanistes, qui ont une histoire marquée par le christianisme, appartiennent à tous. Elles correspondent, pour chacun, à un dépassement de ce qui est purement individuel. C'est le domaine de l'engagement éthique qui est de l'ordre de l'universel, et dont les valeurs sont les critères décisifs du bien commun.

Tous les choix, en effet, ne se valent pas. Si l'on doit toujours respecter les personnes, on ne doit pas nécessairement respecter toutes leurs idées ou leurs croyances. Tous les points de vue n'ont pas la même valeur. D'où un besoin de formation au discernement conforme aux orientations de l'école républicaine et du projet chrétien d'éducation. Travail à conduire avec prudence, en tenant compte des sensibilités et des décalages culturels, pour éviter de s'exercer de façon hégémonique à la manière d'un « droit du plus fort » ou d'un « droit d'ingérence » qui ne tiendrait pas compte de la vision et des besoins de l'autre.

LE FAIT RELIGIEUX POSE TROIS DÉFIS

C'est d'abord la question de la place des religions et de la formation de l'esprit critique, ce qui suppose de passer d'une laïcité de « séparation-dissociation » à une laïcité de « séparation-média-

tion », qui permette un dialogue des raisons entre elles.

Dans le champ des connaissances, ce processus de séparation a permis l'autonomie des savoirs. Raison de plus pour analyser les relations complexes du croire et du savoir, tout ce qui s'y entrecroise, ce qui s'y investit, l'histoire des représentations, de leurs déplacements dans la constitution des épistémologies disciplinaires.

René Rémond situe le travail sur le fait religieux comme une exigence de la laïcité elle-même : « *La proposition de faire une place dans les programmes scolaires au fait religieux est motivée par des raisons autres que religieuses. Elle obéit d'abord à une exigence proprement scientifique : le fait religieux fait partie de la réalité sociale au même titre que toute activité collective. C'est une expression du génie créateur de l'homme, comme l'art, la science ou la politique. Le fait religieux en effet n'est pas seulement, comme le croyait la philosophie libérale, une opinion individuelle, un acte purement personnel. La croyance religieuse, même si elle procède du plus intime de l'être et engage la conscience, comporte aussi nécessairement une dimension sociale : toute croyance modifie le comportement de la personne dans ses rapports avec autrui et a en conséquence un impact social. C'est la laïcité elle-même qui impose que le fait religieux soit enseigné*⁽⁵⁰⁾ . » Avec cet enseignement du fait religieux, l'école se trouve revisitée, revivifiée par le symbolique, la complexité et la reliance.

C'est l'apprentissage d'une culture commune et plurielle, avec ses savoirs fondamentaux, à l'échelle du monde, avec ses acquis universels (les droits de l'homme et les devoirs du citoyen). C'est la possibilité de porter sur les religions le regard d'une « science positive et sereine » (Selon l'expression de Ferdinand Buisson, il y a plus d'un siècle) qui conjugue l'analyse « de l'extérieur » et la compréhension « de l'intérieur ».

C'est le lieu où se transmet l'idée sacrée de limite, élément essentiel de socialisation qui se décline en termes de mémoires, de projets, de croyances partagées.

C'est aussi le temps de l'appropriation personnelle, de l'autonomie des consciences, de la responsabilité, de l'engagement libre.

RENÉ NOUAILHAT

^[1] Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006, Circulaire n° 2007-013 du 11 janvier 2007. Dans ce sord commun, la « culture humaniste » est destinée à donner le « sens de la continuité et de la rupture, de l'identité et de l'altérité », la formation du jugement, du goût et de la sensibilité », la connaissance des idées et la découverte de soi », « la construction du sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens ».

^[2] Commission biblique pontificale, L'interprétation de la Bible dans l'Église, Conf. 1994, p. 61.

^[3] Marguerite Jahn, Le passage du témoin, Parole et Silence, 1999, p.52.

^[4] Dominique Pinnau, Le Monde de la Bible, n° 142, p. 63.

^[5] ECA hors série « Relier l'enseignement et fait religieux », mars 2005, p. 18.

L'union mutuelle des établissements de l'enseignement catholique

Fait religieux et « double appartenance » de l'enseignement catholique

EN 1959, LA LOI DEBRÉ, PERÇUE COMME UNE LOI D'INTÉGRATION PROGRESSIVE D'UN ÔTÉ ET COMME CONTRAIRE À LA LAÏCITÉ DE L'AUTRE PAR LE « CARACTÈRE PROPRE », INSPIRerait LA MÉFIANCE. AUJOURD'HUI, ELLE EST RECONNUE COMME LE PILIER CENTRAL DE LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT. ENTRE-EMPS, PRÈS DE CINQUANTE ANNÉES SE SONT ÉCOULÉES, DURANT LESQUELLES LES DEUX USEIGNEMENTS — PUBLIC ET ÉTABLISSEMENTS ASSOCIÉS PAR CONTRAT — ONT CONSTRUIT LENTEMENT ET PATIEMMENT UN PARTENARIAT, SOURCE D'INNOVATIONS.

lique est une structure civile avec des buts, des méthodes, des caractéristiques semblables à n'importe quelle institution scolaire. Sous un autre aspect, elle se présente aussi comme une communauté chrétienne ayant pour base un projet éducatif enraciné dans le Christ et son Évangile⁽¹⁾. » En 1959, l'explosion démographique des « baby-boomers » de l'après-guerre liée à la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans faisait littéralement exploser la demande scolaire et éducative. « Tout conduit aujourd'hui la France à instruire une jeunesse plus nombreuse et, en dépit de tout ce qui a déjà été fait, l'effort immense qui doit être encore demandé au pays pour assurer son avenir ne peut être mené à bien qu'avec le concours de tous. Ce qu'il est convenu d'appeler la question scolaire ne doit pas détourner les Français de la grande tâche de l'Éducation nationale. Pendant la Résistance et au lendemain de la Libération, quand il fallait songer à reconstruire le pays, les esprits les plus clairs voyants avaient compris que la France avait besoin de rassembler toutes ses forces pour surmonter les difficultés qui l'attendaient et que cette indispensable unité imposait de mettre fin aux discordes scolaires sans pour autant imposer l'uniformité⁽²⁾. » Ces discordes scolaires divisaient les Français depuis trop longtemps, il était urgent de les résoudre. L'enseignement catholique ne pouvait plus subsister sans subventions de l'État, sauf à être réservé exclusivement aux classes les plus favorisées. La querelle entre l'Église et l'État, marquée de périodes de vives tensions — que l'on pense en particulier aux lois de 1903 ou de 1905 — ou de rémissions temporaires, durait depuis plus d'un siècle, et la pression des familles qui voulaient être en mesure de choisir l'enseignement catholique était à son paroxysme.

l'intégration du fait religieux dans les disciplines d'enseignement illustre particulièrement l'implication des établissements publics et catholiques. En effet, l'enseignement catholique se veut « *ni public, ni privé, mais associé* », et, depuis bientôt cinquante ans, il vit une expérience singulière, dans une double fidélité au contrat avec l'État et à la mission

gation de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans faisait littéralement exploser la demande scolaire et éducative. « Tout conduit aujourd'hui la France à instruire une jeunesse plus nombreuse et, en dépit de tout ce qui a déjà été fait, l'effort immense qui doit être encore demandé au pays pour assurer son avenir ne peut être mené à bien qu'avec le concours de tous. Ce qu'il est convenu d'appeler la question scolaire ne doit pas détourner les Français de la grande tâche de l'Éducation nationale. Pendant la Résistance et au lendemain de la Libération, quand il fallait songer à reconstruire le pays, les esprits les plus clairs voyants avaient compris que la France avait besoin de rassembler toutes ses forces pour surmonter les difficultés qui l'attendaient et



André Blamatin, secrétaire général adjoint de l'enseignement catholique.

reque de l'Église, se définissant comme « une structure civile et une institution chrétienne ». « Sous un certain aspect, l'école catholique est une structure civile avec des buts, des méthodes, des caractéristiques semblables à n'importe quelle institution scolaire. Sous un autre aspect, elle se présente aussi comme une communauté chrétienne ayant pour base un projet éducatif enraciné dans le Christ et son Évangile⁽¹⁾. »

PRINCIPES ESSENTIELS

Le gouvernement proposa donc une loi dont les principes essentiels sont exposés dans l'article 1^{er} : « L'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'État. L'établissement tout en conservant son caractère propre doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances y ont

accès⁽⁹⁾. » Quatre solutions étaient proposées, du maintien du *statu quo* à l'intégration, en passant par les deux modalités nouvelles au-our desquelles s'organiserent de fait les rap-ports entre l'État et les établissements privés le « contrat d'association » et le « contrat-imple ». Ce dernier ne concerne plus main-tenant qu'un quart environ des établissements du premier degré, les trois autres quarts et la totalité des établissements secondaires sont sous le régime du contrat d'association. Dans le dernier cas, les enseignants, rémunérés par l'État, sont des contractuels de droit public, mais leur nomination par le recteur d'académie est soumise à l'accord du chef d'établissement⁽⁴⁾.

L'enseignement est soumis au contrôle de l'État, c'est l'établissement qui « *conserve son caractère propre* », une disposition qui avait faillieurs provoqué des dissensions très graves dans le gouvernement, provoquant la démission du ministre de l'Éducation nationale et une loi qui ne fit pas spontanément consensus non plus, ni du côté du Chai⁽⁵⁾, ni du côté de l'Église de France. Il faut réaliser ce que pouvait représenter cette nouvelle donne pour l'enseignement catholique. L'enseignement atholique était alors essentiellement réservé aux catholiques, c'était avant les ouvertures du Concile, en particulier sur la liberté de conscience. En fait, il n'avait pas le choix : ou accepter la proposition « financement, maintien du caractère propre, mais ouvertur e à tous et enseignement sous le contrôle de l'État » ou constituer un enseignement catholique réservé aux familles aisées. D'ailleurs, près de cinquante ans après la loi, c'est bien e que constatait récemment le cardinal Jean-Pierre Ricard. « *On peut toujours se plaindre le la loi Debré du 31 décembre 1959 et de ses contraintes. Si elle n'existait pas, l'enseignement catholique en France poserait moins de uestions, tant sa surface serait réduite et sa éalité devenue confidentielle*⁽⁶⁾. »

E « CARACTÈRE PROPRE »

e législateur n'a pas défini le contenu du « caractère propre », il en garantit l'exercice et le aspect. La communication de l'épiscopat français, réuni à Lourdes en novembre 1969, est abtuellement citée comme première réfè-

rence du contenu de ce caractère propre. « *L'école catholique ne veut, et ne doit être ni la rivale d'une autre école ni le refuge d'un com- portement de classe. Elle n'est pas le simple héritage du passé. Son apport original est de lier, dans le même temps et le même acte, l'ac- quisition du savoir, la formation de la liberté, l'éducation de la foi : elle propose la décou- verte du monde et le sens de l'existence.* »

En 1977, un document du Comité national de l'enseignement catholique (CneC) établit un bilan positif de l'application de la loi : les contrats ont été accueillis avec faveur puisqu'il ne reste plus que quelques écoles hors contrat, les tarifs des scolarités ont baissé, les enseignants ont des salaires décents et la qualité de l'en- seignement a été relevée par l'obligation fai- te à ces enseignants d'avoir les mêmes titres que leurs homologues du public. Et de plus, « *dans le domaine politique, on peut aussi por- ter à l'actif de la loi scolaire une évolution sen- sible des relations entre les deux enseigne- ments, une meilleure connaissance réciproque*

Culture religieuse



Jacques Marchaïu

Que constatons-nous dans notre société occidentale ? L'ignorance galopante dans le domaine de la culture religieuse. Le chemin de Damas ? Pour des élèves d'HEC, bac C en poche, c'est la route de tous les diplomates au Proche-Orient. Ils ignorent que c'est d'abord celle de la conversion de saint Paul. Dans les lycées, les tests de connaissance du vocabulaire religieux sont accablants Pour la moitié des élèves, les mots de monothéisme, Pâques, Pentecôte, Annonciation, Ascension, Assomption, sont sinon inconnus du moins sans signification.

Les récits bibliques des portes du baptistère de la cathédrale de Florence ou les vitraux de celle de Chartres ou les dirait coupés de leurs racines juives ou chrétiennes. Ils sont dans un musée comme des touristes chinois ou japonais.

Le terme de « culture religieuse » exige d'être défini au risque d'être mal compris. On peut, en effet, lui donner différents sens. Deux nous occuperont ici.

Au sens *d'histoire des religions* d'abord, et très essentiellement d'histoire du christianisme qui a marqué profondément l'Occident depuis vingt siècles.

Il ne s'agit pas d'adhésion au catholicisme, de catéchisme, de prosélytisme, d'endoctrinement, d'appel à la conversion, etc. Il s'agit des savoirs élémentaires qui font partie du bagage scolaire ordinaire. Il s'agit de l'histoire nationale et européenne qui est la nôtre quelle que soit notre appartenance religieuse, ou pas. Et s'il s'agit d'histoire, il s'agit de culture. La culture, ce sont donc d'abord des savoirs, des savoirs accumulés et développés, approfondis depuis les origines sur les questions et les mystères de la planète comme de l'homme. Ce sont aussi les rapports les analogies, les correspondances entre les savoirs propres à chaque catégorie de savoirs (interdisciplinarité)

L'INTELLIGIBILITÉ COMME PRINCIPE

Nous postulons, en effet, que la culture religieuse, en tant que culture, est accessible à l'intelligence de tous et susceptible d'un enseignement respectueux de la liberté de chaque

(Suite page 17)

allant souvent jusqu'à la compréhension et à l'estime. Peu à peu, un climat de détente et de paix scolaire tend à s'instaurer entre l'enseignement public et l'enseignement privé⁽⁷⁾ ».

DOUBLE OBJECTIF ET DOUBLE RÉSTANCE

Certes, la crise des années 1981-1984 a montré que la paix scolaire était encore fragile, gardons-nous cependant de tout manichéisme en rappelant les débuts des années quatre-vingt et l'alternance politique. Le ministère d'Alain Savary ne s'est pas résumé au conflit entre l'enseignement catholique et l'État ! Qu'on se rappelle les nombreux rapports, particulièrement audacieux, rédigés alors. Ce fut la mise en œuvre de la « discrimination positive » avec la création des Zep⁽⁸⁾, ce furent des années de bouillonnement, de réflexion et d'innovations pédagogiques et éducatives, dont tous ont profité, établissements publics et établissements associés, ces derniers contribuant, à leur place, à cette réflexion et à l'innovation pédagogique. « *L'ambition de Savary formait un tout : entrer de rénové l'Education nationale, et ce faisant, résoudre la question scolaire ; tenter d'apporter sa contribution à l'invention non plus de "l'école de tous" mise en place par les républiques successives, mais de "l'école de chacun"* ». Ce double objectif fut incarné en particulier par le projet des fameux « Établissements d'intérêt public (EIP) » qui devaient rassembler plusieurs établissements dont certains ayant « un caractère éducatif propre et une référence spirituelle ». « Admettre, comme c'était le cas dans le premier projet d'EIP,

l'existence, au sein d'un service public, d'établissements affichant un caractère spécifique de type spirituel ou religieux, c'était déjà considérer l'enseignement du fait religieux comme une nécessité et développer l'idée d'un enseignement du fait religieux comme discipline profane⁽⁹⁾ ». La résistance fut double aussi : celle de l'enseignement catholique craignant pour sa spécificité et celle d'une partie importante de l'enseignement public refusant tout principe de innovation et en particulier toute forme de décentralisation. Certes, le projet de loi d'Alain Savary a échoué, mais la cause de cet échec

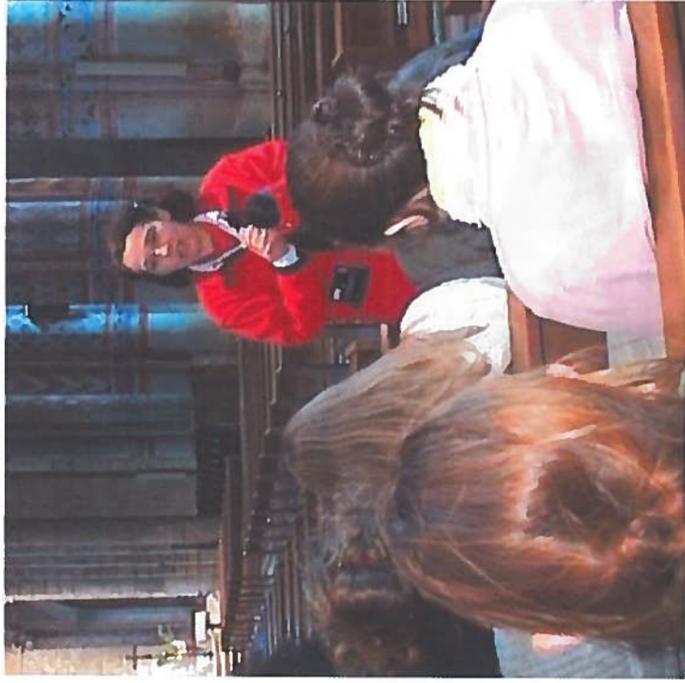
velles modalités de l'attribution des moyens aux établissements, les crédits limitatifs, et la volonté renouvelée des évêques d'assurer la permanence de l'inspiration des projets éducatifs.

DE LA DÉFENSE DU CARACTÈRE PROPRE À LA VOLONTÉ POSITIVE DE PARTAGER UNE RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE L'ÉDUCATION

En 1992, quarante ans après la loi Debré, la perception des rapports à l'État a changé. L'association à l'État fait désormais partie de la définition même de l'enseignement catholique. Il ne s'agit plus de « défendre un terrain », celui du caractère propre, mais de mettre en œuvre la double mission d'un établissement catholique d'enseignement, à la fois « structure civile et institution chrétienne ». Ainsi s'exprime une volonté positive de participation au système éducatif de la nation : « *L'enseignement catholique témoigne de la volonté de la communauté chrétienne de prendre part institutionnellement à la responsabilité de la nation vis-à-vis de l'enseignement et de l'éducation*⁽¹²⁾ ». »

D'ailleurs, au fil des années, de façon officielle dans les contacts nombreux entre les responsables de l'enseignement catholique et les instances de l'Éducation nationale ou même de façon très officielle dans des textes, l'État a reconnu l'apport des établissements associés. Ainsi le premier « considérant » du texte des accords de janvier 1993 entre le secrétaire général de l'enseignement catholique et le ministère de l'Éducation nationale : « *Considérant la contribution des établissements d'enseignement privés au service public de l'éducation [...]* ». »

Pour autant, le texte du préambule du Statut de l'enseignement catholique n'est pas moins exigeant sur la mission de l'enseignement catholique : « *L'enseignement catholique est un des lieux privilégiés où l'Église peut révéler l'homme à lui-même, lui faire découvrir le sens de son existence et l'introduire dans la vérité totale sur lui-même et son destin. Ainsi, dans*



À Poitiers, une classe de BTS « Tourisme - découverte » à l'église Notre-Dame-la-Grande.

de certains membres de l'enseignement public de voir mettre en œuvre la réforme proposée que le projet de loi préconisait. Il n'est pas sûr que l'ensemble du système éducatif connaîtrait les difficultés actuelles si l'accord avait pu se faire entre les différentes parties en présence et si ce projet de loi n'avait pas été retiré.

La période de stabilité qui suivit fut mise à profit par l'enseignement catholique pour une profonde réflexion sur sa nature et sa place dans la nation et dans l'Église. Un nouveau Statut fut élaboré par le Comité national de l'enseignement catholique, soumis aux évêques et promulgué par eux le 14 mai 1992. L'occasion en avait été donnée par la nécessaire et urgente adaptation de l'enseignement catholique aux lois de décentralisation, aux nou-

sa tâche d'éducation, l'Église est-elle appelée à servir le dessein de Dieu sur les hommes. L'École catholique est donc elle-même un lieu d'évangélisation, d'authentique apostolat, d'action pastorale, non par le moyen d'activités complémentaires, parallèles ou parascolaires, mais par la nature même de son action directement orientée à l'éducation de la personnalité chrétienne⁽³⁾. » Lorsque à la fin de leur assemblée plénière de Lourdes, en novembre 2005, les évêques de France ont décidé de créer un groupe de travail sur l'ensei- gnement catholique, ils ont bien choisi d'étudier à la fois la mission qu'il reçoit de l'Église et son insertion dans la société.

L'histoire du système éducatif français a-t-elle été marquée par cette double fidélité de l'enseignement catholique à sa responsabilité vis-à-vis de la nation et vis-à-vis de l'Église ? Son évolution eût-elle été différente si les établissements associés n'avaient pas existé ? Il est difficile de faire une évaluation et de trouver les indicateurs adéquats. Et pour- tant, l'enseignement catholique a tenu sa place dans le service de la nation, répondu à l'ob- jectif que lui fixait la loi Debré, et de plus, construit un partenariat avec l'enseignement public.

UNE ÉMULATION FRUCTUEUSE ?

Le « partenariat » s'est construit lentement et patiemment, de façon tacite souvent, alors même que publiquement certains regrettaient des méfaits d'une concurrence entre deux systèmes, concurrence que la loi Debré avait re- usée en ne reconnaissant que des établis- sements⁽⁴⁾. Il faut être très prudent pour évaluer cette influence mutuelle. L'épineuse question de la sectorisation et de son contournement par les « familles bien informées⁽⁵⁾ » qui uti- lisent aussi bien le choix des établissements privés que les dérogations administratives pour accéder aux établissements publics de meilleur niveau, envenime les rapports entre es deux types d'établissements. Les thèmes abordés récemment, et en particulier celui de la carte scolaire, ont montré la complexité du problème et qu'il y aurait besoin, comme en 959, du « concours de tous » pour résoudre un problème qui n'est plus quantitatif, mais éducatif. La mixité sociale, non pas pour elle-même, mais comme élément d'un projet et hemin vers la réduction des inégalités et l'édu- cation à l'altérité, est un défi essentiel. Pour

le relever, il n'y aurait pas trop de la conjonc- tion des efforts des établissements publics et des établissements associés...

D'ailleurs, les rapports que l'Inspection géné- rale de l'Éducation nationale établit depuis quelques années sur chaque académie parlent de cette influence mutuelle, contrastée sui- vant les lieux, allant d'une concurrence peu satisfaisante à une émulation fructueuse. Nous prendrons simplement quelques exemples où les établissements publics et associés ont ti- ré profit d'une communication mutuelle.

L'exemple le plus fréquemment cité est la « communauté éducative ». Née au congrès de l'Unapel⁽⁶⁾, à Lyon en 1967, la communauté éducative a été généralisée à l'ensemble des établissements publics et privés par la loi d'orientation du 10 juillet 1989 ou « loi Jospin ». Même si la communauté éducative est une réalité à revivifier sans cesse, si la nécessaire connivence éducative entre les familles et

(Suite de la page 15)

conscience, c'est-à-dire, pour être clairs et distincts, qu'il n'est pas nécessaire d'être juif pour saisir la Bible, ni catholique pour lire l'Évangile, ni musulman pour connaître le Coran, et qu'une œuvre d'art religieux, qu'une liturgie ancienne ou moderne, qu'un rituel sacral peuvent être appréhendés par les yeux du cœur et de l'esprit.

L'arnésie est corruptrice de l'intelligence. Les autorités religieuses, mais aussi l'Éducation nationale, s'inquiètent de cette inculture. Notre littérature, notre art, notre philosophie sont marqués par la Bible. L'ignorer serait se couper de notre héritage. Les Églises exerçaient autrefois le quasi-monopole de la transmission des valeurs et des connaissances religieuses.

Il y a aujourd'hui une rupture de mémoire dans le domaine culturel. La mémoire n'est plus informée. Que ce soit dans le domaine de la culture profane ou dans celui de la culture religieuse. Qui connaît aujourd'hui les grandes histoires de la Bible qui ont peuplé nos imaginaires d'enfants, de même que les chansons ou les contes que nos grand-mères nous transmettaient de génération en génération ?

Il est un *deuxième sens à donner à l'expression « culture religieuse »*.

Il s'agit de l'impact du fait religieux sur la vie profane, la vie politique, sociale, littéraire artistique. En creusant davantage on pourrait dire que cette vie profane est traversée par le questionnement de l'homme sur les valeurs et le sens, comme on dit aujourd'hui.

Enfin, plus loin encore, la vie profane elle-même possède une dimension intérieure, spirituelle qu'il nous faudrait découvrir pour entrer en communion avec elle. Le seuil du Temple !

Le « religieux » n'est pas à concevoir comme *un secteur particulier* de la vie, inexorablement condamné à reculer puis à disparaître devant l'arrivée de la « modernité » et la montée du « sécularisme ». Il faut en réalité la tenir pour une dimension de l'esprit humain, de la vie spirituelle de l'homme, de toutes les fonctions qui expriment cette vie et qui définissent précisément le champ de la culture : la connaissance en général et la philosophie en particulier, l'éthique et la morale, et l'art.

Pourquoi en va-t-il ainsi ? Parce que « être religieux » signifie s'interroger passionnément sur le sens de notre vie et être ouvert aux réponses, même si elle nous ébranlent en profondeur » ; parce que la religion n'est au fond rien d'autre que l'orientation de l'esprit vers l'absolu. Il y a une dimension « en profondeur » de la culture. Il nous faut y rendre les enfants attentifs. Mais le sommes-nous nous-mêmes ? Les professeurs de la culture sont d'ordre spirituel, mais elles risquent souvent d'être oubliées.

JACQUES MARÉCHAL
(Extraits de sessions)

l'école est le fruit d'une longue construction par une parole partagée, personne ne peut mettre en doute que cette notion n'ait été féconde pour la vie des établissements.

Dès la fin des années 60 et pendant les années 70, sous la responsabilité de leurs tutelles⁽⁶⁷⁾, les établissements de l'enseignement catholique ont élaboré leur projet éducatif, exprimant ainsi leurs finalités éducatives. En 1982, la notion de « projet d'établissement » apparaît dans l'enseignement public. Elle est, elle aussi, reprise dans la loi de 1989. Certes, la fonction n'est pas exactement la même, le projet d'établissement est centré sur le développement et les moyens, le projet éducatif sur les finalités. Il reste que l'un et l'autre ne sont pas sans rapports mutuels.

DIMENSION RELIGIEUSE DE LA CULTURE

Comme exemple d'échanges dans l'autre sens, il faut rappeler que ce n'est pas l'enseignement catholique, comme certains auraient pu s'y attendre spontanément, qui a annoncé en premier le grave déficit des programmes et des connaissances des élèves dans le domaine de la « dimension religieuse de la culture ». Certains verront là une forme de

paradoxe, mais, même si du côté de l'enseignement catholique le souci n'était pas absent, c'est du côté de l'enseignement public, avec la Ligue de l'enseignement, en 1982, que le constat fut établi et enclencha les réactions et les initiatives qui suivirent. Parmi celles-ci, il faut noter la circulaire du recteur Joutard en 1989, l'intégration, certes timide au début, de cette question dans les nouveaux programmes et évidemment le rapport de Régis Debrey en mars 2002 qui interrogeait aussi bien les établissements publics que les établissements associés.

Du côté de l'enseignement catholique, pour concrétiser la part qu'il veut prendre à cet effort non seulement pour ses propres établissements mais dans le cadre des rapports avec l'enseignement public, dès juin 2002, le secrétaire général a créé la mission « Enseigne-

la complexité du monde par une première approche :

– des droits de l'homme ;
– de la diversité des civilisations, des sociétés, des religions (histoire et aire de diffusion contemporaine) ;
– du fait religieux en France, en Europe et dans le monde en prenant notamment appui sur des textes fondateurs (en particulier, des extraits de la Bible et du Coran) dans un esprit de laïcité respectueux des consciences et des convictions [...]»⁽⁶⁹⁾.

Il est clair cependant que les établissements associés, avec leur autonomie dans l'organisation de la vie scolaire, ont plus de capacités pour réagir et s'adapter. Certes, il faut rester modeste parce que tous n'utilisent pas cette liberté, loin de là, se contentant de rester des imitateurs zélés, et par ailleurs, il n'y a pas de solutions miracles ! Oserions-nous cependant proposer deux autres exemples où le partenariat et les échanges mutuels, certains fois, dans le sens des établissements associés vers les établissements publics, pourraient être un progrès du système éducatif dans son ensemble : l'organisation du temps scolaire et la cohérence entre « vie scolaire » et enseignement ?

La société actuelle se réfugie dans l'instant, a oublié le passé et vit dans la crainte d'un avenir décrit comme pire que le présent alors que depuis plusieurs siècles, futur et progrès se conjugaient ensemble. Or il n'y a pas d'éducation sans durée. Que dire de l'organisation actuelle des établissements du second degré qui fractionne le temps dans les cinquante-cinq minutes réglementaires d'un cours, sans tenir compte de la discipline enseignée, du moment de la journée ou de l'articulation des cours entre eux ? Plusieurs centaines d'établissements de l'enseignement catholique, mettant à profit leur responsabilité dans l'organisation de la vie scolaire, ont choisi d'expérimenter d'autres modèles. Rejointes entre eux par des observatoires de pédagogie pour un s'enrichir mutuellement et éviter les dérives éventuelles, ils ont manifestement changé les rapports des élèves à l'apprentissage des disciplines scolaires et plus largement les relations dans les établissements.

D'AUTRES ÉCHANGES À PROMOUVOIR

Il est une autre culture des établissements de l'enseignement catholique qui n'est pas, ou pas encore, celle des établissements publics

DE LA DÉFENSE DU « CARACTÈRE PROPRE » À LA VOLONTÉ DE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE « DE PRENDRE PART INSTITUTIONNELLEMENT À LA RESPONSABILITÉ DE LA NATION VIS-À-VIS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION », L'ÉVOLUTION A ÉTÉ RADICALE.

grammes officiels nous l'imposent que nous devons traiter cette question. Nous avons nos propres raisons de le faire, et par le fait, nous avons sans doute à aborder ce sujet d'une façon originale. Peut-on avoir un projet éducatif référé à l'Évangile et parler de la tradition religieuse chrétienne du monde occidental comme si cela ne nous concernait pas⁽⁸⁾ ? »

FAIT RELIGIEUX ET SOCLE COMMUN

De fait, et l'intégration du fait religieux dans les disciplines en est une illustration particulièrement significative, les établissements associés et les établissements publics sont confrontés aux mêmes problèmes de société. Ils réagissent chacun avec leur personnalité. Les mêmes « dominantes » pédagogiques ont traversé les uns et les autres, des essais de pédagogie personnalisée au début des années 70 aux questions actuelles sur la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences. Faut-il rappeler à propos de ce socle commun, outil et ferment d'une révolution en profondeur du système éducatif français, que la question du fait religieux est explicitement présente : « [...] comprendre l'unité et

mais dont on perçoit une volonté de transfert : la cohérence entre ce que l'on appelle la « vie scolaire », d'une part, et, d'autre part, l'enseignement et la pédagogie. Par l'existence de multiples structures de concertation, souvent d'ailleurs différentes d'un établissement à l'autre, par la présence de cadres éducatifs à la fois enseignants et responsables de la vie scolaire, c'est un lien très fort qui s'établit entre l'ensemble des activités de l'établissement et qui, d'une certaine façon, permet ce regard global sur la personne au cœur des projets éducatifs. Suite à la loi d'orientation d'avril 2005, un « conseil pédagogique » doit être constitué dans tous les établissements publics. Il doit être composé à la fois d'enseignants et de personnels « vie scolaire » avec, sur le fond, cette mission de cohérence éducative dans l'établissement. Sans vouloir en attribuer tous les mérites aux établissements sous contrat,

certains initiateurs du projet reconnaissent qu'il y a bien eu là quelques porosités. Il y aurait ainsi bien d'autres « porosités » à repérer dans les rapports entre établissements publics et établissements associatifs. Des innovations pédagogiques ont été menées de part et d'autre et ont fait l'objet d'échanges fructueux au-delà de clivages institutionnels, des échanges entre des personnes qui se reconnaissent mutuellement dans la même perception du rapport aux élèves et a réponse à donner aux besoins scolaires et éducatifs.

Enfin, il est un autre secteur très sensible, c'est le domaine de la formation des enseignants, un secteur qui n'est pas étranger à notre sujet ! En 1993, deux ans après la création des UFM⁽²⁰⁾, des accords entre le secrétariat général de l'enseignement catholique et le ministère de l'Éducation nationale instaurent le partenariat aussi dans la formation. Sous l'entière responsabilité de l'enseignement catholique dans les CFP⁽²¹⁾ pour le premier degré, sous les responsabilités et mise en œuvre partagées entre les UFM et les IFP⁽²²⁾ pour le second degré, la formation est un des lieux de partage de service mutuels entre établissements publics et établissements associés. Or, la réintégration de la dimension religieuse de la culture dans la formation des enseignants est un défi qui concerne les uns et les autres, chacun avec ses responsabilités et sa position propres.

RISQUES ET CHANCES POUR L'AVENIR

Surieux cheminement que celui des rapports entre les établissements de l'enseignement catholique, l'Église et l'État. En 1959, la loi Debray inspirait la méfiance, car elle était perçue

essentiellement comme une loi d'intégration progressive, aujourd'hui elle est reconnue comme le pilier central de la liberté de l'enseignement. En 1959, les établissements catholiques ne recrutèrent guère que des catholiques, aujourd'hui ils sont devenus une interface appréciée entre l'Église et la société. Le parcours indique une de fois plus la fécondité d'une tension entre l'association au service public et la mission reçue de l'Église, au cœur de ce « caractère propre » sans cesse à réinventer à la lumière de l'Évangile. Toutes les dérives n'ont pas été évitées. Il faut bien reconnaître qu'il arrive qu'une logique de concurrence prenne le pas sur celle de l'association loyale, que toutes les contraintes ne sont pas partagées de la même façon malgré les efforts qui ont été faits, que la tentation d'une logique commerciale pour les établis-

Convictions et questions d'un évêque

S'il y a une spécificité de l'enseignement catholique, elle est dans son projet éducatif, et dans un projet éducatif qui demande à être davantage explicité et mis en œuvre à partir d'un double principe : un principe de réalité et un principe d'Évangile, surtout quand il s'agit de faire place au fait religieux à l'intérieur de l'éducation.

LE PRINCIPE DE RÉALITÉ

La première exigence est de comprendre la situation réelle de l'enseignement catholique en France, situé, de fait, dans une relation effective au service public de l'enseignement.



Mgr Claude Dagens, évêque d'Angoulême.

Quels sont les éléments qui marquent son évolution et l'évolution des jeunes qui le fréquentent ? Avant tout, un pluralisme réel d'appartenance sociale et de traditions religieuses, d'autant plus que des familles musulmanes choisissent d'envoyer leurs enfants dans des écoles catholiques, sans craindre aucun prosélytisme, mais au contraire en estimant plus ou moins consciemment que leur appartenance religieuse sera respectée par les enseignants.

L'autre trait qui caractérise l'évolution de l'enseignement catholique le rapproche considérablement de l'enseignement public : c'est que les jeunes qui le fréquentent sont aussi ignorants des réalités religieuses. Parfois et même souvent teintés de tradition catholique, mais hésitants à se dire chrétiens et encore plus à rendre compte de leurs raisons de l'être. C'est un fait, qu'on le veuille ou non, que les ruptures de traditions et de transmission, qui ont marqué il y a environ trente ans tout notre système éducatif, marquent durablement l'enseignement catholique lui-même. Cela lui crée des responsabilités. Mais cela peut créer aussi un certain malaise, précisément à l'égard de l'enseignement du fait religieux. Comment rester à distance de l'expérience religieuse elle-même, et généralement de l'expérience chrétienne de Dieu ? Comment ne pas susciter le soupçon de prosélytisme, et surtout comment garantir et pratiquer cette distinction sur laquelle Régis Debray insiste beaucoup entre une approche croyante et une approche rationnelle ou culturelle des religions ?

(Suite page 20)

sements privés coexiste avec celle de l'indifférenciation des établissements publics... Dans un contexte où, au lieu d'être parlées, les différences se transforment en soupçons mutuels, la tentation la plus dangereuse serait un repli identitaire. Pour autant, il n'est pas question de ne pas exprimer clairement son identité, il n'y a pas de reconnaissance de l'altérité sans

claire manifestation de sa propre identité... Mais l'histoire nous apprend que toutes les fois que l'Église s'est refermée dans ses forteresses, elle s'est perdue, et que toutes les fois où elle s'est mise au service de tous, et spécialement des plus pauvres, elle s'est retrouvée, fidèle à la mission reçue de Jésus-Christ. C'est probablement une des chances de l'enseignement catholique que de se vouloir « ouvert à tous les élèves par choix pastoral et obligation légale » et en même temps « un lieu d'évangélisation, d'authenticité apostolique, d'action pastorale, non par le moyen d'activités complémentaires, parallèles ou parascolaires, mais par la nature même de son action directement orientée à l'éducation de la personnalité chrétienne⁽³³⁾ ». Il vit de cette double fidélité et du courageux renouvellement qu'elle lui impose sans cesse. Mais comme toute activité éducative, avancer sur ce chemin, route de l'homme et identiquement route de l'Église, est une « passion d'Espérance ».

ANDRÉ BLANDIN

(Suite de la page 19)

Comment maintenir en soi-même, surtout si l'on est croyant, cette différence entre l'appel à l'expérience religieuse et la compréhension objective des phénomènes religieux ? Ces questions de conscience demandent à être acceptées et partagées librement. Mais il me semble qu'en tant que responsables éducatifs, vous ne pouvez y répondre de façon objective et réaliste que de l'intérieur de votre responsabilité d'enseignants et d'éducateurs, et non pas de l'extérieur, comme si vous deviez être des auxiliaires plus ou moins avoués des aumôniers.

De l'intérieur de votre responsabilité d'enseignants et d'éducateurs : c'est-à-dire en faisant appel aux finalités de votre mission. Enseigner, c'est transmettre des savoirs particuliers, d'une façon qualifiée. Dans quelle mesure la religion ou les religions impliquent-elles des savoirs, eux-mêmes liés à des textes fondateurs qui s'offrent à l'analyse littéraire et historique, en particulier la Bible et le Coran ? Éduquer, c'est beaucoup plus complexe, puisqu'il s'agit tout à la fois, et dans des proportions variables selon les moments et les disciplines, d'aider des jeunes à se construire humainement et intellectuellement, de les mettre au contact d'un héritage culturel, avec une mémoire commune et des valeurs communes, et enfin de préparer ces jeunes à trouver leur place dans la société.

Comment le fait religieux trouve-t-il sa place et sa pertinence dans chacun de ces domaines de l'éducation ? Poser cette question, c'est s'obliger à lui donner des réponses pratiques. Oui, la religion ou les religions permettent une certaine construction de soi et de sa personnalité, liée à des rites et à des pratiques. Oui, la religion ou les religions s'inscrivent dans notre héritage culturel, et, en particulier, le christianisme et l'Église catholique, pour ce qui concerne l'Europe et la France. Oui, la religion ou les religions ont participé et participent au vouloir-vivre de la société, comme peut le reconnaître Régis Debray. Laïcité d'intelligence, et non d'incompétence, que recommande Régis Debray. Je laisse à chacun et chacune de vous le soin de prolonger ces réflexions, en fonction de son enseignement et de ses pratiques pédagogiques. Mais il me semble clair que le fait religieux comme tel peut être sérieusement reconnu comme un élément constitutif du projet éducatif de l'enseignement catholique.

LE PRINCIPE D'ÉVANGILE

Surtout si ce projet est mis en relation avec le projet éducatif qui se trouve concrètement mis en œuvre dans l'Évangile. Au simple titre de l'histoire de l'éducation, il est évident que l'Évangile a inspiré depuis des siècles de multiples initiatives, qui passent par les congrégations enseignantes, pas seulement les jésuites, mais surtout au XVIII^e siècle et au XIX^e siècle, par des congrégations d'hommes et de femmes qui se sont consacrées, parfois exclusivement, à l'accueil et à la formation des jeunes. Ce qui apparaît alors, ce sont des créations institutionnelles, des écoles et des collèges. Mais ce sont surtout des intuitions créatrices appuyées sur l'Évangile, avec quelques principes et quelques orientations relativement claires. Avant tout le souci des personnes dans leur réalité, et spécialement dans leur réalité humaine et sociale, surtout s'il s'agit d'enfants plus ou moins défavorisés, marginalisés, abandonnés.

S'il y a des institutions catholiques dans le domaine éducatif, elles ont été fondées au nom de ce principe directement puisé dans l'Évangile : il s'agit d'accueillir des pauvres et de les humaniser, en les ouvrant, du même mouvement, à la culture et à l'Évangile. Telles sont les intuitions de Jean-Baptiste de La Salle et de bien d'autres fondateurs et fondatrices.

M^{SR} CLAUDE DAGENS

(Extraits de La responsabilité éducative de l'enseignement catholique dans la société française.

On trouvera un autre extrait de ce texte en pages 43-46.)

1. Preamble du Statut de l'Enseignement catholique.
2. Loi du 31 décembre 1959 - exposé des motifs.
3. Ibid., article 1^{er}.
4. Article L.442-5 du code de l'éducation.
5. Comité National d'action laïque.
6. Cardinal Jean-Pierre Ricard, discours d'ouverture de l'Assemblée plénière des évêques de France. Lourdes, 4 novembre 2006.
7. Comité national de l'enseignement catholique, L'Enseignement catholique face à l'avenir, Le Centurion, p. 21.
8. Zone d'éducation prioritaire.
9. Maryvonne Prévot, Alain Savary, le refus en politique, La Renaissance du livre, 2003.
10. Jean-Pierre Gandy, secrétaire général de Formiris et, à l'époque, président du Syndicat national des chefs d'établissements de l'enseignement libre (Suceel), cité par Maryvonne Prévot, *ibid.*, p. 296.
11. Il s'agit d'amendements votés dans la nuit du 22 au 23 mai 1984. Déposés par le député-maire d'Issoudun, André Laignel, ils soumettaient le versement du forfait aux établissements sous contrat à un quota d'enseignants titulaires comme fonctionnaires dans ces établissements.
12. Statut de l'enseignement catholique - préambule § 2, « Le service de la nation ».
13. Statut de l'enseignement catholique - préambule § 6, « Service en Église ».
14. « Mais, je vous le dis, il n'est pas concevable pour l'avenir de la nation, qu'à côté de l'édifice public de l'Éducation nationale, l'État participe à l'élaboration d'un autre édifice qui lui serait en quelque sorte concurrent et qui marquerait, pour faire face à une responsabilité fondamentale, la division absolue de l'enseignement en France. » - Michel Debré, intervention à l'Assemblée nationale, le 23 décembre 1959.
15. Cf. Jean Hébrard, « La mixité sociale à l'école, au collège et au lycée », rapport présenté au ministre de l'Éducation nationale en mars 2002.
16. Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre.
17. Par les orientations qu'elles donnent et l'inspiration dont elles sont portées, les tutelles congréganistes ou diocésaines sont garantes de la dimension évangélique du projet éducatif de l'établissement.
18. Ibid., p. 28.
19. Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006, relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation. Annexe § 3, « La culture humaniste ».
20. Institut universitaire de formation des maîtres.
21. Centre de formation pédagogique.
22. Institut de formation pédagogique.
23. Statut de l'enseignement catholique - préambule § 6, « Service en Église ».

Des diagnostics pour intégrer le fait religieux dans les disciplines

LA DÉMARCHE DE PRISE EN
COMPTE DU « RELIGIEUX »
DANS UN ÉTABLISSEMENT
CATHOLIQUE
D'ENSEIGNEMENT, UN
RÉSEAU OU UN DIOCÈSE
PASSE PAR UN DIAGNOSTIC
QUI OUVRE
SUR LA DÉFINITION
D'UNE POLITIQUE.
UNE DÉMARCHE
EXPLICITE DANS UN GUIDE
PRÉSENTÉ DANS CES PAGES.



Dominique Moreau est accompagnateur, aux côtés de René Nouailhat, dans le cadre de la mission nationale « Enseignement et religions », des coordinateurs diocésains, de tutelles congréganistes et de l'Addec pour la prise en compte du fait religieux dans l'enseignement, membre du conseil de direction de l'Ifrer et directeur du service Conseil et actions de formation continue de l'Université catholique de Lyon.

ce a été de constater qu'il était impossible d'approcher cette réalité comme si la question religieuse ne concernait que l'enseignement. On a donc vite été conduit à adopter une démarche globale proposant de prendre en compte de façon « interactive » tous les aspects de la prise en compte du « religieux » : fait religieux dans les disciplines et la vie scolaire, catéchèse, et ensemble de la démarche pastorale.

Cette approche se veut donc au service d'une cohérence globale dans la distinction, la complémentarité et l'articulation entre les différents niveaux

Effectué dans le cadre d'un financement de recherche de l'Unapec⁽¹⁾, en partenariat avec l'enseignement catholique de la Drôme, et en lien avec la mission « Enseignement et religions » du secrétariat général de l'enseignement catholique, ce guide a pour objectif d'aider de façon opérationnelle les responsables de l'enseignement catholique (chefs d'établissement, directeurs diocésains, coordinateurs diocésains ou de tutelle, directeurs Formiris) :

– à analyser et identifier l'existant dans leur lieu ou territoire d'exercice ;

– à le valoriser et le faire progresser de façon cohérente à moyen terme.

Nous nous proposons, dans ces pages, de reprendre quelques points forts de ce guide, qui peut être consulté sur internet⁽²⁾.

Dans un établissement catholique d'enseignement, à partir du souci explicite de la prise en compte du fait religieux dans les disciplines, for-

DES CLARIFICATIONS PRÉALABLES À TOUTE DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC

La prise en compte de la question religieuse dans un établissement catholique d'enseignement nécessite une grande vigilance pour honorer la double appartenance civile et ecclésiale, et tenir compte en même temps d'une grande diversité de situations. Le schéma ci-après (cf. pp. 22-23), construit en pleine cohérence avec les statuts de l'enseignement catholique, permet de préciser le cadre de la prise en compte du religieux dans ses diverses facettes.

ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE D'ENSEIGNEMENT DANS

Participation au Service public d'enseignement Contrat d'association avec l'état⁽⁰⁾

« Servir l'homme

Enseignement disciplinaire⁽²⁾

Contrat d'association avec l'Etat
Prise en compte du fait religieux de l'intérieur des disciplines dans une exigence de laïcité

**Par tous
Pour tous**

Cours de « Culture religieuse »⁽³⁾

Diocèses concordataires ou choix des établissements.
Voir aussi l'heure du premier degré dont le statut est variable.

**Par des intervenants compétents
Pour tous**

Curseur⁽⁶⁾
Projet éducatif, vie scolaire éducative⁽⁵⁾
Mission de service : faire grandir toutes les dimensions de son habitant dans l'ensemble des activités scolaires.

La Pastorale englobe, dans le respect des statuts de chaque activité et des fonctions des acteurs, l'ensemble de la communauté de chrétiens dans l'établissement, pleinement partie prenante de la communauté éducative, à la cohérence du projet et de sa mise en œuvre concrète avec « un sens de l'homme éclairé par son fonctionnement associatif de l'établissement, coordonne et veille à la cohérence de l'ensemble ; il rend compte

(0) Le contrat d'association qui lie chaque établissement privé catholique à l'État associe l'établissement au service public d'éducation. La prise en compte du fait religieux comme fait de culture, selon les directives en la matière, s'impose aux établissements catholiques d'enseignement d'abord à ce titre.

(1) C'est au nom de leur appartenance d'Église que les établissements catholiques participent pleinement et loyalement au service public

d'éducation en mettant en œuvre le contrat d'association (cf. le préambule du Statut de l'enseignement catholique).

(2) Selon les directives ministérielles, l'établissement sous contrat est amené pour tous les élèves et par tous les enseignants à prendre en compte les dimensions religieuses de la culture dans les disciplines : enjeu patrimonial, de lien social, de sens (et même d'ouverture à la dimension de transcendance qui habite tout homme).

(3) Des cours de « culture religieuse » peuvent exister soit par statut (diocèses concordataires), soit selon le choix des établissements. Cette proposition, non retenue par le rapport Debray, peut permettre de combler le risque d'émiettement de la prise en compte du fait religieux dans les disciplines. Cette approche pour tous, lorsqu'elle existe, ne dispense pas de l'obligation de la prise en compte du fait religieux de l'intérieur des disciplines.

(4) La proposition de la foi chrétienne suppose le

UBLE APPARTENANCE

ON D'ÉGLISE⁽¹⁾

is toutes les dimensions de son *humanité.*

catéchèse et de la pastorale, au nom même de l'exigence d'engagement auquel appelle l'Église.

(6) La façon d'habiter la vie scolaire est bien diversifiée selon l'histoire et la culture des établissements, avec une implication plus ou moins forte des enseignants (au titre de leur responsabilité éducative) et des acteurs engagés dans la catéchèse, et avec, la plupart du temps, une heureuse cohabitation des deux types d'acteurs (qui peuvent de surcroît être

engagés dans les deux dimensions). D'où l'idée d'un curseur qui marque la « porosité » et la mobilité des « frontières » entre le religieux pris comme fait de culture et le religieux comme objet de confession et d'engagement. Ce lieu de la vie scolaire n'est-il pas le lieu privilégié pour la fameuse « première annonce » à tous sous

forme de témoignage et d'explicitation de ce qui fait vivre les acteurs chrétiens engagés dans l'établissement ? « Proposer n'est pas contraindre », précise le préambule du Statut de l'enseignement catholique.

(7) S'il convient de distinguer le statut des activités et des acteurs, la dimension pastorale pour autant participe à

l'ensemble du projet pédagogique et de sa mise en œuvre. La communauté de chrétiens dans l'établissement, sans monopole, veille à la cohérence entre la mise en œuvre du projet éducatif et les exigences éthiques liées à la fidélité à l'Évangile. Le chef d'établissement, comme premier responsable de la pastorale, anime l'ensemble, en fidélité au contrat

d'association avec l'État qui a été signé par son établissement, d'une part, et à la mission reçue de l'Église, d'autre part.

Proposition de la Foi et Vie chrétienne⁽⁴⁾

Catéchèse de proposition et d'initiation
Aumônerie
Célébrations chrétiennes

**Par des chrétiens
Pour les volontaires :
élèves, acteurs,
familles**

le l'établissement.

rticipe avec son regard propre, avec les autres
le⁽⁷⁾ » Le chef d'établissement, dans le cadre du
s de ses autorités de tutelle.

ibre choix des élèves ou de leurs parents.
es animateurs s'expriment au nom et de
l'intérieur de leur foi. Cette proposition s'adresse
ux élèves, aux enseignants, aux acteurs et
ux familles qui le souhaitent.

5) Le domaine de la « vie scolaire » (activités
éducatives et périscolaires) constitue le lieu
privilegié de rencontre de la prise en compte des
dimensions religieuses de la culture pour tous
en laïcité) et de l'implication des acteurs de la

UN TRAVAIL DE DIAGNOSTIC DE LA PRISE EN COMPTE DU RELIGIEUX...

Avons-nous une politique explicite de prise en compte du religieux dans notre établissement (ou notre diocèse) ? Quelles activités déployons-nous aujourd'hui ? Toutes les dimensions de la prise en compte du religieux sont-elles bien honorées, de façon à la fois cohérentes, complémentaires, mais distinctes ? Sommes-nous attentifs à l'évolution de l'expression des besoins des jeunes ? Quelle évaluation faisons-nous de la mise en œuvre de nos compétences en la matière ? Quels sont nos points forts et nos points faibles pour prendre en compte la question religieuse dans ses différentes formes ? De quels atouts externes pouvons-nous bénéficier dans notre environnement ? De quelles menaces devons-nous nous prémunir ? Telles sont les questions auxquelles ce guide propose de répondre à travers des grilles de questionnement, des tableaux et des schémas permettant de visualiser l'ensemble des activités.

On trouvera en encadré (cf. « Une école en chemin », p. 24) un exemple de synthèse de diagnostic d'un établissement du premier degré. Il est intéressant de noter que les établissements qui ont accepté de participer à ce travail de mise en place d'outil de diagnostic ne sont pas exemplaires ; ce travail leur a permis en général de prendre conscience de la richesse déjà existante et des potentiels à développer.

Une école en chemin

L'école maternelle et primaire Saint... regroupe 223 élèves. Sous tutelle diocésaine, non reliée à un collège, située en centre-ville, elle accueille une population d'élèves de cultures et de niveaux socioculturels diversifiés (avec les limites économiques de cette réalité).

Vivant une ambiance familiale avec beaucoup de concentration permanente autour d'un projet d'établissement ambitieux et réaliste dans l'accueil de tous, l'école s'est engagée de façon autonome dans une politique de prise en compte de la question religieuse avec le souci :

- de faire les distinctions nécessaires ;
- de ne pas appauvrir le projet catholique (au sens d'universel) de l'établissement ;

- de proposer des activités pour tous sur le plan de la prise en compte du fait religieux, avec le souci d'ouvrir les enfants (et leurs parents) à l'altérité, à l'interreligieux, à l'engagement et à la dimension d'intériorité.

Bien distinctes, les activités de catéchèse et les célébrations chrétiennes se font dans le souci d'une articulation avec les activités de vie scolaire pour tous

La présence d'un organisme de gestion de l'enseignement

catholique (Ogec) motivé et d'une directrice formée en la matière permettant d'investir en moyens et en énergie collective, avec un souci de réelle lecture régulière et de capitalisation de ce qui est fait. L'engagement éclairé de la paroisse et du prêtre accompagnateur constituent un élément important de cette politique de prise en compte globale et différenciée de la question religieuse, mais l'école se heurte à une forme d'indifférence des parents. L'école bénéficie aussi d'un soutien, important de la prise en compte du fait religieux au cœur de son projet diocésain, récemment promulgué.

Si l'école souffre du manque de directives ministérielles en direction du premier degré et de la pression de l'urgence qui rend difficile une formation de fond des enseignants, elle pallie cette carence par la mutualisation des compétences et une exploitation systématique des outils existants (en particulier le site Formins + Enseignement et religions).

L'école développe actuellement cinq domaines d'activité avec un degré de réussite considéré comme bon (voire parfois très bon) :

- Relecture régulière d'événements pour tous
- Prise en compte du fait religieux dans l'enseignement pour tous.

- Éveil à la foi et catéchèse pour les enfants dont les familles le demandent.

- Célébrations festives pour tous à l'occasion d'événements marquants.

- Célébrations chrétiennes pour les enfants et les familles qui le veulent.

Il conviendrait de progresser dans les outils d'évaluation des activités, et peut-être de faire monter en puissance et en objectivation la vigilance sur les besoins émergents afin de penser pour demain de nouveaux domaines d'activité.

L'école possède une solide expérience pour rendre visible et continuer à mettre en œuvre une politique de prise en compte du fait religieux. Dans les trois ans à venir, une vigilance spécifique pourrait être portée :

1. à être plus proche de l'humain des enfants et de leur ressenti ;
2. à donner à la prise en compte du fait religieux, au-delà de la culture, un objectif de plus grande humanisation dans toutes ses dimensions ;
3. à faire plus participer les parents ;
4. à mettre en place des moyens pour progresser en qualité sur chacun des domaines d'activités ci-dessus.

... POUR DÉFINIR UNE POLITIQUE DE PRISE EN COMPTE DU RELIGIEUX À MOYEN TERME

La première chose à dire, que l'on ne soulignera jamais assez, est que la réussite de la prise en compte du religieux dans un établissement catholique ou un territoire dépend avant tout de l'appropriation de cette question par le plus grand nombre d'acteurs, à partir de la diversité de leurs fonctions et de leurs convictions.

Il s'agit bien d'un enjeu collectif dont le chef d'établissement est le premier initiateur et responsable, ce qui ajoute une dimension institutionnelle à la dimension collective. Le guide de diagnostic propose une méthodologie de gestion de projet pour

mettre en œuvre un tel projet dans cet esprit.

Une vigilance permanente à garder : cohérence globale, complémentarité, mais distinction entre les statuts des interventions et les postures des acteurs.

Définir une politique de prise en compte du religieux, c'est :

- énoncer et faire un choix global cohérent avec le projet éducatif et le décliner selon les domaines d'activité choisis avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Faire un choix nécessaire de renoncer à certaines options et d'accepter de pas pouvoir tout faire ni tout faire en même temps ;

- décliner ce choix en sous-objectifs et actions cohérentes dans les domaines d'activité et les systèmes opérationnels de l'établissement (budget, matériel, formation, personnel...);

À vous de jouer !

Et si vous expérimentiez, de façon simple et ludique, un petit travail de diagnostic lors de votre prochain conseil d'établissement, à partir de l'analyse des besoins ?...

Choisissez un animateur, et, selon votre nombre, constituez un plusieurs groupes de travail de 3 ou 4 personnes en mélangeant systématiquement les acteurs (enseignants, éducateurs, personnel de direction, personnels administratifs et de service, représentants Ogec et Apel, représentants éventuels des élèves pour les grandes classes).

Chaque groupe de travail est en possession d'une trentaine de Post-It, et a pour objectif d'explicitier sur chaque Post-It

Ces familles de besoins sont-elles prises en compte dans l'établissement ? Si oui, par qui et pour qui, avec quels types de propositions, et quelle « réussite » ? Dans le cas contraire, y aurait-il intérêt à bâtir une réponse à ces besoins ? Les distinctions sont-elles bien opérées entre la prise en compte du fait religieux comme fait de culture et les activités de proposition et célébration de la foi ? Les compétences sont-elles présentes, effectivement ou potentiellement, pour répondre à ces besoins ? Quels moyens seraient nécessaires, dans le cas du oui et du non, pour augmenter les compétences de l'établissement pour répondre à ces besoins ? Quels choix opérer ?

Quelles conclusions tirez-vous sur votre situation présente ? Que conviendrait-il de faire pour mieux faire ?

DOMINIQUE MOREAU

1. L'Union nationale pour la promotion pédagogique et professionnelle dans l'enseignement catholique a été remplacée par la Fédération Formins.

2. A l'adresse suivante : www.enseignement-et-religions.org

On pourra aussi en lire une présentation succincte dans le n° 310 d'Enseignement catholique actualités (pp. 19-20).

un besoin des élèves et/ou de leurs familles concernant le religieux, tout cela évidemment dans le désordre. Il faut garder un esprit de spontanéité et de brain-storming, l'imagination des uns stimulant l'imagination des autres.

Au bout d'un moment (une demi-heure, par exemple), les groupes se tournent vers l'animateur. Un par un, et en alternant les groupes, les Post-It sont remis à l'animateur qui les place sur un grand tableau. C'est l'ensemble du groupe qui décide de l'endroit où placer les Post-It, de telle sorte qu'apparaissent progressivement des familles de besoins, que l'on pourra ensuite nommer, qualifier, et distinguer les uns des autres, y compris dans un souci de distinction des niveaux de prise en compte du religieux.

La mission

« Enseignement et religions »

ON TROUVERA DANS CE CHAPITRE UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA MISSION « ENSEIGNEMENT ET RELIGIONS », SUIVIE D'UNE PRÉSENTATION ET DE QUELQUES TÉMOIGNAGES DE CEUX QUI LA FONT VIVRE.

En juin 2002, Paul Malartre crée la mission « Enseignement et religions » dont il confie la direction à

René Nouailhat. À la suite du rapport de Régis Debray, en effet, le secrétaire général de l'enseignement catholique est convaincu que l'enseignement catholique doit jouer, pour lui-même et dans le cadre de sa participation au service public d'éducation, un rôle à la fois exemplaire et moteur en la matière.

ORIENTATIONS NATIONALES

La mission « Enseignement et religions » se situe bien :

- dans le cadre des orientations ministérielles : prise en compte des dimensions religieuses de la culture dans l'enseignement, amélioration du « vivre ensemble », ouverture au symbolique ;
- dans le cadre des orientations de l'enseignement catholique et des résolutions de ses assises : accueil de tous, donner du sens, école de toutes les intelligences, prendre en compte la personne dans toutes ses dimensions.

DE 2002 À 2005 : MISE EN ŒUVRE ET PREMIER TEMPS FORT
Groupes de travail

René Nouailhat se met très vite à l'œuvre avec l'intuition qu'il faut mettre en collaboration de nombreux acteurs : enseignants de terrain, experts reconnus et représentants des institutions. Trois groupes de réflexion se mettent en place dans le cadre du secrétariat général de l'enseignement catholique :

- un axe « Sources » pour faire le point des acquis ;
- un axe « Concepts » pour clarifier les termes utilisés ;

- un axe « Enjeux » pour préciser les conséquences attendues de l'intégration du fait religieux dans l'enseignement. Plusieurs groupes de production d'outils sont également constitués autour de quatre champs disciplinaires (histoire et géographie, lettres et langues vivantes et anciennes, art et patrimoine, sciences et philosophie) et trois terrains professionnels (premier degré, enseignement technique et professionnel, vie scolaire).

Le résultat de tout ce travail est d'une grande richesse en termes d'outils :

- un numéro spécial de la revue *Enseignement catholique actualités*⁽¹⁾ ;
- un DVD reprenant des apports fondateurs en termes de sources, de concepts et d'enjeux, ainsi que des séquences pédagogiques filmées concernant la plupart des disciplines ;
- et un site internet⁽²⁾ visité par environ 6 000 personnes par mois et mis régulièrement à jour selon diverses rubriques (disciplines, vie scolaire, niveaux, religions, thèmes, outils, formations) avec rapports officiels, bibliographie et webographie (cf. pages 35 à 39).

Les principaux acquis de ces groupes de travail ont été exposés lors du colloque national de mars 2005.

Le colloque des 2 et 3 mars 2005

Il a réuni plus de 300 personnes, permis de faire un point d'étape de la mission et souligné la nécessité :

- de prendre en compte la dimension religieuse dans toutes les disciplines ;
- de former à l'esprit critique ;
- d'ouvrir aux questions du sens ;
- de privilégier dans ces approches culturelles la connaissance des religions, et notamment du christianisme, pour les établissements catholiques d'enseignement.

La mise en place reste difficile pour l'enseignement public en France. Raison de plus pour que l'enseignement catholique, dans un domaine qui concerne tout particulièrement ses prio-

LA MISSION « ENSEIGNEMENT ET RELIGIONS » VEUT TRAVAILLER DAVANTAGE AVEC LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES POUR ENRICHIR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS.

rités éducatives, continue son travail pour une meilleure intelligence des questions religieuses. C'est aussi sa façon de contribuer au ser-vice public d'éducation et à sa mission au sein de l'Église.

DEPUIS 2005 : CORESPONSABILITÉ AVEC LES COORDINATEURS

La mission « Enseignement et religions » se développe sur le terrain avec la mise en place de coordinateurs dans chaque diocèse (ou groupe de diocèses), congrégation, ainsi qu'au sein de l'Alliance des directeurs et directrices de l'enseignement chrétien (Addec). Deux objectifs sont poursuivis.

Un objectif éducatif pour tous

Travailler la prise en compte du fait religieux sur le terrain pour tous les établissements et dans le cadre de politiques mises en place par les tutelles, en particulier diocésaines. Il s'agit :

- de permettre l'appropriation des outils par les enseignants ;
 - de faciliter leur travail en équipes pluridisciplinaires et éducatives en s'appuyant sur la valorisation des compétences régionales (enseignants formés à l'enseignement du fait religieux, organismes de formation, universités catholiques).
- Plus largement, il s'agit aussi d'accompagner des responsables éducatifs dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de prise en compte du fait religieux dans les établissements.

Un objectif de cohérence pour l'enseignement catholique

La prise en compte du fait religieux, dans la distinction des niveaux et des acteurs, et le plein respect du contrat d'association contribuent à la cohérence d'ensemble de la mission d'Église de l'enseignement catholique : enseignement, religions, et annonce de l'Évangile.

Il s'agit bien d'aborder le fait religieux de l'inférieur des disciplines dans le cadre de la laïcité pour tous les élèves, et que ce travail soit conduit par tous les enseignants, il faut aussi relier cette approche, de façon distincte, complémentaires, articulées et cohérentes à l'ensemble de la prise en compte de la dimension religieuse dans l'établissement catholique d'enseignement.

Pour ce faire, chaque diocèse ou organisation tutelle a été encouragé(e) à désigner un coordinateur « Enseignement et religions » avec mission de diagnostiquer, repérer, soutenir, animer, conseiller, valoriser, faciliter la mise en œuvre des compétences locales. Environ 80 coordinateurs sont déjà désignés. C'est le maillon essentiel de cette démarche d'essaimage ;

Le suivi méthodologique de ces coordinateurs et de ces correspondants est assuré par Dominique Moreau (Université catholique de Lyon et Ifer⁽³⁾), chargé, aux côtés de René Nouailhat, d'accompagner sur le plan méthodologique les coordinateurs et leur tutelle, sans se substituer en aucune façon à leurs initiatives. Cet accompagnement se fait sur le terrain et lors de deux rassemblements nationaux de deux jours par an ;



Pendant le colloque des 2 et 3 mars 2005.

- mettre à disposition des outils méthodologiques de diagnostic et de définition d'une politique de la prise en compte du religieux de façon globale dans un établissement, un réseau, un diocèse ou un territoire ;
- poursuivre l'alimentation du site internet en séquences et documents pédagogiques, et continuer d'en faciliter l'accès⁽⁴⁾ ;
- poursuivre les efforts de formation à tous les niveaux (enseignants, formateurs, coordinateurs), en s'appuyant sur les ressources régionales et nationales (et en particulier les universités catholiques).

2007 : NOUVELLE ÉTAPE POUR LA FORMATION

Aujourd'hui, les coordinateurs « Enseignement et religions » constituent une véritable équipe solidaire, cohérente, et riche de sa

diversité autour de l'équipe d'animation nationale.

De diverses façons, sous leur impulsion, se mettent en place, dans les diocèses et/ou les territoires, des groupes de pilotage pour faire un travail d'état des lieux, de diagnostic, de choix d'objectifs à moyen terme, et de détermination des moyens pour les atteindre (dont la formation).

Ces groupes de pilotage réunissent toujours des acteurs diversifiés : directeurs diocésains et/ou de territoires Formiris, chefs d'établissement, adjoints en pastorale, enseignants, responsables de formation... Le travail de ces groupes offre l'opportunité aux établissements et aux diocèses de réinterroger la cohérence globale de la prise en compte du religieux, voire la façon dont ils mettent en œuvre leur caractère propre dans la fidélité à leur double appartenance à l'Église et à l'école de la République. L'engagement des directeurs diocésains et chefs d'établissement demeure toujours un élément déterminant de réussite.

À partir d'un travail collectif des coordinateurs lors de leur dernier regroupement national de janvier 2007, René Nouailhat et Dominique Moreau réaliseront, d'ici à l'été 2007, un diagnostic global de la mission, assorti des objectifs à atteindre dans les trois prochaines années.

Dans une troisième étape, la mission « Enseignement et religions » veut travailler davantage avec les universités catholiques et leurs antennes pour enrichir la formation initiale et la formation continue des enseignants : didactique de la prise en compte du fait religieux, travail sur les enjeux anthropologiques, épistémologiques et socio-éducatifs, notamment dans le cadre de la formation diplômante mise en place à Dijon avec le master européen « Sciences de l'éducation et de l'enseignement du fait religieux ».

RENÉ NOUAILHAT
ET DOMINIQUE MOREAU

1. Ce numéro, intitulé « Relier enseignement et fait religieux », a été publié en mars 2005.
2. Adresse : www.enseignement-et-religions.org
3. Institut de formation pour l'étude et l'enseignement des religions.
4. On peut contacter la responsable du site, Béatrice Mas, par e-mail : bmms@formiris.org

Savoir +

Pour tout renseignement sur la mission « Enseignement et religions », contacter Claude Leuridan. Tél. : 01 53 68 60 50. Fax : 01 53 68 60 05. E-mail : cleuridan@formiris.org

E COORDINATEUR DIOCÉSAIN OU RÉGIONAL « ENSEIGNEMENT ET RELIGIONS » JOUÉ UN RÔLE CLEF.

Une mission partagée

La prise en compte du fait religieux dans le cadre du programme d'enseignement, et son prolongement dans des séances dites de « culture et religions », vont tout à fait dans le sens du projet éducatif de l'enseignement catholique précisé lors des assises de décembre 2001 :

- en favorisant le développement du travail disciplinaire et interdisciplinaire sur le fait religieux, ces initiatives participent d'« une école de toutes les intelligences » ;
- en associant divers intervenants à la mise en œuvre de projets pédagogiques, elles illustrent le principe d'« une école sans murs » ;

– enfin, les projets centrés sur la dimension spirituelle permettent d'inspirer « une école signe de Vie ». Dans le cadre du projet diocésain, il reste à faire un indispensable travail de clarification des orientations, de valorisation et d'accompagnement des initiatives, ce qui demande une coordination des dispositifs pour mieux répondre à l'attente des établissements et au projet éducatif de l'enseignement catholique.

Cette mission de coordination, dont le directeur diocésain est le garant, doit être confiée à une personne attachée au service diocésain de l'enseignement catholique.

ARTICLE 1 : MISSION ET RÔLE, FONCTIONS

1. Mission et rôle

Le coordinateur « Enseignement et religions » reçoit mission du directeur diocésain pour promouvoir et coordonner auprès des établissements les actions menées dans le domaine de la formation à l'intelligence du phénomène religieux à l'école, en référence au projet diocésain. Dans le cadre de cette mission, le coordinateur :

- participe à l'élaboration de la politique d'enseignement du fait religieux du diocèse, à sa mise en œuvre, à son évaluation ;
- analyse les besoins et les demandes d'actions dans les établissements ;
- informe les chefs d'établissement et les enseignants sur les formations proposées, au niveau national ou régional ;
- accompagne les équipes dans leurs initiatives (éventuellement choix d'intervenants, recherche de partenariats...) et travaille sur leur valorisation ;

- participe à l'alimentation du site internet « Enseignement et religions » : informations, valorisation des initiatives régionales... ;
- travaille en lien avec les initiatives de l'enseignement public.

2. Fonctions

Le coordinateur « Enseignement et religions » peut établir et favoriser les relations avec les partenaires concernés :

- les services diocésains de l'enseignement catholique chargés de la pédagogie et de la pastorale pour les 1^{er} et 2^d degrés ;
- l'adjoind en pastorale scolaire ;
- les chefs d'établissement du 1^{er} et du 2^d degré, en initiant des réseaux ;
- les enseignants du 1^{er} et du 2^d degré.

En fonction des termes de son mandat, il peut intervenir auprès :

- de l'inspecteur d'académie pour les écoles et les collèges ;
- du recteur pour les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels ;
- de la direction et des formateurs des IUFM, des CFP et des IFP⁽⁹⁾ ;

– de l'antenne régionale de l'institut européen dirigé pour l'enseignement des religions.

C'est un collaborateur immédiat du directeur diocésain. Il peut être ou non salarié des services diocésains. Son statut est conforme au statut de son corps d'origine en matière de rémunération, de déroulement de carrière et de réemploi.

Quelques représentants des coordinateurs régionaux font partie du comité de pilotage du site internet.

ARTICLE 2 : PROFIL ET FORMATION

Le coordinateur « Enseignement et religions » doit être formé et compétent dans ce domaine. Il peut être :

- enseignant ;
- formateur, animateur-formateur ;
- APS⁽⁹⁾ ;
- chef d'établissement du 1^{er} ou du 2^d degré ;
- ou toute autre personne choisie par le directeur diocésain, fondée et compétente dans ce domaine.

En fonction de son origine professionnelle, il bénéficie des formations nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans les domaines de l'animation, de la formation et de la spécificité des projets « Enseignement et religions ».

1. *Respectivement : Institut universitaire de formation des maîtres, Centre de formation pédagogique, Institut de formation pédagogique.*

2. *Animateur en pastorale scolaire.*

À la suite du colloque de mars 2005 (cf. pp. 5 à 7 et 25), l'ensemble des directeurs et directrices de l'enseignement chrétien (Addec) ont été invités à désigner un coordinateur

Les coordinateurs

« Enseignement et religions ». Environ 80 coordinateurs ont été nommés à ce jour (certains assumant ce rôle pour plusieurs diocèses). Ils se réunissent tous ensemble quatre jours par an (deux fois deux jours) pour :

- continuer à avancer sur des questions de fond et de méthode ;
- mutualiser leurs expériences dans la richesse de leur diversité ;
- construire une responsabilité partagée avec l'équipe nationale de l'ensemble de la mission.

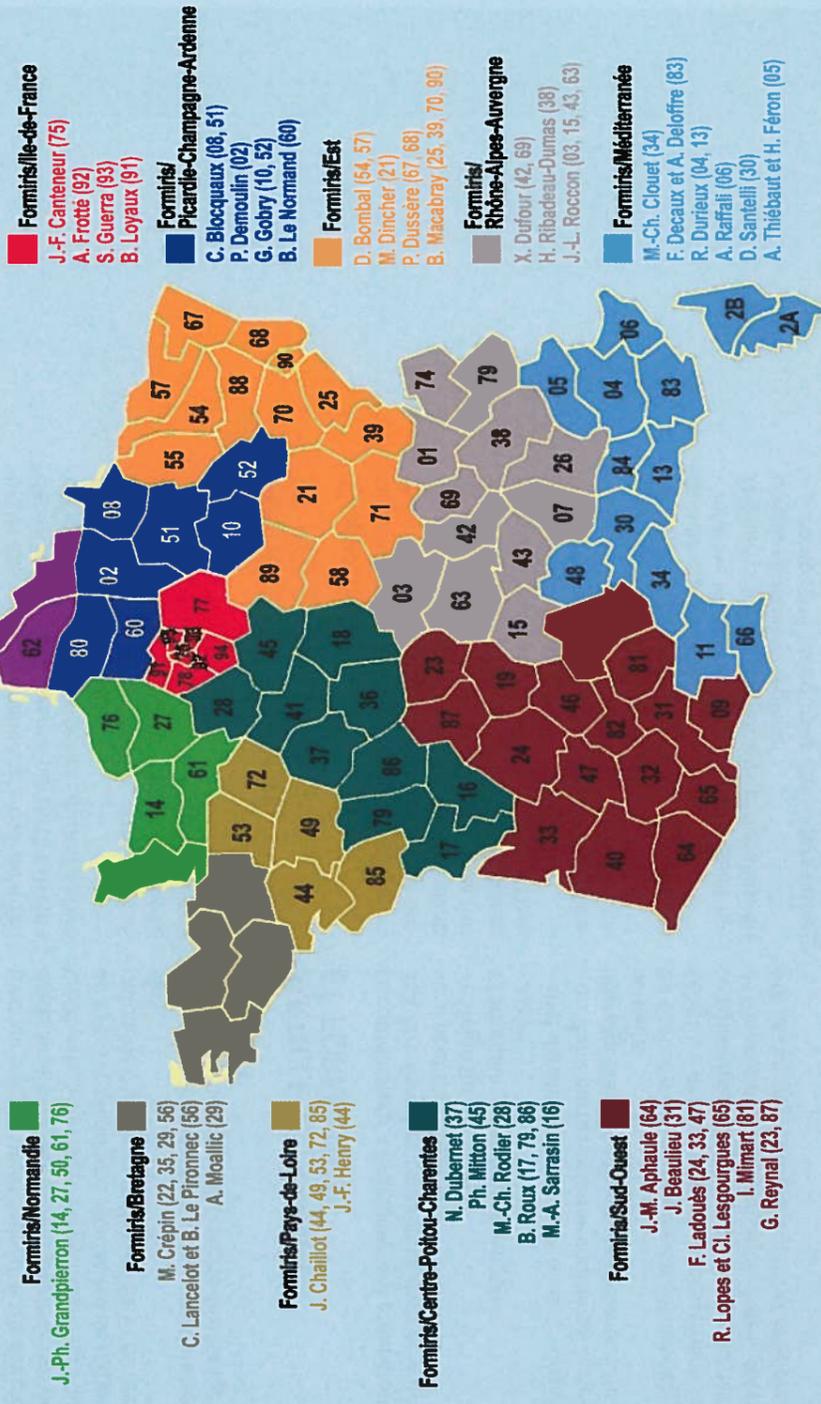
Au bout de quatre regroupements nationaux la progression du groupe, sa cohérence, sa coresponsabilité et la richesse de ses apports sont remarquables.

Sur le terrain, autour des coordinateurs, se mettent progressivement en place, de façon diocésaine, interdiocésaine, ou territoriale, des groupes de pilotage chargés de faire un travail d'état de lieux et de définition d'objectifs à moyen terme, assortis de moyens pour les atteindre, dont la formation est sans doute un des leviers principaux. Ces groupes de pilotage rassemblent en général des acteurs diversifiés (coordinateurs directeurs diocésains, directeurs de plate-forme Formiris, chefs d'établissement, enseignants, animateurs en pastorale...). L'implication des directeurs diocésains et des chefs d'établissement est décisive, car il s'agit de mettre en place une politique dont les sous-bassements institutionnels sont incontournables.

On trouvera ci-après la carte de France des coordinateurs diocésains « Enseignement et religions », et la liste des coordinateurs des congrégations et de l'Addec.

Carte des coordinateurs diocésains ou régionaux "Enseignement et religions"

Répartition par territoire



Fomiris Antilles-Guyane : M.-F. Nazzy (Martinique), R. Guizone (Guadeloupe), M.-Cl. Jean-Elle (Guyane) • Fomiris La Réunion : F. Cousin • Wallis et Futuna : D. Heafala

GRUPE DE PILOTAGE NATIONAL

Pour mieux coller aux besoins du terrain et mieux répondre aux attentes des coordinateurs lors des rassemblements nationaux, l'équipe nationale de la mission « Enseignement et religions » s'est entourée d'un groupe de pilotage constitué de cinq coordinateurs diocésains représentatifs des grands ensembles français.



Marjolaine
Crépin
(Bretagne)



Pierre
Dussère
(Grand Est)



Gérard Gobry
(Picardie,
Champagne-Ardenne)



Françoise
Ladouès
(Sud-Ouest)



Hervé
Ribadeau-Dumas
(Sud-Est)

Photos : D. R.

LES DÉLÉGUÉS ADDEC

- Académie d'Aix-Marseille : Mme Anne-Marie Reynal de Saint-Michel, Collège Champflaury, 88 route de Tarascon, 84000 Avignon.
- Académie d'Amiens : Mme Stéphanie Iweins, Collège Sainte-Jeanne-d'Arc, 75 rue S.-G.-de-La-Roque, 60600 Agnetz.
- Académie de Bordeaux : M. Jean-Pierre Janczkneer, Collège Saint-Pierre, Rue du Vieux-Port, 47440 Casseneuil.
- Académie de Clermont-Ferrand : Mme Corinne Henriet, Collège Saint-Joseph, 17 avenue du Mont-Moucher, 63172 Aubière.
- Académie de Créteil : M. Philippe Poussin, Lycée Saint-Louis – Blanche-de-Castille, 1 place Charles-de-Gaulle, 93250 Villenombrie.
- Académie de Dijon : M. Bernard Laignel, Institution Jeanne-d'Arc, 7 rue Desrichard, BP 60-71600 Paray-le-Monial Cedex.
- Académie de Lille : M. Hubert Inglard, Collège Saint-Minoc, 20 rue du Collège, 59380 Bergues.
- Académie de Limoges : M. Daniel Sauvage, Collège Sainte-Jeanne-d'Arc, 3 rue des Sœurs-de-la-Rivière, 87000 Limoges.
- Académie de Lyon : Père Jean-Bernard Plessy, Institution des Chartreux, 58 rue Pierre-Dupont, 69283 Lyon Cedex 01 – M. Bernard Gobbellel, Impasse de la Mairie, 42370 Saint-André-d'Apchon.
- Académie de Montpellier : M. Philippe Caldichoury, Collège Sainte-Thérèse, 23 rue de l'Hospice, 34113 Frontignan Cedex – M. Louis Ventrin, Ecole et collège Sainte-Famille, 10 place Roger-Salengro, 34008 Montpellier Cedex 1.

- Académie de Nantes : M. Claude Duval, Lycée professionnel Saint-Serge, 13 rue des Fours-à-Chaux, BP 50321 - 49103 Angers Cedex 02.
- Académie d'Orléans-Tours : M. Jean-Claude Chaussée, Institution Notre-Dame-la-Riche, 30 rue Georges-Delpérier, BP 5813 - 37058 Tours.
- Académie de Paris : M. Jean-Marc Fallone, Lycée Charles-de-Foucauld, 5 rue de La Madone, 75018 Paris.
- Académie de Reims : M. Yves Bianco, Collège Sainte-Marie, 1 faubourg de Soissons, 51170 Fismes.
- Académie de Rennes : M. Claude Menard, Collège Le Cleu-Saint-Joseph, 22 rue Saint-Michel, BP 98 - 35603 Redon Cedex.
- Académie de Rouen : M. Marc Boulbin, Lycée La Providence, 6 rue Neuvillelette, BP 28 - 76240 Le Mesnil-Esnard.
- Académie de Strasbourg : Mme Francine Kouao, Collège de l'Assomption, 21 avenue Foch, 68000 Colmar.
- Académie de Toulouse : M. Jean Bastior-Poulanges, Lycée François-d'Estaing, BP 5612 - 12056 Rodez Cedex.
- Académie de Versailles : M. Christian Brailly, Institution du Sacré-Cœur, Rue Ambroise-Paré, 91620 La Ville-du-Bois.

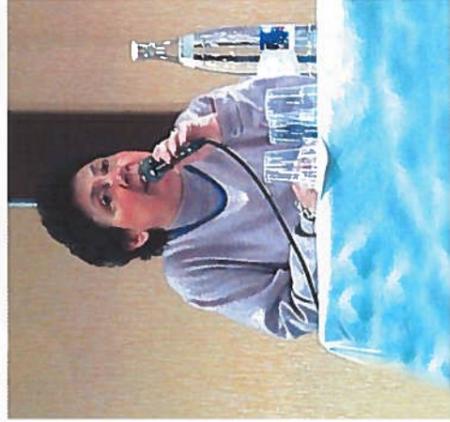
COORDINATION DÉLÉGUÉS ADDEC

- Sœur Carmen Moranville, Collège Anne-Marie Javouhey, 6 rue Anne-Marie Javouhey, 60300 Senlis.

LES COORDINATEURS DES RÉSEAUX CONGRÉGANISTES

- Père Alain Beylot, représentant des Salésiens.
- M. Alain Bossard, représentant des Frères des écoles chrétiennes.
- Père Gilbert Caffin, représentant des Oratoriens et des Vincentiens.
- M. Bruno Chanel, représentant des Pères maristes.
- M. Bernard Depaepe, représentant des Oratoriens.
- Sœur Monique Giraud, représentante des Vincentiens.
- M. Thomas Jacquemin, représentant des Lasalliens.
- Frère André Lanfey, représentant des Frères maristes.
- M. Philippe Mayté, représentant des Ursulines.
- Sœur Carmen Moranville, représentante de l'Union des religieuses en mission enseignante et éducative.
- Frère Alain Ory, représentant des Frères des écoles chrétiennes.
- M. Jacques Pélissier, représentant des Lasalliens.
- M. Bernard Ricart, représentant des Frères des écoles chrétiennes.
- Sœur Marie-Thérèse Roux, représentante des Vincentiens.

Une mission dans la dynamique des assises



Françoise Ladouès

Une des résolutions des assises de 2001 était « Une école de toutes les intelligences ». L'intelligence « religieuse » en fait partie, a précisé Paul Malartre, secrétaire général de l'enseignement catholique, en introduisant le colloque « Enseignement et fait religieux » en mars 2005 ! Qu'est-ce donc que l'intelligence religieuse ? C'est cette part de l'intelligence qui pousse chacun à se poser des questions sur l'origine et la fin, à chercher à repérer et à comprendre les références ultimes qui animent les hommes et expliquent les événements. L'expression « toutes les intelligences » ne renvoie pas seulement à tous les types d'intelligence, mais à toutes les composantes de l'intelligence. Quant à la résolution

qui appelle à « prévoir dans l'emploi du temps des plages interdisciplinaires pour les enseignants de collège et lycée », elle renvoie à la nécessité de traiter le fait religieux à l'intérieur des disciplines en les articulant. L'« école pour toute la vie » – autre résolution des assises – s'intéresse à toutes les aspirations des jeunes, y compris à leur quête de sens. Ce qui rejoint la proposition précédente. Faire cette étude en classe, dans le respect des consciences, leur permet d'acquiescer les outils intellectuels nécessaires pour appréhender la dimension religieuse de ce à quoi les élèves sont confrontés.

En 2004 et 2006, les assises ont été centrées sur la personne. Paul Malartre disait, lors de la conclusion du colloque « Enseignement et fait religieux » : « En voulant favoriser et accompagner le développement de toute la personne, l'enseignement catholique ne peut considérer le fait religieux comme facultatif. Tout élève,

SUR LE TERRAIN DU FAIT RELIGIEUX

quelle que soit sa religion ou sa croyance, ou les motivations de ses parents dans le choix de l'établissement, a le droit de découvrir la dimension religieuse de la culture. C'est dire aussi que tout enseignant est concerné, pas seulement parce qu'il est dans l'enseignement catholique mais parce qu'il est enseignant. » Voilà qui témoigne, s'il en était encore besoin, de la pertinence de l'étude du fait religieux dans la dynamique des assises.

Et au-delà, l'enseignement catholique, du fait de son association avec l'État, a quelque chose de spécifique à apporter à l'enseignant français destiné aux élèves de France dans leur ensemble. L'étude du fait religieux est un champ de travail où notre contribution peut être décisive. Le professionnalisme de nos enseignants nous y engage ; les références philosophiques et religieuses de l'institution nous en donnent le goût et nous en montrent l'urgence.

Saint-Étienne : la réflexion et les besoins

Année de tâtonnements et de première sensibilisation. L'impulsion du directeur diocésain s'avère nécessaire pour que la responsabilité du coordinateur soit en prise auprès des chefs d'établissement et des enseignants. Bernard Descouleurs est invité à présenter « les enjeux culturels et sociaux de la prise en compte du fait religieux à travers les disciplines ». Un public de quarante enseignants et chefs d'établissement répond à l'invitation. L'objectif poursuivi, au-delà de ces initiatives, est la constitution d'un « groupe de pilotage ». Les débuts sont timides.

En 2006-2007. Le « comité de pilotage » prend forme. Sa composition reflète la diversité des approches : enseignants, conseiller d'éducation, chefs d'établissement des 1^{er} et 2^d degrés, APS, enseignante en culture religieuse, directrice diocésaine adjointe. Prennent aussi leur place dans ce comité, des personnes ayant bénéficié d'une formation universitaire – qui pourrait tourner à la confusion – invite au contraire à une clarification des démarches et des statuts. La motivation est au rendez-vous.

En 2005-2006 dans le diocèse de Saint-Étienne. Année de tâtonnements et de première sensibilisation. L'impulsion du directeur diocésain s'avère nécessaire pour que la responsabilité du coordinateur soit en prise auprès des chefs d'établissement et des enseignants. Bernard Descouleurs est invité à présenter « les enjeux culturels et sociaux de la prise en compte du fait religieux à travers les disciplines ». Un public de quarante enseignants et chefs d'établissement répond à l'invitation. L'objectif poursuivi, au-delà de ces initiatives, est la constitution d'un « groupe de pilotage ». Les débuts sont timides.

En 2006-2007. Le « comité de pilotage » prend forme. Sa composition reflète la diversité des approches : enseignants, conseiller d'éducation, chefs d'établissement des 1^{er} et 2^d degrés, APS, enseignante en culture religieuse, directrice diocésaine adjointe. Prennent aussi leur place dans ce comité, des personnes ayant bénéficié d'une formation universitaire – qui pourrait tourner à la confusion – invite au contraire à une clarification des démarches et des statuts. La motivation est au rendez-vous.



Pierre Moreau

Soutenus par Dominique Moreau, nous décidons de proposer à toutes les équipes éducatives un « questionnaire-diagnostics » destiné à faire le point sur la prise en compte du « religieux » dans leur établissement. Double but : susciter une réflexion et détecter les besoins en matière d'aide et de formation. Il nous a paru utile également de proposer un éclairage sur un thème proche des programmes, en direction des enseignants et des APS. À travers cette proposition ponctuelle, nous visons un apport scientifique mais aussi l'approfondissement de la démarche pédagogique recherchée par la mission « Enseignement et religions ».

Le 28 février 2007 a eu lieu une conférence pour les 1^{er} et 2^d degrés : « Comment parler des origines du christianisme aux enfants et aux jeunes aujourd'hui ? », par René Nouailhat. Il apparaît aussi que la question de la prise en compte du fait religieux est sensiblement différente en primaire et en secondaire. Cela appelle à des approches spécifiques sans perdre de vue les clarifications d'objectifs et de statuts évoquées plus haut.

1. Animateur en pastorale scolaire.
2. Institut de formation à l'étude et à l'enseignement des religions.

Une démarche de réflexion et de production d'outils pédagogiques pour les enseignants (Cahiers de culture religieuse) est engagée depuis dix ans par la commission Culture religieuse du CAEC(3) de Bretagne. Depuis la mise en place de la mission « Enseignement et religions » par

Bretagne : un projet global et cohérent

Jul Malartre en 2002, la commission a élargi son champ de réflexion en intégrant la prise en compte du religieux dans la vie scolaire de l'établissement et désignant un coordinateur dans chacun des quatre océans bretons.

Un groupe de pilotage régional a été mis en place en mai 2006, soutenu par Dominique Moreau et reporté sur la volonté institutionnelle de mettre en place un projet global cohérent avec la double mission de l'enseignement catholique : une mission d'Église et une mission de service public. Une démarche de projet est engagée : elle invite les établissements à relire les pratiques éducatives et pédagogiques et à revisiter la cohérence du projet éducatif.



Marjolaine Crépin

Une enquête qualitative est réalisée auprès d'un échantillon représentatif des établissements bretons. Il s'agit : d'effectuer un état des lieux de l'existant afin de connaître ce qui se fait, ce qui est difficile à mettre en place, ce qui est en projet ; d'organiser un échange au sein de la communauté éducative sur l'enseignement du fait religieux, sur les représentations que l'on se fait du fait religieux, sur la stature des enseignants ; de clarifier les démarches : distinguer pour mieux articuler dimension religieuse de la culture et activités proposition de la foi ; distinguer fonction et conviction de l'enseignant. Des entretiens donneront lieu à une synthèse et à une analyse avec le groupe de pilotage. Cette phase apparaît indispensable pour la mise en place d'un programme d'actions de prise en compte du religieux qui tiennent compte des besoins des établissements en matière d'information, d'accompagnement et de formation.

Comité académique de l'enseignement catholique.

DES COORDINATEURS RENDENT COMPTE

Alsace : mêmes priorités dans un département concordataire

La question qui se pose est la suivante : n'y a-t-il pas un enseignement de « culture religieuse », au sens de dimension religieuse de la culture, « enseignement des faits religieux », comme on dit plutôt dans l'enseignement public, qui a sa place dans cet aspect « profane » de la mission, au même titre que les autres matières (mathématiques, langues, ...) et non pas au même niveau que la catéchèse ?

On voit d'emblée qu'il ne saurait y avoir confusion. Enseigner les faits religieux, sensibiliser à la dimension religieuse de la culture, ce n'est pas en soi d'abord une proposition de foi, mais une partie du service à assurer à tous les élèves dans le cadre du contrat avec l'État. Cela n'exclut pas de viser aussi un chemin vers la foi, mais ni plus ni moins que pour tout le reste du travail de l'école, et plus largement pour toute la vie de l'établissement.



Pierre Dussère

Il nous faut bien préciser ce dont il s'agit : le religieux dans la participation au service national d'éducation : l'approche « savante » des faits religieux... ou, comme nous aimons à le dire, la sensibilisation à la dimension religieuse de la culture, selon l'approche qu'en propose chaque discipline scolaire.

Comme les orientations de l'Éducation nationale nous y invitent explicitement, c'est bien dans le cadre des programmes des différentes matières qu'il s'agit de traiter des faits religieux, cette fois non plus en témoin, mais avec l'approche distanciée et pensée qui est par définition celle de l'école, c'est-à-dire celle du savant. Or, précise bien Régis Debray, la démarche du témoin et celle du savant ne s'invalident pas l'une l'autre !

On le sait, on l'a dit et redit depuis quelques années : de nombreux programmes font explicitement mention du religieux. N'y revonnons pas, mais continuons à demander à ce que cela soit bien pris en compte dans l'ensemble des cours, et non pas négligé, voire omis, par les enseignants, ou réservé au seul « cours de religion » dispensé dans notre département concordataire.

Il semble plus difficile pour les enseignants de voir la dimension spirituelle ou religieuse de nombreux points de programmes où elle n'apparaît pas explicitement.

Passons en revue quelques matières :

— En français, nous avons ainsi travaillé sur la dimension spirituelle de l'acte d'écrire. Et nous avons relevé combien le programme de 3^e, qui ne cite pratiquement pas le religieux, le met sur la scène de la classe par l'étude de l'autobiographie, l'expression de soi et la « la reconnaissance des opinions et des valeurs d'autrui ».

— Dans le programme de musique au collège, on peut lire : « *Insistance sur l'écoute et la création [...], distinction entre profane et sacré [...], travailler sur la globalité du phénomène [...].* »

— En physique, il s'agit de « *former les esprits à la rigueur, [...] à la critique et à l'honnêteté intellectuelle [...], susciter la curiosité [...].* »

On le voit, il y a tout un travail en profondeur à faire sur les programmes, qui permettra d'éviter des remarques non dépourvues d'ingénuité, telles que « C'est vrai, c'est important de traiter des faits religieux, mais nous, en sciences économiques, c'est hors sujet, ce n'est pas dans les programmes » ou bien « J'ai besoin de réflexion sur le religieux pour gérer l'hétérogénéité de ma classe en tant que professeur principal, mais comme enseignant dans le technique d'une matière ayant trait à l'alimentaire, le religieux n'est pas concerné... »

De toute façon, comme le souligne une collègue de la commission diocésaine d'Alsace, il faut dépasser la simple information « pour que cela permette aussi de faire vivre ». Le recteur de l'académie de Strasbourg ne disait pas autre chose, à la fin d'une réunion d'enseignants du public et du privé, en affirmant que cet enseignement devait « donner aux jeunes des moyens de se construire ».

En Guyane, l'enseignement catholique accueille une population pluriethnique et pluriculturelle. La prise en compte de la diversité des croyances et pratiques religieuses qui résulte de ce métissage est un enjeu pour l'enseignement du fait religieux. La communauté éducative doit proposer aux élèves une approche adaptée au contexte. Mais comment s'y prendre ?

Pour répondre à cette problématique, une équipe de recherche composée d'enseignants observe les pratiques de trois établissements :

**Guyane :
unireligieux
d-américain**

L'école de Mana se compose de 30 % de Créoles guyanais et antillais, d'Américains, de Métropolitains, et de 70 % de Haïtiens, Guyanais, Hmongs, Chinois, Brésiliens et Surinamais. S'y côtoient des catholiques, des protestants, des musulmans, des animistes, des adventistes et des témoins de Jéhovah. Le collège de Cacao accueille en majorité des Hmongs et

quelques enfants d'origine brésilienne et noir-marron. 50 % des élèves sont catholiques, 30 % animistes, et 20 % protestants. Dans les classes d'alphabétisation de Saint-Laurent, on trouve essentiellement des Noirs-marrons (Djukas, Saramacas). On y compte également quelques Amérindiens et Haïtiens.

Au travers des entretiens déjà réalisés auprès des enseignants et des élèves, on peut faire les constats suivants :

– La prise en compte des croyances et traditions religieuses de chaque ethnie ne se fait pas spontanément en classe. Les enseignants proposent plutôt une approche pastorale ou historique de la religion chrétienne.

– La plupart des enseignants connaissent très superficiellement les croyances et les rites religieux de l'ensemble leurs élèves.

– La parole des enfants se révèle d'une richesse extraordinaire, spécialement lorsqu'elle est recueillie hors du contexte scolaire. En effet, la religion catholique représentant le modèle dominant, les enfants ne veulent pas que les autres élèves sachent qu'ils croient en « ces choses-là » et pratiquent certains rites dans leur famille.

Partant des questions existentielles exprimées par les enfants, l'équipe de recherche a donc choisi d'observer leurs pratiques religieuses. Son objectif est de recueillir de la matière pour aider les enseignants guyanais, d'une part, à comprendre les religions, les croyances multiples auxquelles ils sont confrontés, et, d'autre part, à aborder le fait religieux dans leur classe en prenant en compte toutes les spécificités de leurs élèves.

Marie-Claude Jean-Élie



De mars 2002 à décembre 2003, la prise en compte du fait religieux a été proposée aux enseignants du second degré du diocèse du Puy-en-Velay, lors d'une formation en partenariat avec l'Université catholique de Lyon. Depuis, des équipes de professeurs ont construit des propositions pédagogiques prenant en compte la dimension religieuse des faits culturels dans leur discipline, et les initiatives se développent. En septembre 2006, le premier degré entre dans cette dynamique, conforté par le contenu du socle commun de connaissances et de compétences et de son 5^e pilier⁽¹⁾. Ainsi, le 26 octobre 2006, une journée de lancement a eu lieu sur le thème « De la culture des religions à l'initiation chrétienne ».

Les 450 enseignants du premier degré et les animatrices laïques en pastorale ont vécu cette rencontre conviviale au rythme de l'animation musicale. Jean-Paul Laval, directeur diocésain, a accueilli les participants en expliquant les fondements d'une telle initiative et le positionnement « Arc-en-ciel » de l'enseignement catholique de Haute-Loire, centré sur l'accueil de tous : enfants, familles, sans disparité, au nom de Jésus-Christ. Puis, Régis Tournus, directeur diocésain de la Drôme, est intervenu sur le fait religieux. Ensuite, une table ronde a permis d'entendre les témoignages d'acteurs de terrain – prêtre, animatrice en pastorale scolaire, chef d'établissement... – partageant leurs expériences sur l'articulation entre « savoir » et « croire ». L'après-midi fut consacré à la mission d'éveil à l'Amour de Dieu au sein de nos établissements par le père Louis Trinca, adjoint à la pastorale en Haute-Loire.

Jean-Luc Roccon



Haute-Loire : entre « savoir » et « croire »

re. Ensuite, est venu le temps des perspectives concrètes pour engager les enseignants à rechercher la dimension religieuse des faits culturels étudiés dans les projets pédagogiques et à envisager l'articulation avec le projet d'animation pastorale. Après une conclusion de M^{gr} Henri Brinard, évêque du Puy-en-Velay, ceux qui le souhaitaient se sont rassemblés à l'église pour rendre grâce et célébrer Jésus-Christ.

Depuis ce rassemblement, un groupe de pilotage « du fait religieux » s'est constitué. Il travaille à la conception d'une politique diocésaine du fait religieux. Des documents pour clarifier la posture et la démarche pédagogique vont être donnés aux équipes afin de les aider dans leur démarche. Un accompagnement des équipes se met en place progressivement. Nous en sommes aux balbutiements, mais nous regardons les initiatives naissantes comme des cadeaux inestimables, alors... En avant dans l'Espérance !

1. « La culture humaniste ».

DES COORDINATEURS RENDENT COMPTE

Comme en fin d'année scolaire Ainsi, depuis deux ans, ont eu lieu les interventions suivantes :
2004-2005 par Dominique Marcoux, directeur interdiocésain de l'enseignement catholique de Franche-Comté, j'essaie, avec

autres personnes, de faire progresser la prise en compte du fait religieux dans l'enseignement. L'engagement de René Nouailhat dans la région, l cours des années 80, le colloque international de 1991, les sessions de l'Iferc⁽¹⁾, depuis 1996, ont donné une certaine impulsion à la question des années 90 : publication d'un recueil de conférences pédagogiques et constitution, à Besançon, d'une commission de travail composée d'enseignants, commission qui perdure et que j'anime désormais.

En juillet 2005, au cours de la journée de fin d'année des chefs d'établissement Dominique Marcoux m'a invitée à expliquer ma mission, mon rôle et mes fonctions de coordinatrice et à proposer des actions sur l'année scolaire suivante. D'autre part, avec Gérard Boissau, responsable Formiris, et en liaison avec la Bourgogne, nous envisageons d'intégrer des modules « Fait religieux » dans la formation initiale.



Brigitte Macabrey

– rencontre de sensibilisation avec les enseignants volontaires dans deux réseaux géographiques ;
– journée pédagogique dans un collège, en collaboration avec le prêtre responsable de la pastorale ;
– formation des PE2, PLC2 et PLC3 de Bourgogne - Franche-Comté ;
– organisation d'un atelier « culture religieuse » en collège.

Franche-Comté initiatives de formation

Actuellement nous sentons le besoin de mieux structurer la démarche et de coordonner les actions dans la zone Formiris Grand Est (Alsace, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté). Dominique Moreau va nous y aider.

1. Institut de formation à l'étude et à l'enseignement des religions.

'Alliance des directeurs et directrices de l'enseignement chrétien (Addec) est la plus ancienne association de chefs d'établissement. Créée en 1871, autour de la revue *L'enseignement chrétien*, elle a connu les vicissitudes et traversé toutes les turbulences des trois Républiques successives : montée du laïcisme militant, phases terrifiantes d'hostilité franche ou de soutien mûre, même après 1959 et les premiers acquis législatifs de la loi Debré.

Addec regroupe plus de six cents écoles (essentiellement secondaires) et se donne pour objet « la formation et le soutien des chefs d'établissement de l'enseignement catholique dans leurs responsabilités d'Église... » (article 5 des statuts). Elle est toujours présidée par un évêque, et, depuis novembre 2001, Mgr BrinCARD, évêque du Puy-en-Velay assume cette charge.

est dire, après ces quelques éléments tout simples de présentation, l'importance que revêt pour l'Addec la formation complète de l'individu, sans exclusion des références religieuses.

ans ce sens, elle a soutenu la réflexion, participé aux débats, a initié et organisé des formations sur la plupart des questions liées à la mise en œuvre de ce projet dans une société en mutation de plus en plus réactive. Enseignement obligatoire ? Facultatif ? Catéchèse, pastorale, culture religieuse ?

le a contribué à fixer les concepts, à clarifier les pratiques, mais s'adhèrent, sur ces vingt dernières années, se sont trouvés confrontés, dans le contexte de l'immigration et des événements mondiaux, comme toute l'institution éducative, à la montée des tensions religieuses. Situation nouvelle, quoique parfois anticipée ici ou là, qui aboutit à la mise en cause des ignorances et des vieilles habitudes laïques de refus et de cloisonnement au pro-

fit d'une « laïcité d'intelligence » (Régis Debray). Les publications du CRDP⁽²⁾ de Besançon et certains programmes de la Mafpen⁽³⁾ reprennent sens à l'éducation nationale, tandis que l'enseignement catholique se trouve conforté dans son souci d'ouverture à la culture religieuse.

L'Addec, à travers congrès, sessions et publications, depuis les années 1990, répercute et accompagne l'action de l'épiscopat et du secrétariat général. En 1999, la session théologique de Strasbourg aborde la question du dialogue interreligieux (*Lettre aux chefs d'établissement*, n° 4, octobre 2000, page 6 à 19, Yves Labbé). Lors des sessions suivantes, François Boespflug, intervient sur le bouddhisme ou sur le rôle des images dans les différentes religions. En 2002, la *Lettre consacre* son n° 4 aux aspects pluriculturels de la société. Enfin, en 2004, la *Lettre* n° 3 publie quatre articles sur la laïcité, le fait religieux et la nécessité de sa prise en compte dans l'enseignement.

Quelques semaines après le colloque de mars 2005, René Nouailhat intervient à la demande de quelques délégués régionaux de l'Addec, à Paray-le-Monial, pour les régions Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes et Auvergne, devant une quarantaine de chefs d'établissement.

Depuis cette date, l'Addec est présente, avec une dizaine de ses membres, à toutes les sessions de formation organisées par Formiris. Les débats persistent, comme celui de la centralité du christianisme pour des enseignants croyants et engagés, mais l'organisation progresse dans l'esprit serein des journées interreligieuses d'Assise.



Sœur Carmen Moranville

Pour l'Addec un enjeu fondamental

1. Centre régional de documentation pédagogique.
2. Mission académique à la formation des personnels de l'éducation nationale.

Le projet scolaires d'abord au lycée puis un jour au collège. Ce document tenait aussi de proposer, en plus de l'effort à faire en classe, une ébauche de programme sur trois ans, souple mais systématique, qui pourrait se travailler avec tous les élèves durant une heure libérée dans l'horaire de semaine et qui serait confiée aux enseignants, sous la responsabilité de l'administration des études.

Un projet pour les collèges oratoriens

La mise en œuvre est laborieuse. In document de référence remis à jour en février 2004 a permis une concertation des cinq établissements collégiaux de la tutelle oratorienne dans la recherche impulsée par la mission « Enseignement et religions » du secrétariat général de l'enseignement catholique. Ce document édité par cinq oratoriens en collaboration, en lien avec les chefs d'établissement et des enseignants, distinct d'une part, la responsabilité attachée pour nourrir et promouvoir la foi chrétienne, et, d'autre part, la volonté de faire découvrir à tous les élèves, quelles que soient leurs croyances, la dimension religieuse de la transmission culturelle, à celles que soient les disciplines enseignées dans les programmes

à tout niveau et aux jeunes est en plusieurs étapes ont précédé la rencontre de tous les enseignants de l'institution Sainte-Geneviève d'Asnières (Hauts-de-Seine) avec René Nouailhat à la rentrée 2006 :

- présentation de l'amendement Brard le la loi Fillon sur l'enseignement du fait religieux ;

Mobilisation d'un établissement

- exploration du site internet⁽¹⁾ de la mission « Enseignement et religions » ;
- proposition de formations ;
- constitution d'un groupe de réflexion composé de six enseignants de physique, technologie, français, éducation physique et sportive (EPS), histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre (SVT).

Ces rencontres furent l'occasion de réfléchir à la différence entre fait religieux et catéchèse, à ce que l'on pouvait mettre en lumière dans chaque matière, voir si l'on ciblait un niveau ou un autre, si l'on travaillait en transversal ou non, et de partager les expérimentations en cours.

Ainsi, lors de la journée de rentrée du 13 septembre, c'est finalement un groupe de 12 enseignants du secondaire et de 5 enseignantes du primaire



Marie-Claude Tribout, chef d'établissement

SUR LE TERRAIN DU FAIT RELIGIEUX

core problématique malgré de nombreuses tentatives d'explications.

Ce qui montre combien la question est complexe du fait de deux types d'habitudes mentales : relatives aux questions religieuses hors du profane dans une conception étroite de la laïcité, mais aussi du fait qu'un secteur autonome spécialisé de pastorale et de catéchèse de type aumônerie s'est organisé petit à petit au cours des années de la diminution de la fréquentation explicite des familles et des jeunes.

2. La proposition faite aux enseignants de rejoindre les deux stages annuels de l'If'er n'a été que timidement reçue. Un petit groupe d'enseignants s'y retrouve et tente de former une équipe intercolleges de réflexion sur le projet. Cela est encore très timide. Des communications se font dans chaque collège, après ces stages, auprès du corps enseignant afin de sensibiliser à ce qui peut être fait en classe par chacun. Cette entreprise

re qui ont accepté d'être les pilotes de réunions organisées par matière. L'équipe de direction, dont une des adjointes avait suivi la formation de personne ressource à l'If'er⁽²⁾, a assuré l'animation de cette équipe. Trois axes de réflexion ont été retenus pour les travaux de groupe qui ont rassemblé tous les enseignants et tous les membres du personnel :

- réactions suite à la conférence de René Nouailhat ;
- partage de ce qui se faisait déjà en classe dans le domaine de l'enseignement du fait religieux ;
- pistes pour l'année.

Au sein de tous les groupes-matière, les idées ont été apportées puis partagées aussi bien par les professeurs d'art que d'EPS, de sciences que d'histoire et de philosophie, de langues et de lettres que de technologie, de sciences économiques et sociales (SES) que de physique ou de mathématiques, et par les enseignants de l'école comme par ceux du collège et du lycée ! Tous s'accordant, par ailleurs, sur le fait que la conférence pourrait être aussi proposée aux parents.

Au final, les questionnements soulevés lors de cette journée ont révélé :
- quelques confusions entre la dimension religieuse de la culture (fait religieux) et la dimension culturelle de la religion (culture religieuse propre à nos institutions) ;

- une interrogation sur la façon dont les élèves vont recevoir cette information ;
- une volonté d'éviter le saupoudrage et la nécessité d'une réflexion pour trouver des moyens pédagogiques innovants pour intéresser les élèves ;
- le souci de trouver un espace dans des programmes déjà bien chargés, notamment en lycée, pour apporter le fait religieux ;
- et des besoins en formation.

1. Adresse : www.enseignement-et-religions.org

2. Institut de formation à l'étude et à l'enseignement des religions.

est ardue et de longue haleine.
3. La mise en œuvre de l'heure hebdomadaire dérogée pour ce travail s'est mise en place et avance avec des volontaires, parfois bénévoles mais, de plus en plus, rémunérés par l'établissement. Le programme de cette heure est encore laissé à l'initiative des établissements, en tenant compte des compétences des personnes engagées et selon une démarche progressive

interactive avec les jeunes. Les résultats de ces premières expériences doivent être évalués dans un proche avenir. Il faut prendre du recul pour bien mesurer les enjeux d'un tel enseignement.

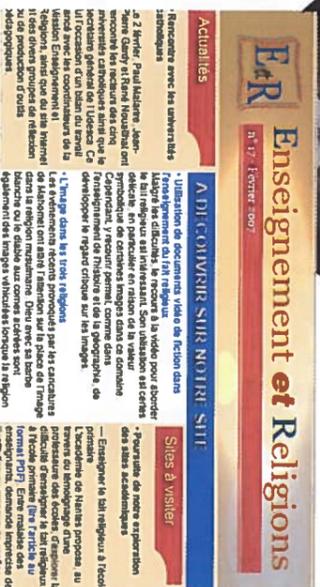
4. Le texte-guide doit être repris, compte tenu de ces premières pratiques. Cela aussi est en chantier. Le coordinateur du réseau oratorien est invité à chaque réunion des responsables diocésains par la mission « Enseignement et religions » et permet de suivre l'évolution de l'action entreprise au plan national.



Père Gilbert Caffin



Des supports de communication pour intégrer le fait religieux dans les disciplines



Compostelle, la découverte d'une église... Vous avez envie d'aborder ces thèmes avec vos élèves, et souvent vous vous demandez comment.

C'est pour aider à de telles démarches que se poursuit la mission « Enseignement et religions ». Ses objectifs : proposer des réflexions et des outils pour enseigner le fait religieux dans les disciplines.

Parmi les réalisations de cette mission :
– le site internet « Enseignement et religions » (cf. page suivante) qui est ouvert depuis le 2 mars 2005. Celui-ci est destiné aux

Beatrice Mas est responsable du site « Enseignement et religions » et d'autres sites Formis. Elle est aussi responsable de la mission « Recherche ».



enseignants, aux formateurs, aux coordinateurs diocésains, etc., afin qu'ils l'utilisent comme support de leurs réunions d'information, dans des dispositifs de formation et en classe. Ils y trouveront des textes de réflexion, des séquences pédagogiques, des dossiers, des bibliographies... ;
– une lettre d'information mensuelle qui annonce les dernières nouveautés du site et relaie l'activité des coordinateurs ;
– le DVD *Enseignement et fait religieux* qui regroupe des réflexions d'experts (Guy Avanzini, Régis Debray, Jean Delumeau, Philippe Joutard, Dominique

Ponnau, Maurice Sachot), des orientations de responsables de l'institution (Paul Malartre,

René Nouailhat), des interventions pédagogiques filmées en classe en 1^{er} et en 2^d degré en guise d'illustrations (« Le fait religieux en 1^{er} degré : une séance de questionnement à l'école », « Le fait religieux dans les lettres : Pascal, Giono et le divertissement »).

Le site

Ouvre depuis le 2 mars 2005, le site internet

« Enseignement et religions⁽¹⁾ » regroupe aujourd'hui plus de 300 documents. Il s'adresse aux éducateurs, enseignants, formateurs qui souhaitent aborder le fait religieux avec des élèves, dans des dispositifs de formation, dans des réunions d'information... Pour les y aider, des réflexions et des outils sont mis en ligne tous les mois. L'accès aux documents est facile et se fait selon plusieurs entrées : discipline, vie scolaire, niveau d'enseignement, religion, thème. Les contenus sont variés : textes de réflexion, séquences pédagogiques, dossiers thématiques, outils méthodologiques, bibliographie, webographie, annonces de formation. Élaborés par des enseignants et des formateurs, ils sont examinés par un comité scientifique garant de la pertinence pédagogique des séquences et de leur conformité aux programmes d'enseignement et aux orientations éducatives de l'Éducation nationale. La participation à l'alimentation du site est ouverte à tous les enseignants. Si vous disposez de séquences pédagogiques susceptibles de l'enrichir n'hésitez pas à nous contacter⁽²⁾. Des exemples de documents : « Pourquoi enseigner le fait religieux ? », « La monarchie absolue de droit divin au temps de Louis XIV », « Le fait religieux dans l'autobiographie », « La Vierge à l'Enfant : quelques pistes pour le cours d'allemand », « Le fait religieux et l'anglais : gospel et negro spiritual », « Visiter une église : un espace orienté, un itinéraire », « Le pari de Pascal », « Dans l'enseignement du fait religieux le corps a-t-il une parole à faire entendre ? », « Le temps en sciences physiques dans les TPE et les IDD(3) ». **BEATRICE MAS**

1. À l'adresse : www.enseignement-et-religions.org
2. À l'adresse : bm@formiris.org
3. Respectivement : Travaux personnels encadrés, Itinéraires de découverte.

A DECOUVRIR SUR NOTRE SITE

Actualités

Tencontre avec les universités littoniques

12 février, Paul Malarre, Jean-erre Gandy et René Nouallina ont rencontré les recteurs des cinq universités catholiques ainsi que le recteur général de l'Udesca. C'est l'occasion d'un bilan du travail effectué avec les coordinateurs de la saison Enseignement et Religions, ainsi que du site Internet des divers groupes de réflexion / de production d'outils pédagogiques.

La fête a été également évoquée la part du monde universitaire rhodique pourrait prendre dans la recherche sur l'enseignement du religieux et dans le dispositif de médiation pour les enseignants. Les perspectives intéressantes sur développer les orientations de la Mission Enseignement et Religions !

Planifier des réunions des coordinateurs

En raison de leur réunion des 31 janvier et 1er février 2007, les coordinateurs du fait religieux ont décidé de conserver en 2007-2008 le rythme de deux rencontres par semaine sur deux jours : **les 16 et 17 février 2007 et les 7er et 2 avril 08 ont été retenus.**

A lire

Laïcité, croyances et éducation

Un dossier sur la laïcité a été réalisé par les enseignants de la région. Ce dossier est disponible sur le site de la Mission Enseignement et Religions.

De l'origine sacrée des nombres

Face à l'origine du monde, le nombre semble jouer un rôle d'ordonnateur, permettant de rendre significatif ce qui au premier abord semble tenir de l'inquietant chaos. Le nombre permet de classer, calculer, mesurer... mais

Utilisation de documents vidéo de fiction dans l'enseignement du fait religieux

Malgré les difficultés, le recours à la vidéo pour aborder le fait religieux est intéressant. Son utilisation est certes délicate, en particulier en raison de la valeur symbolique de certaines images dans ce domaine. Cependant, y recourir permet, comme dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie, de développer le regard critique sur les images.

L'image dans les trois religions

Les événements récents provoqués par les caricatures de Mahomet ont attiré l'attention sur la place de l'image dans la religion musulmane. Dieu avec sa barbe blanche ou le diable aux cornes acérées sont également des images véhiculées lorsque la religion chrétienne est évoquée. Voilà un enjeu intéressant de réfléchir cette question dans chacune des trois grandes religions monothéistes.

Deastins pharaoniques et mandalas

L'acquisition d'éléments de culture religieuse n'est pas seulement à une quête intellectuelle. Elle revêt dans cette situation, l'apprentissage des mathématiques, discipline à dominante abstraite, débouche par l'intermédiaire de la géométrie, sur des activités réalisables de dessins ou de mandalas où la connaissance sensible et l'induction à la beauté sont conjugués. Les religions se situent à la frontière de l'art et de la science. Des formes, comme des mandalas, aident les élèves dans leur recherche de sens.

Projet pastoral, catéchèse, culture religieuse

Adopter ici une proposition de traitement du fait religieux dans le cadre du projet éducatif d'un établissement catholique.

Fait religieux, culture religieuse, pastorale ... des fertilisations croisées

Claude Berner, secrétaire général adjoint au SGC, est intervenu le 1er février devant les coordinateurs du fait religieux. Il a souligné comment la prise en compte du fait religieux pouvait enrichir le système avec les responsabilités propres de la mission d'Eglise. Ainsi, une fois la distinction faite entre la pastorale (l'engagement), la prise en compte du fait religieux, la culture religieuse (avec une place particulière à la culture chrétienne), la première annonce, la catéchèse ordonnée et l'éducation permanente de la foi, il est possible de multiplier à l'infini les fertilisations croisées de ces diverses démarches. Celles-ci doivent trouver leur cohérence dans le projet éducatif de l'établissement.

Fait religieux et histoire de l'art

Un projet original est proposé de la 6ème à la 3ème au Collège Ste Marie à Aulnay, à partir des programmes de français, d'histoire et dans plusieurs classes. Celui-ci permet aux élèves une approche des textes sacrés en parallèle avec la découverte du patrimoine artistique de la région.

De l'origine sacrée des nombres

Face à l'origine du monde, le nombre semble jouer un rôle d'ordonnateur, permettant de rendre significatif ce qui au premier abord semble tenir de l'inquietant chaos. Le nombre permet de classer, calculer, mesurer... mais

Sites à visiter

Poursuite de notre exploration des sites académiques

— Enseigner le fait religieux à l'école primaire

L'académie de Nantes propose, au travers du témoignage d'une professeure des écoles, d'explorer la difficulté d'enseigner le fait religieux à l'école primaire ([lire l'article au format PDF](#)). Entre malaises des enseignants, demande impécieuse de l'institution ou manque de confiance des parents, comment trouver le chemin d'une pratique raisonnée.

Le saviez-vous ?

Blanc

Ette blanc comme neige. Symbole de l'innocence. « Ceux qui n'ont rien à se reprocher... les innocents, les blancs comme neige – seront épurés par le doigt de Dieu. » (A. Salgado, Vingt-deux nuancas de gris, Presses de la Renaissance, 1990, p. 48).

(A7) Psaumes 51, 9 : «*Nb 12, 10 : Es 1, 18 ; Dn 7, 9 ; (NT) Ap 1, 14* »

Vidu de lin blanc. Cf. Lévitique 6, 3

«*Oie mon péché avec l'hysope (plante utilisée pour les aspersion rituelles) et le sera pure, lève-moi et sera plus blanc que la neige ! » (Psaumes).* Le blanc symbolise l'innocence, la joie, la pureté. Ce qui est associé à Dieu se reconnaît à cette couleur, les anges dans l'Archange Testament, le Christ dans le Véhicule de la Transfiguration (Mc 9, 3 s.) et dans l'Apocalypse véritable canal de blanc.

L'expression «*vidu de lin bian* » est surtout connue par Hugo : «*Vidu de proble candide et de lin bian* ».

(Extrait de : **Les Auteurs bibliques** : dictionnaire commenté des expressions d'origine biblique, Jean-Claude Boileau, Lanoisse, 1981)

Educateurs, enseignants, formateurs

Vous avez envie d'aborder le fait religieux

La Lettre électronique

a lettre électronique « Enseignement et religions » compte

aujourd'hui plus de 400 abonnés(?). Elle a pour objectif de promouvoir le site

« Enseignement et religions » et de suivre l'actualité de l'enseignement du fait

religieux. Tous les mois, elle annonce les nouveautés parues sur le site. Des

ouvrages, des revues, des films, des DVD, des colloques y sont présentés. Grâce

à une veille sur internet, ses rédacteurs vous signalent, dans la rubrique « Sites

à visiter », des adresses d'autres sites internet vous permettant d'accéder

directement à des ressources pertinentes susceptibles d'enrichir vos pratiques.

Tout au long de l'année, cette lettre est aussi l'occasion de relayer les activités des

coordinateurs du fait religieux en région et au national. Elle traite également de

tous les événements qui dans l'actualité sont en lien avec l'enseignement du fait

religieux : projet de création par le Conseil de l'Europe d'un institut des

religions ; place de l'enseignement du fait religieux dans

le socle commun de connaissances et de compétences ; recommandations du

Haut Conseil de l'Éducation... Enfin, la rubrique « Le saviez-vous ? » explore

chaque mois le sens caché des expressions d'origine biblique, telles

que « crier sur les toits », et la symbolique des mots comme

« bête », « blanc », « plate »...

BÉATRICE MAS

1. Si vous souhaitez vous abonner à cette lettre, envoyez-vous à l'adresse suivante : contact@omnirs2.org/ens_religions/index.php?action=lettrebijou

UN VOCABULAIRE DES CONCEPTS⁽¹⁾

Dans la jungle du fait religieux, du phénomène religieux, de la culture religieuse, de la dimension religieuse de la culture, etc., comment s'y retrouver ? Pour éclairer ce patrimoine linguistique si riche... et si complexe, le site « Enseignement et religions » propose un glossaire⁽²⁾ explicitant 26 concepts s'y référant : analyse systémique, anthropologie, caractère propre, catéchèse, communauté, communauté éducative, croyance, culture, culture religieuse, éducation, fait, fait religieux, fait social, foi, humanisme, immanence, institution, laïcité, pastorale, phénomène, projet éducatif, religion, spiritualité, symbolique, système, transcendance. Ce vocabulaire est conçu pour donner un minimum de culture commune. Il ne permet pas de faire l'économie, pour ceux qui l'utiliseront, d'une réappropriation, d'une adaptation aux situations rencontrées. Mais on peut espérer que cela leur permettra un gain de temps en parlant au moins de quelque chose !

L'ensemble ne constitue qu'un embryon qui ne demande qu'à s'enrichir. Il doit être vu comme un outil interactif. Grâce à la mise en ligne, les contributions significatives pourront y être adjointes pour en faire un outil vivant et pertinent. Chaque concept se présente en général avec :

- des définitions usuelles, en cherchant la formulation la plus simple et en ne gardant que celles qui entraîneraient de près ou de loin dans le cadre de la mission du groupe concept ;

- un approfondissement, en termes d'évolution, d'application à l'enseignement catholique, de déclinaison dans des expressions issues du terme présenté ;

- un ensemble pour « aller plus loin », composé d'une ou de plusieurs pistes de réflexion, d'une bibliographie sommaire et d'un renvoi à d'autres termes du glossaire pour « faire système ».

1. « Concepts clés », rubrique « Méthodologie », Site Enseignement et religions.
2. Ce glossaire a été conçu par un des groupes de réflexion du secrétariat général de l'enseignement catholique ayant contribué à la préparation du colloque « Enseignement et religions » de mars 2005. Conduit par Pierre Robitaille, ce groupe « Concepts » avait pour tâche de clarifier les termes utilisés dans les textes de référence de l'enseignement catholique et de revisiter les distinctions traditionnelles entre les différentes missions de l'institution, la mission d'enseignement et la mission spécifiquement catéchétique.

DES SÉQUENCES PÉDAGOGIQUES

Le site « Enseignement et religions » a pour vocation de fournir les outils les plus divers possibles, du plus simple au plus complexe pour aborder le fait religieux en classe. Il peut tout aussi bien s'agir de textes de réflexion que de parcours pédagogiques, de dossiers thématiques ou de séquences pédagogiques. En voici quelques exemples.

● Enseignement et religions : la relation aux disciplines

Les textes contenus dans ce dossier offrent des références théoriques sur le fait religieux et sa prise en compte dans les disciplines.

À titre d'exemple :

- Le fait religieux : quelle place au CDI ?
 - Pourquoi enseigner le fait religieux ? - prendre en compte le fait religieux à l'école.
 - L'ancrage du fait religieux dans les disciplines.
 - Questions pour les enseignants devant l'interprétation du fait religieux.
 - Présentation du fait religieux dans les programmes et les manuels scolaires.
- Ce dossier est accessible dans la rubrique « Outils, textes de réflexion »

● Huit parcours pour le premier degré

- « Enseignement et religions » propose huit dossiers permettant des entrées différentes pour aborder le fait religieux dans le 1^{er} degré. Ils sont accessibles dans la rubrique « Approche par niveau, école ».
 - Parcours rapide pour se faire une idée.
 - Parcours en fonction du calendrier scolaire (une activité par mois à faire avec les élèves)
 - Parcours pour découvrir les différentes religions.
 - Parcours pour une éducation au fait religieux dans un milieu pluri-religieux.
 - Parcours pour un travail entre adultes (équipe pédagogique et/ou parents).
 - Des textes supports pour une réflexion, un débat.
 - Des ressources bibliographiques.
 - Parcours par dossiers thématiques.
- Ce dernier est structuré en huit points : « Le fait religieux a-t-il sa place en 1^{er} degré ? pourquoi prendre en compte le fait religieux dans l'école ? », « L'attitude de l'enseignant - ce qu'il peut faire - comment ? », « Questions d'enfants - questions de vie - questions existentielles, débat philosophique », « Vivre ensemble avec d'autres religions :

Des outils méthodologiques

QUELQUES PISTES POUR EXPLORER ET EXPLOITER LE SITE INTERNET DE LA MISSION « ENSEIGNEMENT ET RELIGIONS ».

- un approfondissement, en termes d'évolution, d'application à l'enseignement catholique, de déclinaison dans des expressions issues du terme présenté ;
- un ensemble pour « aller plus loin », composé d'une ou de plusieurs pistes de réflexion, d'une bibliographie sommaire et d'un renvoi à d'autres termes du glossaire pour « faire système ».

ulture religieuse : symboles et rites », « êtes et religions », « L'art et les religions », programmes scolaires et fait religieux ».

Religion et pouvoir politique

thématique générale du dossier « Religion et pouvoir politique » permet un re-

d très large sur les modes abordées. Chacun des sous-thèmes de la séquence exploite en histoire est ordé selon la méthode suivante :

ynthèse de connaissances ;
ropositions de documents avec trame d'analyse ;
ropositions d'utilisations pédagogiques avec exemples de séances pédagogiques (collège et lycée) ;
bliographie ;
ctions clefs et problématiques.

agit de proposer aux enseignants des clefs de compréhension non seulement du passé, mais aussi de l'actualité qui y a ses racines.

sommaire du dossier :
antiquité : formation du christianisme au Bas-Empire.

islam, les islamistes : de l'islamisme à l'islamisme radical (XXI^e siècle).

monarchie absolue et droit divin en France.
l'État confessionnel et la neutralité de l'État.

ossier est accessible dans la rubrique « Proches par disciplines, histoire »

Le fait religieux dans la description

ossier s'inscrit dans les programmes de description. Or, une analyse des manuels montre qu'ils ne présentent quasiment pas de texte descriptif à forte implication du fait religieux. Celui-ci est, en

revanche, très présent dans l'iconographie proposée.

Un corpus plus riche est donc à constituer pour permettre d'aborder les questions de sens.

Pour ce faire, il apparaît d'abord à l'évidence que le religieux est très diversement impliqué dans les textes littéraires, d'où nos premières

– Les enjeux anthropologiques.

– Propositions de séquences pédagogiques :

« Lecture méthodique d'un motif descriptif inséré dans un récit médiéval : *Le Conte du Graal* de Chrétien de Troyes, *L'Enchanteur* de René Barjavel » ;
« Expérimenter le discours descriptif et le rapport image/texte à travers la lecture d'un tableau à thème religieux : *La Vierge au chancelier Rolin* de Van Eyck/*Un si petit espace* de René Ber-

ger » ;
« Entre le descriptif et le poétique : Ezéchiel » ;
« *Le Mont Saint-Michel* de Guy de Maupassant » ;
« Lecture d'une image impliquant un fait religieux : *La veuve de l'île de Sein* d'Émile Renouf » ;
« À travers un verger : étude d'un texte de prose poétique de Philippe Jaccottet » ;
« *Terre de Canaan* de Marc Alyn » ;
« *Le Jardin de Coulommiers* ».

Ce dossier est accessible dans la rubrique « Approches par disciplines, lettres ».

Le sacré chez les Indiens Navajos

« La recherche de spiritualité n'est pas l'apanage des religions instituées. Pour les Indiens Navajos, tout est sacré, la nature comme l'homme. Ils ressentent naturellement la profondeur et la beauté de la vie. Leurs cérémonies relient l'art, la religion et la médecine. Leur quête, c'est l'état d'hozo : concept d'harmonie et de beauté. »

Ce dossier illustre les fondements et l'expression de cette recherche de spiritualité.

Au sommaire de ce dossier :

- La géographie liée au sacré : du paysage extérieur au paysage intérieur.
 - La mythologie : les voix de la nature.
 - Les cérémonies traditionnelles : harmonie et beauté.
 - Homme médecine : entretien.
- Ce dossier est accessible dans la rubrique « Approches par religions, religions premières »

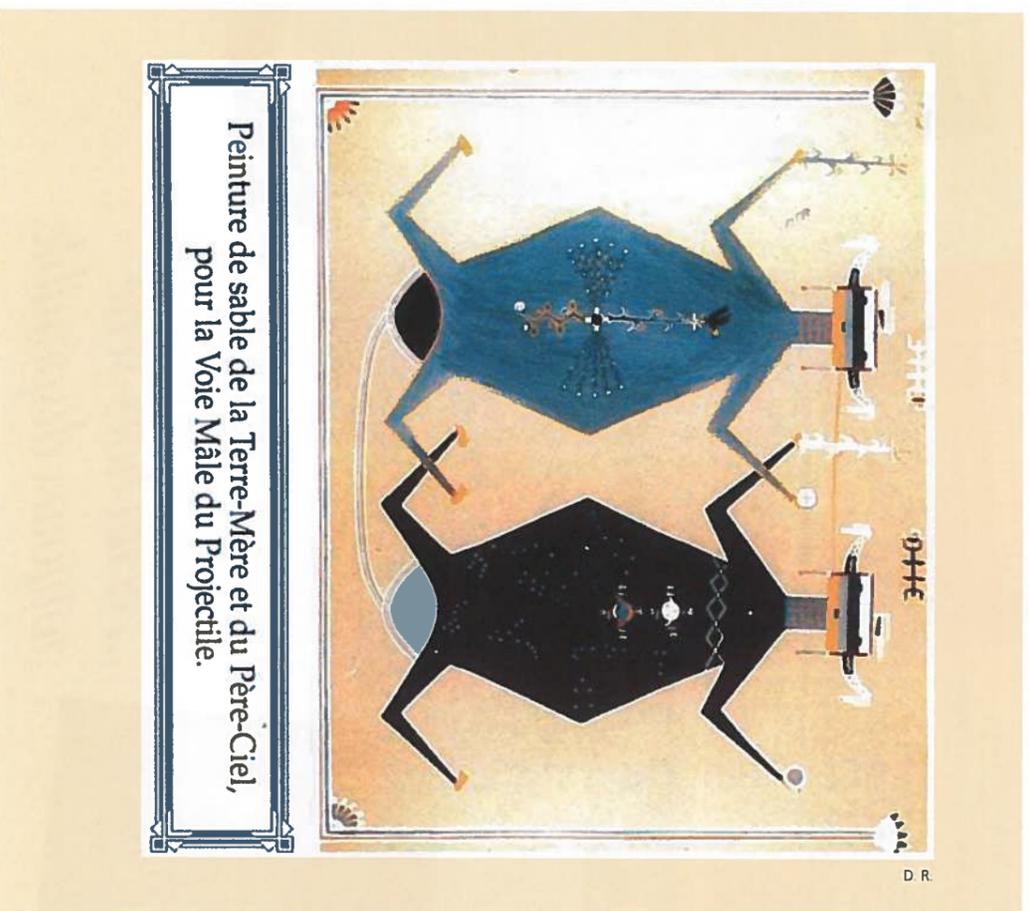


Illustration extraite du dossier « L'expérience du sacré chez les Navajos ».

réflexions qui visent à repérer le religieux dans tous ses états. Dans ce dossier, est abordée la pédagogie à mettre en œuvre pour traiter des faits religieux en soulignant les enjeux anthropologiques d'une maîtrise de la description par nos élèves.

- Introduction.
- Repérer le fait religieux dans tous ses états.
- Des clefs pour traiter le fait religieux dans le discours descriptif.
- Quelques difficultés pédagogiques.

Journées nationales des assises
Élaboration et réussite 4 et 5 avril 2000 - 6797

**CHANGER DE REGARD
POUR FAIRE GRANDIR LA PERSONNE**

« Le programme de réflexion - le programme de base - des Assises nationales des assises est un programme de réflexion... »
Mettre la personne au cœur de la démarche éducative est un défi...
L'enseignement catholique, dans sa mission de rendre l'élève capable de vivre et de faire, apporte donc culture, éthique, savoir, compétences, formation, à un changement de regard.
Regarder la personne comme un être en devenir
« *Changer de regard* », c'est la démarche « *Engagement National* »

Regarder la personne comme un être fragile
« *Changer de regard* », c'est la démarche « *Engagement National* »
L'enseignement catholique prend parti pour :
 La dignité de l'individu.
 La dignité de l'élève.
 La dignité de la personne.
 La dignité de la communauté.

Regarder la personne comme un être relié
« *Changer de regard* », c'est la démarche « *Engagement National* »
L'enseignement catholique prend parti pour :
 La dignité de l'individu.
 La dignité de la personne.
 La dignité de la communauté.

POUR CONTRIBUER CE NOUVEAU REGARD, NOUS DEVONS METTRE L'ACCENT SUR :
 Les besoins de l'élève.
 La dignité de la personne.
 La dignité de la communauté.
 La dignité de la nation.
 La dignité de l'humanité.



Journée nationale des assises
du 4 décembre 2003

LES ENGAGEMENTS NATIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
Risquer la communauté éducative et ses lieux de parole

« *Changer de regard* », c'est la démarche « *Engagement National* »
L'enseignement catholique prend parti pour :
 La dignité de l'individu.
 La dignité de la personne.
 La dignité de la communauté.

Risquer la différence
« *Changer de regard* », c'est la démarche « *Engagement National* »
L'enseignement catholique prend parti pour :
 La dignité de l'individu.
 La dignité de la personne.
 La dignité de la communauté.

Risquer l'inattendu de la Personne
« *Changer de regard* », c'est la démarche « *Engagement National* »
L'enseignement catholique prend parti pour :
 La dignité de l'individu.
 La dignité de la personne.
 La dignité de la communauté.



Journée nationale des assises
du 1er décembre 2001

LES RÉSOLUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
Une école de toutes les intelligences

« *Changer de regard* », c'est la démarche « *Engagement National* »
L'enseignement catholique prend parti pour :
 La dignité de l'individu.
 La dignité de la personne.
 La dignité de la communauté.

Une école sans classes
« *Changer de regard* », c'est la démarche « *Engagement National* »
L'enseignement catholique prend parti pour :
 La dignité de l'individu.
 La dignité de la personne.
 La dignité de la communauté.

Une école sans murs
« *Changer de regard* », c'est la démarche « *Engagement National* »
L'enseignement catholique prend parti pour :
 La dignité de l'individu.
 La dignité de la personne.
 La dignité de la communauté.

Une école pour tous la vie
« *Changer de regard* », c'est la démarche « *Engagement National* »
L'enseignement catholique prend parti pour :
 La dignité de l'individu.
 La dignité de la personne.
 La dignité de la communauté.

Une école signe de Vie
« *Changer de regard* », c'est la démarche « *Engagement National* »
L'enseignement catholique prend parti pour :
 La dignité de l'individu.
 La dignité de la personne.
 La dignité de la communauté.



3 affiches pour rendre compte de la démarche des assises...

... et un hors-série toujours disponible.

« AFFICHES ASSISES » (par lots uniquement) : 12 € les 2 affiches ; 15 € le lot des 3 affiches
25 € les 5 affiches (au choix), 45 € les 10 affiches (au choix)

« CHANGER DE REGARD » : 3,50 € L'exemplaire, 2 € l'exemplaire à partir de 10 ex.,
1,80 € l'exemplaire à partir de 50 ex., 1,50 € l'exemplaire à partir de 100 ex.

Nom / Établissement :
Adresse :
Code postal : Ville :
Souhaite recevoir : ex. de « CHANGER DE REGARD »
Affiches jaunes Affiches rouges Affiches bleues Lot(s) des 3 affiches

Cr-joint la somme de : €, par chèque bancaire à l'ordre de AGICEC :
277 rue Saint-Jacques - 75240 Paris Cedex 05. Tél. : 01 53 73 73 75 - Fax : 01 46 34 72 79.

Tous nos prix s'entendent frais de port compris.

Des formations pour intégrer le fait religieux dans les disciplines

Le fait religieux est un fait de culture à aborder à l'école au même titre que le fait scientifique et le fait artistique. Par conséquent, cette prise en compte doit s'inscrire dans le cadre de la transmission culturelle assurée par l'école. Il s'agit d'une approche laïque, dans une démarche scientifique, selon les méthodes propres à chaque discipline. C'est une entreprise sérieuse et exigeante. Ce doit être un élément essentiel de la rénovation d'un système scolaire qui doit aujourd'hui retrouver du sens et offrir aux élèves les éléments de connaissance et de discernement indispensables à leur propre repérage dans la nébuleuse actuelle des nouveaux mouvements religieux ou l'ensorcellement séducteur des propositions sectaires. Les enseignants sont nécessairement la pièce maîtresse d'une telle entreprise, et il convient en conséquence de leur fournir une offre de formation à la hauteur de ces exigences. Les dispositifs mis en œuvre dans l'enseignement catholique pour répondre à ce défi articulent sessions de formation continue et formations qualifiantes. Ainsi l'institut de formation pour l'étude et l'enseignement des religions (Iffer) propose, à travers ses sessions, de rendre intelligibles les phénomènes religieux en articulant trois approches complémentaires des religions : l'anthropologie, la perspective historico-critique et théologique, et l'analyse socioculturelle...

L'institut de formation des cadres de l'enseignement catholique (Ifcec), pour sa part, s'adressant plus particulièrement aux décideurs, leur apporte des outils d'analyse et de diagnostic permettant une prise en compte réussie du religieux sous toutes ses formes au service de leur projet éducatif, de façon globale, cohérente et articulée, mais aussi dans une claire distinction des niveaux d'intervention et des responsabilités des acteurs. Enfin, le master « Sciences de l'éducation et de l'enseignement du fait religieux » permet désormais une reconnaissance diplômante européenne.

BÉATRICE MAS



Photos : D. R.

Les formations de l'Ifer

À LA RENCONTRE DE L'HOMME ET DU RELIGIEUX

Depuis 1996, deux fois par an, une centaine d'enseignants se retrouvent dans le cadre de l'Institut de formation pour l'étude et l'enseignement des religions (Ifer) pour des sessions de formation qui associent des temps d'exposé, des temps d'appropriation pédagogique et des temps de travail sur le patrimoine. L'un des principaux objectifs de ces formations est de rendre intelligibles les phénomènes religieux, autrement dit de rendre compréhensibles les différentes expressions de l'homme religieux. Cela passe par la médiation du langage et le plus souvent par la médiation d'un texte, d'une « écriture », qui est nécessairement traduction de l'expérience, en même temps qu'interprétation (cf. encadré page suivante).

Au travers des séquences de formation, ce qui est observé, étudié, analysé, c'est l'homme et ses productions symboliques avec ses richesses de signification. Il s'agit de découvrir ce que le fait religieux, dans ses diverses manifestations, dit de l'homme. Cette position épistémologique laisse toute liberté pour aborder le champ religieux dans son intégralité, sans exclusive, qu'il s'agisse des institutions, des rites ou des croyances. L'objectif est de dépasser la simple information pour aller jusqu'à la compréhension de l'attitude religieuse. Car il n'y a pas de fait religieux sans « homme religieux » et, par conséquent, sans expérience humaine. Ainsi, l'enseignant qui se trouve conduit, à partir des programmes, à présenter des réalités religieuses à l'intérieur de son cours ne se trouve pas en rupture de cohérence. Il n'introduit pas subrepticement des croyances ou de l'irrationnel et n'a pas à suspendre la démarche rationnelle propre à sa discipline. C'est au contraire à l'intérieur de cette démarche que se réalise la prise en compte du fait religieux.

Pour tout renseignement concernant cette formation, contacter l'Ifer, 69 rue Aristide-Briand, 21000 Dijon.

La session annuelle de l'Ifcec

PRISE EN COMPTE DU FAIT RELIGIEUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT : DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET MISE EN ROUTE D'UN PROJET.

Comment prendre en compte le fait religieux dans un établissement catholique d'enseignement ? C'est pour répondre à cette préoccupation des chefs d'établissement et directeurs diocésains de l'enseignement catholique que l'Institut de formation des cadres de l'enseignement catholique (Ifcec), en collaboration avec l'Ifer, organise chaque année une session nationale de formation de deux jours et demi. Son objectif est d'apporter aux stagiaires les outils d'analyse et de diagnostic permettant une prise en compte réussie du religieux sous toutes ses formes au service de leur projet éducatif, de façon globale, cohérente et articulée, mais aussi dans une claire distinction des niveaux d'intervention et des responsabilités des acteurs.

À l'issue de cette session, les stagiaires sont en capacité :

- de clarifier les enjeux de la double appartenance civile et ecclésiale de l'établissement catholique d'enseignement sous contrat d'association avec l'État ;
- de mesurer les enjeux anthropologiques, éthiques, symboliques et spirituels de la prise en compte du fait religieux ;
- de définir clairement le rôle de chacun des acteurs dans la prise en compte du religieux dans l'enseignement catholique ;
- de distinguer les actions qui relèvent de cette prise en compte du fait religieux pour tous, de celles qui relèvent de la proposition de la foi chrétienne ;
- d'appliquer des outils méthodologiques de diagnostic global et de mise en œuvre du religieux à leur réalité institutionnelle.

Pour tout renseignement : dmoreau@univ-catholion.fr

Le diplôme du CUCCDB

LE MASTER « SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX »

Le diplôme proposé par le Centre universitaire catholique de Bourgo-gne (CUCCDB) se veut une réponse pratique aux besoins de notre société pluraliste, qui sont accentués par l'actualité récente. La mise en œuvre de cette formation diplômante correspond ainsi à une triple exigence :

Une formation universitaire : ce diplôme



Le diplôme proposé par le Centre universitaire catholique de Bourgo-gne (CUCCDB) se

réé en septembre 2006 à Bordeaux, l'Institut supérieur de pédagogie des religions d'Aquitaine (Ispra), organisme de formation à vocation nationale, a été fondé à la suite des initiatives du Carfec* sur le fait religieux.

L'Ispra propose aux enseignants du 1^{er} et du 2^d degré des modules de formation permettant de repérer dans les programmes scolaires et les instructions officielles les questions en lien avec le fait religieux et d'élaborer des séquences pédagogiques. L'Ispra conduit également un module spécifique à partir du DVD *La Bible dévoilée***, avec pour objectif de repérer le rôle des sciences humaines et de l'archéologie dans l'approche du fait religieux.

Les formations de l'Ispra



réé en septembre 2006 à Bordeaux, l'Institut supérieur de pédagogie des religions d'Aquitaine (Ispra), organisme de formation à vocation nationale, a été fondé à la suite des initiatives du

Carfec* sur le fait religieux.

L'Ispra propose aux enseignants du 1^{er} et du 2^d degré des modules de formation permettant de repérer dans les programmes scolaires et les instructions officielles les questions en lien avec le fait religieux et d'élaborer des séquences pédagogiques. L'Ispra conduit également un module spécifique à partir du DVD *La Bible dévoilée***, avec pour objectif de repérer le rôle des sciences humaines et de l'archéologie dans l'approche du fait religieux.

Pour tout renseignement, contacter l'Ispra, 54 boulevard Gaudart, 33300 Bordeaux.

* Centre d'animation de recherche et de formation de l'enseignement catholique.

** Editions Montparnasse.

repose sur un partenariat interuniversitaire associant l'Université catholique de Lyon, à laquelle le CUCCDB est juridiquement rattaché, l'université Marc-Bloch de Strasbourg et l'université catholique de Louvain-la-Neuve qui valide cette formation et en signe les diplômes.

Le niveau des enseignements dispensés dans les sessions et la compétence des intervenants, tous professeurs de différentes universités européennes, font bénéficier les stagiaires des résultats de la recherche dans le domaine des sciences religieuses. Ils leur permettent aussi d'entrer dans les problématiques spécifiques de cette recherche, qu'elle soit historique, archéologique, exégétique, linguistique, anthropologique, et d'appréhender ainsi le fait religieux comme objet de connaissance scientifique.

2. Une formation cohérente, excluant résolument le saupoudrage d'informations malheureusement trop fréquent dans les actions de formation continue. Cette exigence requiert une véritable stratégie formative, où les axes fondamentaux, qui orientent les contenus

théoriques et les démarches didactiques, sont conçus et coordonnés dans le respect des objectifs fondamentaux et des positions épistémologiques.

3. Une formation participative, dans le sens de la recherche, où le stagiaire se trouve

progressivement invité à prendre en charge sa formation, en synthétisant ses acquisitions et en organisant ses savoirs à partir d'un projet individuel de transmission, de sa mise en œuvre et de son expérimentation, enfin de son évaluation critique.

Quatre axes principaux structurent cette formation :

1. L'approche anthropologique du fait religieux.
2. L'approche historico-critique : les religions dans leur genèse.
3. L'approche socioculturelle : les religions dans leurs rapports aux cultures et aux sociétés.
4. La didactique du fait religieux.

Les enseignements théoriques relatifs aux trois premiers axes sont dispensés dans des cours spécifiques et des sessions nationales d'une semaine. L'année master 2 correspond au quatrième axe avec une guidance de mémoire présentant une recherche ou analysant une expérience pédagogique dans le domaine de la prise en compte du fait religieux.

Quant aux débouchés professionnels, les titulaires du master peuvent intervenir comme accompagnateurs d'équipes ou de projets pour travailler à la prise en compte du fait religieux dans l'enseignement des disciplines scolaires. Ils ont, en effet, compétence non seulement pour concevoir et mettre en œuvre des séquences disciplinaires ou interdisciplinaires d'enseignement des religions, mais aussi pour animer des équipes d'enseignants, contribuer à leur formation et fournir de nouveaux outils pédagogiques utilisables pour le développement d'une « culture religieuse » à l'intérieur des enseignements disciplinaires.

Pour tout renseignement, contacter l'IFER-CUCCDB, 69 rue Aristide-Briand, 21000 Dijon ; ou gerard.galby@iferc.fr

Exemple d'une session de formation de l'Ifcr

« Enseignement, littérature, et religion », « Sciences et religions », « Sagesse et religions du monde », « Fait religieux, citoyenneté, quête de sens au rendez-vous des disciplines »...

Celle de novembre 2006, intitulée « Images et fait religieux », a regroupé 120 participants. Inscrite dans l'approche

socioculturelle, elle a exploré les questions suivantes :

- *Idole ou caricature, dévotion ou agression, manipulation ou pédagogie, quelle est la puissance réelle des images ?*
- *Comment les religions se situent-elles par rapport à cette puissance ?*
- *Quelle image du religieux est véhiculée par les médias ? Quelle autre est proposée par les arts, l'isbde dans le patrimoine ?*
- *Comment utiliser l'image dans la pédagogie des faits religieux ?*

Comme de tradition, elle a été l'occasion d'une journée patrimoine sur des lieux de mémoire et d'histoire : Cluny, Cîteaux, Tournus et Tazé. De magnifiques occasions d'une confrontation directe avec les œuvres dans l'esprit du questionnement de cette session.

Propositions et réflexions

JEAN-PAUL II
M^{GR} CLAUDE DAGENS
PAUL VALADIER
MAURICE SACHOT
PHILIPPE JOUTARD
SIMONE WEIL
FLAVIO PAJER

SUR LES INITIATIVES DE PRISE
EN COMPTE DU FAIT RELIGIEUX
DANS L'ENSEIGNEMENT.

« Une chance pour la vie en commun »

Le pape Jean-Paul II est intervenu sur la prise en compte du fait religieux à l'école lors de son discours pour la présentation des lettres de créances du nouvel ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, le 27 juin 2002.

« Je me réjouis vivement des recherches entreprises et des perspectives proposées dans le cadre scolaire pour que, à travers la connaissance du fait religieux, les jeunes découvrent les différentes religions et les communautés qui les pratiquent, et puissent ainsi s'engager dans une recherche du sens de leur existence, sous la conduite d'éducateurs ayant conscience de la valeur d'une telle démarche. Cela favorisera le respect mutuel et contribuera à une plus grande paix sociale et à une plus profonde fraternité entre toutes les composantes de la nation [...]. Loin de constituer une menace pour la vie sociale, les forces religieuses sont en effet une chance pour la vie en commun, car elles participent, à la place qui est la leur, à la constitution d'une société où l'homme est pris en compte dans toutes les dimensions. »

Je voudrais esquisser quelques remarques sur le contexte relativement nouveau dans lequel se situe aujourd'hui l'enseignement catho-

que dans notre société. Sur le dire en quelques mots, nous sommes passés : rapports de forces, plutôt conflictuels, entre école laïque et école catholique, à des rapports sinon de confiance, du moins de partenariat et de complémentarité possible, sinon toujours réelle.

Il faut, nous revenons de loin et même de très loin. L'opposition entre l'école laïque et l'école catholique a été longtemps, surtout dans certaines régions, une opposition frontale, déclarée et qui symbolisait l'opposition radicale, quasi idéologique entre République et l'Église. Les deux systèmes éducatifs étaient conçus comme rigoureusement antinomistes : d'un côté, le principe de liberté, de l'autre, principe d'autorité, d'un côté l'enseignement de raison, de l'autre l'enseignement de la foi. Comme si deux cultures antagonistes devaient s'affronter durablement, dans une guerre sans vainqueurs, vaincus.

Et affrontement apparemment irrémissible fait partie de notre mémoire commune, mais il est en train d'être surmonté. La loi Debré y a beaucoup contribué, en permettant à l'enseignement catholique de ne plus être un enseignement séparé, mais un enseignement associé, selon des modalités diverses, au service public de l'enseignement.

Il faut tout à fait honnête, il faut ajouter un autre élément qui a pu disqualifier la religion à l'intérieur même de l'Église catholique : c'est que, pendant de longues années, sous l'influence des philosophes du XVIII^e siècle, et spécialement du marxisme et de la psychanalyse, des catholiques, des laïcs et des prêtres ont eu tendance à dévaloriser la religion comme telle. On opposait le besoin religieux, toujours immergé, à la foi supposée pure. On a aussi privilégié l'engagement social au détriment de l'expérience religieuse, sous prétexte que celle-ci freinerait l'engagement. On a rêvé d'une Église de purs croyants, liés des ambiguïtés des besoins religieux.

Aujourd'hui, nous savons tous, y compris dans l'Église, que l'on ne peut pas mépriser toutes ces mandes religieuses, de baptême, de mariage, de célébration des obsèques qui attestent chez beaucoup de personnes un désir de Dieu, parfois à peine formulé, mais réel à l'intérieur du cœur et de la conscience.

En la dit, nous avons beaucoup à faire, nous chrétiens, nous catholiques, pour comprendre l'origine du christianisme et de l'expérience chrétienne de Dieu. On ne peut plus faire et penser aujourd'hui comme si la culture chrétienne était une évidence. On demande une initiation à frais nouveaux, en fait même de l'immense ignorance qui traverse notre société au sujet de ses racines chrétiennes.

COMPRENDRE ET CROIRE

Voilà le contexte culturel dans lequel le christianisme et l'Église s'inscrivent dans notre société laïque. À moins d'être aveugle, on ne peut pas nous accuser de rêver de chrétienté ou de vouloir restaurer un ordre moral catholique. Mais dans cette société laïque, en panne de repères, la présence des chrétiens peut se manifester par notre engagement éducatif, notre engagement au service des jeunes, et cet engagement passe institutionnellement par les établissements de l'enseignement catholique, comme par les aumôneries de l'enseignement public.

Quel est donc cet engagement spécifique de l'enseignement catholique au service des jeunes dans la société actuelle ? Et comment l'enseignement du faire-religieux peut-il avoir sa place dans cet engagement ?

L'enseignement catholique n'ignore pas le pluralisme religieux qui est présent chez ses élèves eux-mêmes, avec une multiplicité de références et de positions parfois agnostiques et indifférentes.

Mais, face à cette diversité des références, une exigence s'impose : refuser les versions auxquelles sont soumises aujourd'hui les religions, et en particulier la perversion marchande et la perversion guerrière. Car il arrive que les religions soient utilisées pour d'autres causes qu'elles-mêmes : ou bien pour des bénéfices financiers (les religions peuvent se vendre, surtout quand elles ont des formes ésotériques) ou bien pour des récupérations violentes (la religion identifiée à un parti qui fait la guerre aux autres).

À cet égard, les recommandations du rapport de Régis Debray ont toute leur pertinence : l'étude rationnelle des religions doit empêcher de les pervertir. Et cette étude rationnelle doit permettre à des jeunes de se situer par rapport à leur propre tradition religieuse d'une façon sensée.

Permettez-moi d'insister, en distinguant les domaines. Autre la catéchèse qui est une initiation explicite à la foi chrétienne. Autre l'enseignement du fait religieux qui fait appel à la

« Une chance nouvelle est offerte aux chrétiens »

LE 23 OCTOBRE 2002, MGR CLAUDE DAGENS S'EST ADRESSÉ AUX ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES DES ÉTABLISSEMENTS CATHOLIQUES DE SON DIOCÈSE D'ANGOULÊME. AU COURS DE SON INTERVENTION, IL A NOTAMMENT ÉVOQUÉ « LE FAIT RELIGIEUX INSÉPARABLE DE LA PLACE DU CHRISTIANISME ET DE L'ÉGLISE DANS LA SOCIÉTÉ ».

ompréhension historique, littéraire ou philosophique.

Mais les deux approches ne devraient pas s'opposer. Elles sont complémentaires :

entre l'acte de croire, propre à la catéchèse, et l'acte de comprendre, propre à l'enseignement du fait religieux, il ne devrait pas y avoir antagonisme, mais dialogue et enrichissement mutuel. L'idéal est évidemment que les catéchistes soient au courant des programmes d'histoire, quand ils abordent la naissance du christianisme ou les guerres de religions, et que les enseignants puissent aussi s'expliquer avec les catéchistes pour comprendre leur travail d'initiation. On peut souligner que l'enseignement catholique développe des échanges entre enseignants et catéchistes.

Comme vous le savez, il y a eu des échanges entre enseignants et catéchistes. Mais je suis sûr qu'une nouvelle est offerte aux chrétiens : grâce à l'enseignement du fait religieux, et en particulier du fait religieux chrétien, ils seront obligés de sortir du non-dit, ou du simple sentiment, pour formuler leurs raisons d'être chrétiens, et aussi pour entendre d'autres jeunes dire leurs

raisons de se rattacher à d'autres traditions religieuses ou agnostiques. Autrement dit, l'enseignement du fait religieux peut permettre aux

« ENTRE L'ACTE DE CROIRE, PROPRE À LA CATÉCHÈSE, ET L'ACTE DE COMPRENDRE, PROPRE À L'ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX, IL NE DEVRAIT PAS Y AVOIR ANTAGONISME, MAIS DIALOGUE ET ENRICHISSEMENT MUTUEL. »

religions de se dire dans leur authenticité, et non pas à travers des caricatures.

LE DÉFI DE L'ÉDUCATION

Comme vous le savez, j'ai conscience que nous sommes devant un défi à relever. Ce n'est pas seulement le défi de l'éducation religieuse dans notre société laïque. C'est le défi de l'éducation elle-même, qui se révèle autour du fait religieux.

J'aime cette définition de l'éducation donnée par une femme, une philosophe qui a étudié les origines des systèmes totalitaires, le nazisme et le stalinisme, et la crise de la culture qui a accom-

pagné ces origines. Voici ce qu'a écrit Hannal Arendt : « L'éducation est le point où se décide si nous aimons assez le monde pour en assumer la responsabilité [...] C'est également avec l'éducation que nous décidons si nous aimons assez nos enfants pour ne pas les rejeter de notre monde, ni les abandonner à eux-mêmes [...] mais les préparer d'avance à la tâche de renouveler un monde commun. »

Il y a tout dans ces lignes : il y a ce que nous n'osons pas toujours nous avouer à nous-mêmes. L'éducation est une affaire d'amour, d'amour responsable pour les enfants et pour ce monde. C'est un défi à relever, en ce début du XXI^e siècle où l'amour responsable des enfants et du monde semble parfois si difficile. Je vous remercie de relever ce défi, avec les ressources qu'offre l'enseignement catholique, et avant tout vos ressources d'enseignants et d'éducateurs appuyés sur l'Évangile.

(Extrait de La responsabilité éducative de l'enseignement catholique dans la société française. On trouve un autre extrait de cette intervention de Mgr Dagens en pages 19 et 20 de ce numéro hors série.)

Aborder la question du fait religieux est une entreprise d'autant plus délicate que chacun de nous, chercheur, enseignant ou élève, est sous l'emprise d'a priori redoutables jusqu'à refuser de la traiter avec ce recul et cette sérénité dont il faut disposer. On ne peut l'imposer, avait dit Condorcet, sans commettre un attentat contre l'une des parties les plus précieuses de l'humanité.

DE L'IMPORTANCE DU MASTER « SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX » DÉLIVRÉ PAR LE CENTRE UNIVERSITAIRE CATHOLIQUE DE BOURGOGNE ET RECONNU PAR LES UNIVERSITÉS MARC-BLOCH (STRASBOURG) ET DE LOUVAIN-LA-NEUVE (BELGIQUE).

Il n'est pas nécessaire plus qu'ailleurs de préciser les conditions épistémologiques d'une telle approche. Pour instruire cette question, nous avons pris appui sur la catégorie de « discipline », qu'elle soit savante ou scolaire. Elle nous est si familière que l'on ne sait plus vraiment ce qu'elle signifie. Elle est pourtant grosse d'implications décisives. Le mot « discipline », au sens de matière d'enseignement est récent. À peine plus d'un siècle d'existence. Il fut la réponse à l'instauration du régime républicain tel qu'il était apparu avec la Révolution française : en régime républicain,

Cet environnement épistémologique ainsi précisé, il est possible de réfléchir aux notions et aux concepts avec lesquels nous abordons les faits religieux et tentons d'en rendre raison, comme, par exemple, celles de « fait », de « religion », de « culture », et, à un autre registre, d'idéalité et vérité de ces notions ? L'ensemble des participants à ce master est engagé dans une véritable démarche heuristique, qu'il forme ce qu'ailleurs on nomme une « promotion », c'est-à-dire qu'il y a entre tous, malgré ou peut-être à cause de leurs grandes différences, une entente profonde sur ce qui les motive, une attention et une écoute mutuelle et non une vaine compétition, bref, une volonté d'aborder la question du fait religieux en vérité, en se soumettant aux exigences épistémologiques qu'une telle démarche requiert. Ce qui ne peut que réjouir le formateur que je suis.

Ce master, unique en son genre, doit être ce creuset où, plus qu'un simple lieu de formation, s'élabore une pensée universitaire du fait religieux digne de ce nom.

PROFESSEUR EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION À L'UNIVERSITÉ MARC-BLOCH, À STRASBOURG
MAURICE SACHO

La laïcité à la française peine à trouver l'attitude juste envers les religions. Après les avoir largement méconnues ou marginalisées, elle s'avise qu'un enseignement qui en ignore tout ou ne fournirait pas les éléments fondamentaux pour connaître ces traditions liées à l'humanité depuis la nuit des temps, relèverait à l'obscurantisme ou fanatique. On cherche du coup à introduire un enseignement ou une ouverture vers les religions dans l'Éducation nationale publique. Bravo. Mais le projet n'est pas de simplification facile. On le croit simple pourtant. Il s'agirait de proposer un exposé objectif et neutre sur ces religions, en évitant aussi bien l'apologétique que l'affichage des opinions subjectives de l'enseignant. Celui-ci mettra donc entre parenthèses ses options propres pour ne pas influencer les élèves ou biaiser ses propos. Il devra garder une équidistance envers les diverses religions, en évitant de se prononcer sur le contenu ou le sens de ce qu'il enseigne. Il s'en tiendra donc aux faits, et s'efforcera à connaître une réalité ou une doctrine, sans promouvoir un idéal ou une norme, pour prendre les termes du rapport Debray. Admissible programme, incontestable à première vue. Mais il en est de l'enseignement des religions comme de la stratégie : tout est dans la manière, et celle-ci ne peut guère résister aux présupposés positivistes qu'on vient de rappeler. Nul soin d'avoir beaucoup pratiqué la philosophie, et Nietzsche en particulier, pour savoir qu'on n'est toujours à partir d'un point de vue, et que la pire illusion subjectiviste consiste à croire qu'on a pas de point de vue. Qu'on est parfaitement objectif. Il s'agirait alors de la perspective de ces grenouilles froides » qui, selon Nietzsche, as-tendent tout ce à quoi elles touchent, ou qui, par une déliée de tout intérêt ou de tout désir, se sentent neutres.

Le rapport aux religions, plus qu'en tout autre domaine, personne ne se situe dans un hypothétique point de vue neutre. Chacun a déjà rencontré la religion, ne serait-ce que dans la tradition culturelle, et soit qu'il en accepte les avancées, soit qu'il les repousse, soit qu'il ait à l'endroit d'un rapport serein ou entreprenant une action conflictuelle, il n'a pas le point de vue de l'extérieur. Il est par exemple un Occidental qui a eu affaire à la tradition abrahamique, sous ses formes vives et chrétiennes notamment. Même s'il a pris ses distances, il a été marqué par cette tradition, et c'est instruit (ou désinformé) par elle qu'il tente de comprendre les autres religions. Il est comme une affinité avec elle qu'il n'a pas au

même titre avec les traditions orientales ou animistes. Même élevé hors de toute croyance, il a été marqué par une culture où (quoiqu'on dise) le christianisme a inspiré l'art, la littérature, la politique et un certain sens de l'homme. S'il s'intéresse aux religions, il ne le fait donc pas sans appui personnel et culturel, mais sur cette base : elle peut lui recommander l'honnêteté, la tolérance, l'ouverture d'esprit, elle ne peut jamais effacer son enracinement personnel, et même lui rendre difficile l'intelligence des autres. Nul ne saute par-dessus son ombre.

Le présupposé selon lequel un enseignant pourrait se tenir à égale distance de toutes les religions, dans un point de vue de nulle part, relève de l'illusion pure et simple. Un tel point de vue n'existe tout simplement pas. Certains peuvent s'imaginer se tenir en ce point objectif, mais nul n'est obligé de prendre leur fiction pour une vérité, encore moins l'identifier au point de vue laïc. Et qui nierait qu'il en est aussi de même du côté des élèves ? Ils n'arrivent pas, telle la statue de Condillac, vierges de toute pré-compréhension, de tout sentiment ou de tout préjugé envers les religions, la leur aussi bien que celle des autres. On ne leur parle donc pas comme si eux-mêmes étaient aussi indifférents devant elles que devant un problème de maths ou une expérience de chimie.

Cette remarque ne vaut d'ailleurs pas que pour les religions. Plus on quitte le domaine des sciences exactes ou dures, plus cette considération s'impose. On voit mal

comment un professeur pourrait faire lire Racine ou Dostoïevski, introduire à Rembrandt ou à Picasso en se tenant à la description pure et matérielle de ce qui s'offre comme des « faits ». Même si son souci premier consiste en effet à faire découvrir les finesses et les beautés des techniques littéraires ou picturales, vient un moment où il doit bien quitter le point de vue de la « grenouille froide » et expliquer pourquoi au total il aime ou juge déficiente l'œuvre étudiée. D'ailleurs, les élèves attendent une telle prise de position. Serait-ce de bonne pédagogie que de prétendre mettre devant des faits sans dire comment on se situe soi-même, et si on le fait, comment ne pas

s'engager, avancer ses raisons, expliquer pourquoi cela fait sens ou pourquoi on se dit insatisfait et critique ? La peur d'un dogmatisme (tous jours possible) ne doit pas faire tomber dans le piège, bien réel, d'un positivisme plat et insipide. Faut-il donc renoncer à « l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque » ? Certainement pas. Mais encore convient-il de ne pas s'illusionner sur les difficultés, et elles ne sont pas minces. On admettra avec le rapport Debray, qu'il convient « *d'informer des faits pour élaborer des significations* ». Voilà donc le sens chassé au nom des « faits » et subtilement réintroduit. Or nul n'élaboré (?) si simplement des significations en un tel domaine, sous peine d'arbitraire. Ou alors le

Faut-il renoncer à l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque

LE TEXTE QUE NOUS REPRODUISONS ICI EST EXTRAIT DU *MONDE DES RELIGIONS* N° 3 (JANVIER-FÉVRIER 2004).

Le risque est grand, comme le recommande le rapport, de prendre un point de vue comparatiste : on étudiera le jeûne respectivement dans le kippour, le ramadan, le carême. Fort bien, mais qui ne voit que le sens du jeûne renvoie au sens existentiel qu'islam, judaïsme ou catholicisme donnent du rapport au monde – pour dire vite – et finalement à leur sens de Dieu ? Il serait alors honnête que l'enseignant reconnaisse le point de vue seulement extérieur à partir duquel il parle, et admette que les croyants vivent le jeûne non comme un fait, mais comme une réalité porteuse de sens sur laquelle il ne peut finalement se prononcer ! Mais parlant ainsi, parle-t-il encore de religion ou d'une donnée banalisée qui a perdu son intérêt existentiel ? Bon courage à ceux et celles qui tenteront l'aventure !

PAUL VALADIER

« Deux et deux ne font pas toujours quatre »

C'est pour moi, je le dis sincèrement, un hon-

neur, et plus encore un plaisir, de s'adresser une fois de plus à l'enseignement catholique sous contrat. Je le disais à l'instant à des grands maîtres, messieurs Galartre et Blandin, je crois qu'accablément, dans les incertitudes du devenir de l'école française, il faut des mots sûrs pour faire comprendre que ce n'est pas le repêchage frileux sur soi-même, mais au contraire l'espérance, qui doit dynamiser l'innovation et qui doit nous guider. Ces gens qui n'ont pas peur doivent être mis en valeur. C'est pour cela que, sans l'ombre d'une hésitation, j'ai accepté votre invitation. Je vais à dire cela très clairement et très publiquement. Je voudrais simplement répondre à trois questions : Pourquoi l'enseignement catholique fait-il des faits religieux, nous met-il au cœur des objectifs de l'école du XXI^e siècle ? Pourquoi cependant, et ce sera la difficulté, cet enseignement du fait religieux suppose-t-il une « révolution culturelle » ? selon le mot de René Nouailhat, et je maintiens ce mot. Et comment faire ?

. Au cœur des objectifs de l'école du XXI^e siècle

APPRENDRE À COMPLEXITÉ

Le premier point : je crois que le but de l'école du XXI^e siècle, c'est d'enseigner à la totalité des jeunes la complexité. Si on n'enseigne pas la complexité dès le départ, on ne l'enseignera jamais. Je me porte volontairement en faux contre une vision simpliste selon laquelle on

LE RECTEUR PHILIPPE JOUTARD A JOUÉ UN RÔLE EXCEPTIONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROBLÉMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DES FAITS RELIGIEUX.

EXTRAITS DE SON INTERVENTION LORS DU COLLOQUE « ENSEIGNEMENT ET FAIT RELIGIEUX » DES 2 ET 3 MARS 2005.

Il devrait d'abord apprendre le simple et puis après passer au complexe. Les professeurs de l'école primaire savent comment fonctionner la lecture. Ils savent que l'apprentissage de la lecture, ce n'est pas de l'ordre du déchiffrement. Comprendre un texte, c'est comprendre la signification de ce texte. Comprendre la signification d'un texte, c'est cela la culture.

Entrer dans la complexité est une nécessité. Pour être un citoyen du XXI^e siècle, comment pouvez-vous expliquer aux gens qu'il faut distinguer l'islam de l'islamisme et du terrorisme si vous ne faites pas l'éducation de la complexité ? Pour s'intégrer dans une société globalisée, il faut bien apprendre la complexité. Comment arriver à ce que les gens se débrouillent avec la multiplicité des informations si on n'a pas déjà appris la complexité, et donc par conséquent, l'esprit critique ? Il n'existe pas de technique pure. Tout est culturel.

De ce point de vue-là, l'intérêt de la religion est d'être par excellence un phénomène complexe. C'est un système bourré de contradictions : contradictions entre le sommet et le terrain, et contradictions à l'intérieur des croyances. J'ai envie de dire qu'il y a rarement de sentiment religieux pur. On ne sait d'ailleurs pas ce que cela voudrait dire. L'appartenance religieuse, la plupart du temps, véhicule bien autre chose. C'est toujours une culture complexe.

DISTANCE CRITIQUE

Je crois qu'au XXI^e siècle une des raisons importantes de l'enseignement des religions, c'est précisément d'établir une distance critique pour montrer à quel point il y a un mélange et à quel point il faut séparer cet identitaire du religieux, si tant est qu'on puisse les séparer.

Voilà pourquoi, mais de cela vous êtes tous convaincus, un enseignement autonome du fait religieux ne se justifie pas au niveau de l'enseignement généraliste. Il doit toujours être replacé dans l'étude d'une société globale, donc dans les disciplines existantes.

Pourquoi tant de difficultés ?

QUESTION SYMBOLIQUE

Pourquoi faut-il vraiment une mutation, une évolution culturelle ? Eh bien parce que la culture française, comme toute la culture française, se déploie pratiquement uniquement dans un univers conceptuel. Elle ne connaît pas le pragmatisme, ni l'expérimental, ni la flexibilité. Elle ne connaît que ce qui s'enonlogiquement et clairement sur le registre vrai. Alors qu'il faudrait faire entrer dans le monde symbolique. C'est un domaine qu'il faut développer un peu partout dans notre enseignement. Il est tout à fait possible de faire comprendre très tôt ce que c'est qu'un symbole. Vous le savez très bien, notre enseignement, de ce point de vue, en est très loin. Notre société n'a pas encore compris que deux choses ne font pas toujours quatre. Tout est très facile si l'homme vivait toujours selon des principes rationnels, au sens étroit du terme. Nous savons bien que ce n'est pas la réalité qui tue. Ce sont les mots qui tuent. Ce sont surtout les symboles qui tuent. La gestion du symbolique me paraît extrêmement importante. Voilà pourquoi je regrette que l'approche artistique ne fasse partie du « socle commun » des apprentissages.

Autres difficultés tiennent à notre laïcité fri-se, « *laïcité d'incompétence* », selon le journal de Régis Debray. Il semble qu'elle ait, pas ! encore un grand avenir devant elle.

ENSEIGNEMENT A RISQUE

connaissance du fait religieux est un enseignement à risque. Il est d'autant plus à risque que l'on pratique la politique de l'auche. Le maître mot, dans nos systèmes, est « *Pas d'histoire* ! ». Ce qui est le plus sûr moyen d'avoir des histoires !

premier point : la connaissance partagée nécessite une pluralité d'approches à la fois littéraires, artistiques, philosophiques, historiques, scientifiques. Les quelques efforts

modestes que les uns et les autres nous avons faits pour faire progresser les choses, sont retombés. Les « travaux personnels encadrés » ont été éliminés bien avant les malheureux « itinéraires de découverte » que j'avais suggérés en 2001. Ils sont vite devenus facultatifs.

3. Comment faire ?

TRAVAILLER EN ÉQUIPE

Il y a des conditions pédagogiques premières. La toute première, étant donné toutes les difficultés, c'est le travail d'équipe. Puisque c'est un enseignement à risque, il est absolument nécessaire qu'il y ait une prise en charge globale par la totalité de l'établissement. C'est donc une question essentielle pour les chefs d'établissement. Grâce à l'implication du chef d'établissement et à ce qu'il peut favoriser à cet égard, les équipes doivent se souder entre elles et pouvoir articuler la responsabilité de chaque champ disciplinaire dans une unité d'ensemble. Il faut, certes, d'abord une approche disciplinaire, mais il faut ensuite des liens. Et il faut agir horizontalement et verticalement, c'est-à-dire voir ce qu'on peut faire et à quel niveau. Il y a là toute une réflexion sur la progression du primaire jusqu'au lycée.

LE SENS DU MYSTÈRE

Pour tout individu, il reste une part de mystère. On a beau avoir des mémoires, des correspondances, des archives sur les hommes les plus connus, eh bien, on n'arrive jamais à

percer cette sorte de mystère de toute personne. Cela fait partie des réalités, ça fait partie de l'humilité, en particulier de l'historien. On ne peut jamais réduire les gens à des catégories. Il y a toujours coexistence des contradictions, en chacun d'entre nous, mais aussi dans tous les groupes. C'est peut-être un des grands enseignements des faits religieux.

De la même façon, on n'épuise jamais la réalité d'un texte. À plus forte raison pour une œuvre artistique. Il faut donc savoir s'arrêter, et le silence n'est pas seulement ici une vertu religieuse, c'est une vertu scolaire. Je pense que si notre enseignement respectait davantage le silence, pas simplement celui des élèves, celui des professeurs, nous nous en porterions beaucoup mieux. Je crois que c'est très important, cette notion du silence, à introduire notamment pour l'enseignement des faits religieux.

INITIER TRÈS TÔT AU PLURICULTUREL

L'enseignement du fait religieux doit commencer dès l'école primaire. Avec, par exemple, l'étude des calendriers. Il y a eu interaction entre diverses civilisations. Les calendriers renvoient à divers types de religions. Dans les fêtes liées aux calendriers, il y a une espèce de mélange permanent. Ainsi, pour les sapins, ou pour d'autres phénomènes comme celui du Père Noël, avec des allers-retours qu'on appelle dans notre jargon des transferts culturels.

TRAVAILLER LES IDENTITÉS

Je crois qu'il serait enfin très important que nous réfléchissions tous ensemble, et je dois dire que c'est peut-être une des choses qui est insuffisamment mise actuellement dans les programmes, sur une carte des grandes religions actuelles. Cela pour bien montrer la notion d'identité. L'avantage d'une carte, grâce à l'informatique, est de montrer plusieurs dimensions, avec bien des dominantes et des minorités, des diversités à l'intérieur de la diversité. L'histoire ne va pas dans un seul sens. Je crois que vous avez encore beaucoup de travail à faire sur ces points-là, mais vous avez déjà fait un grand chemin, et je tiens à vous adresser mes félicitations.

La seule attitude à la fois légitime et pratiquement possible que puisse avoir, en France, l'enseignement public à l'égard du christianisme consiste à le regarder comme un trésor de la pensée humaine parmi tant d'autres. Il est absurde au plus haut point qu'un bachelier français ait pris connaissance de poèmes du Moyen Âge, de Polyeucte, d'Athalie, de Phèdre, de Pascal, de Lamartine, de doctrines philosophiques imprégnées de christianisme comme celles de Descartes et de Kant, de la *Divine Comédie* ou du *Paradise Lost*, et qu'il n'ait jamais ouvert la Bible.

Déjà en 1962...

L'enseignement des religions en Europe

SIMONE WEIL, L'ENRACINEMENT, 1962, GALLIMARD, COLL. « IDÉES ».

Il n'y aurait qu'à dire aux futurs instituteurs et aux futurs professeurs : la religion a eu de tout temps et en tout pays, sauf tout récemment en quelques endroits de l'Europe, un rôle dominant dans le développement de la culture, de la pensée, de la civilisation humaine. Une inscription dans laquelle il n'est jamais question de religion est une absurdité. D'autre part, de même qu'en histoire on parle beaucoup de la France aux petits Français, il est naturel qu'étant en Europe, si l'on parle de religion, il s'agisse avant tout du christianisme.

En conséquence, il faudrait inclure dans l'enseignement de tous les degrés, pour les enfants déjà un peu grands, des cours qu'on pourrait étiqueter, par exemple, histoire religieuse. On ferait lire aux enfants des passages de l'Écriture, et par dessus tout l'Évangile. On commenterait dans l'esprit même du texte, comme il faut toujours faire.

Quand on aborde aujourd'hui, en Europe, le problème de l'enseignement religieux à l'école, et surtout quand on l'aborde dans l'optique civique des droits de l'homme, il ne faut pas oublier deux présupposés de

le premier, c'est que les différents enseignements religieux confessionnels pratiqués dans les pays de l'Europe occidentale – depuis au moins vingt ou trente ans – ont, dans le cadre de la pédagogie scolaire, évolué jusqu'à se démarquer plus ou moins nettement de la démarche ecclésiale proprement dite. En effet, d'après les lois nationales, compris les lois concordataires, qui régissent ces cours dans l'école publique en plusieurs pays, les légitimations de l'enseignement religieux ne tiennent plus directement de l'action pastorale des Églises ou des communautés d'appartenance identitaire, mais plutôt et plus souvent des besoins éducatifs, cognitifs et spirituels des élèves, envisagés d'abord en tant que personnes et en tant que citoyens d'une société plurielle, avant d'être connus croyants de telle ou telle tradition religieuse (ce dernier trait de l'identité personnelle n'est pas pour autant oublié ou nié généralement dans l'éducation scolaire publique, au contraire !)

Le deuxième constat à ne pas oublier, c'est que la science académique de référence des programmes et des *curricula* d'instruction religieuse primaire et secondaire n'est plus – à part quelques rares exceptions – la science théologique propre à chaque Église, mais la (les) science(s) des religions. Ce qui veut dire que l'étude de la religion (du fait religieux) proposée dans cet espace laïque et démocratique qu'est l'école publique, s'appuie, en analogie avec le cadre disciplinaire des autres savoirs, sur un statut épistémologique ou culturel qui lui est fourni par les différentes approches

scientifiques (historiques, anthropologiques, linguistiques...) du phénomène religieux universel, et non pas (seulement) par la rationalité croyante d'un groupe de foi identitaire. Autrement dit, dès que le discours religieux entre aujourd'hui à l'école publique, il perd le caractère autoréférentiel et normatif qu'il garde à l'intérieur du groupe croyant, pour assumer plutôt les fonctions descriptive, comparative, critique, qui reviennent de droit à l'éducation scolaire dans les sociétés démocratiques.

C'est un double rappel qui me paraît important, au moment où, un peu partout en Europe, s'intensifient des revendications, de la part notamment des communautés musulmanes ou autres, qui souhaiteraient introduire dans le programme des cours religieux confessionnels au bénéfice de leurs propres enfants. On peut comprendre aisément les raisons de ces revendications qui naissent vraisemblablement d'un réel souci éducatif. Mais il faut dire aussi, en toute clarté, qu'il s'agit là d'une revendication simplement anachronique, qui survient trente ou quarante ans après que la plupart des pays ont généralement dépassé cette façon de traiter le religieux à l'école ; il s'agirait décidément d'un pas en arrière par rapport au stade historique auquel la sensibilité sociale et la pédagogie scolaire européennes sont à présent moyennement parvenues. Question, encore une fois, de savoir distinguer ce qui est une approche de nature catéchétique (ou théologique) – qui garde sa pertinence légitime à l'intérieur des communautés religieuses en vue de l'initiation des jeunes néophytes – d'une approche culturelle, voire interculturelle et interreligieuse qui, elle, revient de plein droit à l'école (avec ou sans la collaboration des autorités religieuses concernées, suivant les cas des systèmes éducatifs et suivant les structures des relations Églises-États en place dans l'UE).

LES 22 ET 23 FÉVRIER 2006, À KAZAN, EN RUSSIE, S'EST DÉROULÉ UN SÉMINAIRE EUROPÉEN ORGANISÉ PAR LE COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME. THÈME DE CES DEUX JOURNÉES : « DIALOGUE, TOLÉRANCE, ENSEIGNEMENT : L'ACTION CONCERTÉE DU CONSEIL DE L'EUROPE ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ». EXTRAIT DE LA CONTRIBUTION DE FLAVIO PAJER, PRÉSIDENT DU FORUM EUROPÉEN POUR L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES.

Un numéro à feuilleter souvent...



DANS
LA
CONTINUITÉ
DES
ASSISES

Offre spéciale

**L'ALPHABET
DE LA PERSONNE**

L'exemplaire : 8 € au lieu de 12 €
6 € au lieu de 10 € à partir de 5 exemplaires
5 € au lieu de 8 € à partir de 10 exemplaires

Nom /Établissement :

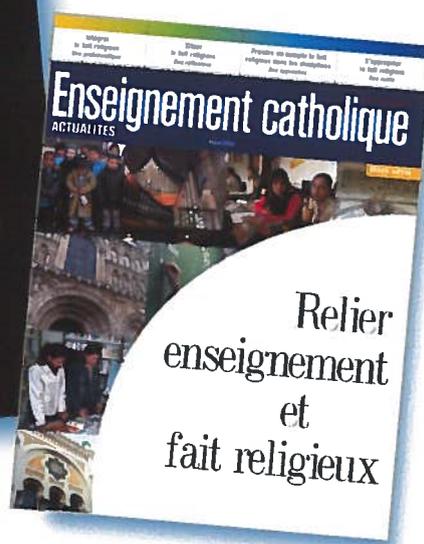
Adresse :

Code postal : Ville :

Souhaite recevoir : exemplaires.

Ci-joint la somme de : € à l'ordre de AGICEC : 277 rue Saint-Jacques - 75240 Paris cedex 05. Tél. : 01 53 73 73 75. Fax : 01 46 34 72 79

« Ni une mode ni une matière à option ! »



ON DE COMMANDE

LE FAIT RELIGIEUX DANS LES DISCIPLINES : UNE INTÉGRATION PROGRESSIVE
RELIER ENSEIGNEMENT ET FAIT RELIGIEUX

8 € l'exemplaire
10 € l'exemplaire

15 € le lot
des 2 hors-série

NOM / ÉTABLISSEMENT :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Souhaite recevoir les numéros suivants :

..... ex. hors-série « Le fait religieux dans les disciplines » : au prix de 8 € l'ex. ; 6 € à partir de 5 ex. ; 5 € à partir de 10 ex. ; soit : €

..... ex. hors-série « Relier enseignement et fait religieux » : au prix de 10 € l'ex. ; 8 € à partir de 5 ex. ; 6 € à partir de 10 ex. ; soit : €

..... lot(s) des deux hors-série au prix de 15 € le lot ; soit : €

Bon à renvoyer accompagné de votre règlement, à : ECA, 277 rue Saint-Jacques - 75240 Paris Cedex 05 - Tél. : 01 53 73 73 75 - Fax : 01 46 34 72 79.